

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le financement de l'exportation en Belgique, par M. B.-S. Chlepner. — L'exposé général du budget pour l'exercice 1939. — La situation économique de la Belgique (août-septembre 1938). — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

LE FINANCEMENT DE L'EXPORTATION EN BELGIQUE

par M. B.-S. CHLEPNER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

En Belgique, le problème de l'exportation a toujours été à l'ordre du jour. Il se posait déjà avant 1830 : dès une époque reculée, l'ancienne industrie linière, la plus importante par le nombre des bras qu'elle occupait, exportait une grosse partie de sa production.

Après 1830, le marché national s'étant rétréci, le problème des débouchés devient le cauchemar des dirigeants du pays. Il suffit de parcourir les discussions parlementaires et la presse des années 1830-1850 ou les enquêtes commerciales de cette époque, pour être frappé de la multiplicité des plaintes émanant surtout des industries linière et cotonnière, qui ne parviennent pas à écouler leur production. On comprend alors combien ce problème hantait les esprits.

On désirait surtout se procurer des débouchés assurés. La politique protectionniste appliquée par tous les pays voisins et les habitudes acquises sous les régimes français et hollandais, alors que nos producteurs disposaient d'un vaste marché national, influençaient à tel point les milieux industriels qu'ils n'espéraient le salut que d'un système qui leur assurerait un marché constant suffisamment vaste.

C'est là qu'il faut voir la raison principale de la persistance des sympathies orangistes non seulement

à Gand, mais encore à Liège, par exemple, qu'on ne peut soupçonner avoir un penchant sentimental pour la Hollande. C'est pour la même raison que l'on demandait, dans beaucoup de milieux industriels, l'union douanière soit avec la France, soit avec le *Zollverein* allemand.

Enfin, c'est à ce même souci d'écoulement de la production qu'il faut rattacher les tentatives de colonisation de l'époque, tentatives qui, toutes, échouèrent d'ailleurs, au Brésil, au Guatemala, en Nouvelle-Guinée, etc. Un consul belge fit même un voyage d'exploration en Abyssinie...

En même temps, on attachait une importance considérable à l'établissement de relations directes avec les pays d'outre-mer. On critiquait tout particulièrement le commerce indirect, c'est-à-dire le fait que les exportations belges se faisaient principalement vers les pays voisins, d'où nos marchandises étaient souvent réexpédiées. On englobait aussi dans cette désignation le fait que les transports se faisaient surtout par des navires n'appartenant ni à la Belgique ni au pays étranger, destinataire ou expéditeur. A ce courant d'idées se rattachent les nombreuses tentatives de créer une marine marchande, faites soit par le Gouvernement, soit par des compagnies subsidiées, tentatives qui, elles aussi, échouèrent.

Enfin et surtout, le grand remède prôné dès le début et qui resta à la mode durant tout le XIX^e siècle, était l'établissement de comptoirs belges à l'étranger, particulièrement dans les pays d'outre-mer. En général, on préconisait des comptoirs créés par des compagnies d'exportation ou même par une seule grande compagnie nationale (1).

Sur cette question des compagnies venait se greffer celle du crédit à l'exportation, mais il est curieux de signaler combien celle-ci jouait un rôle minime, du moins pendant les premières décades de notre indépendance nationale. Passons rapidement en revue les quelques tentatives de créer de grandes compagnies d'exportation et le rôle qu'y jouait la question du crédit.

En 1835, la Société Générale — dont le titre officiel était alors « Société Générale pour favoriser l'industrie nationale » — créait deux sociétés générales, suivant la terminologie de l'époque : la Société de Commerce de Bruxelles et la Société Nationale pour entreprises industrielles et commerciales. Toutes deux avaient un programme très vaste comportant, entre autres, « l'exportation des produits du sol et de l'industrie nationale ». Chacune de ces sociétés fit, au début, quelques expéditions à l'étranger, mais bientôt toutes deux se tournèrent vers les opérations financières et devinrent des sociétés à portefeuille.

C'est aussi sous le patronage de la Société Générale que fut créée, en 1837, la Société de Commerce de Bruges, au capital de 3 millions. Celle-ci avait comme objet, d'abord « l'exportation des produits du pays, l'importation directe des denrées coloniales des lieux de production et notamment l'exploitation du commerce du Brésil », et ensuite les « avances sur marchandises qui lui seront consignées ». Elle n'eut qu'une dizaine d'années d'existence, fort peu active, semble-t-il.

Très caractéristique est aussi la Société de l'Industrie cotonnière établie au début de 1834. L'industrie cotonnière gantoise, dont les jérémiades remplissent les annales parlementaires et journalistiques des premières décades de l'indépendance nationale, se plaignait de la disparition du marché colonial et réclamait le monopole absolu du marché intérieur.

A diverses reprises, le Gouvernement avait essayé de la débarrasser du trop-plein de sa production par des primes directes ou indirectes à l'exportation. La Société de l'Industrie cotonnière était créée exclusivement pour faire de l'exportation. Elle n'entrepre-

nait cependant pas d'opérations pour son propre compte, et n'agissait que comme mandataire des exportateurs qui, en principe, ne pouvaient être que ses actionnaires. Elle avançait néanmoins aux expéditeurs, mais seulement lorsqu'ils étaient en même temps actionnaires, 90 p. c. de la valeur des marchandises expédiées.

Le capital de la société, fixé à 3 millions, ne pouvait être souscrit que par les fabricants cotonniers. Ce capital n'était pas versé cependant, il devait uniquement servir de garantie pour les pertes éventuelles. Les fonds nécessaires étaient avancés par la Société Générale. Celle-ci mettait en outre gratuitement à la disposition de la Société, la somme de 350.000 francs. Toutefois, ici, la Société Générale ne servait que de prête-nom au véritable donateur, le Gouvernement. En outre, celui-ci accordait à la société cotonnière, en décembre 1834, un nouveau subside de 50.000 francs.

Un autre exemple curieux de la même période nous est fourni par la Banque de l'Industrie d'Anvers, établie au début de 1838. Malgré son titre, elle n'avait nullement pour objet de financer l'industrie qui prenait alors un essor remarquable, mais qui était financée surtout par les banques de Bruxelles. C'était une banque ou plutôt une société d'exportation. Son objet consistait d'abord à « expédier pour compte de tiers, aux colonies et à l'étranger, toutes marchandises fabriquées et autres, moyennant commission » ; ensuite venaient les « avances sur la valeur proportionnelle de ces envois ».

Nous sommes assez bien renseignés sur une des principales opérations de cette banque, qui ne fonctionna que pendant quelques années. Vers la fin de 1839, elle fut chargée par le Gouvernement de débarrasser les industries cotonnière et linière d'un stock de marchandises d'une valeur de deux millions de francs. L'Etat fit à la banque une avance de 1,5 million. Il s'engageait en outre à la couvrir contre les pertes éventuelles, jusqu'à concurrence de 240.000 francs. De plus, il lui promettait une somme de 10.000 francs pour frais de gestion.

Les résultats financiers de l'opération furent d'ailleurs désastreux. Il s'ensuivit entre la Banque et l'Etat de longues négociations et des discussions qui eurent leur écho au Parlement.

Dans les lignes qui précèdent, nous n'avons parlé que des projets ayant reçu au moins un commencement d'exécution. A part cela, nombreux sont ceux qui dorment dans les cartons des administrations ou du Parlement. Le plus caractéristique est celui d'une grande Société d'Exportation déposée à la Chambre en novembre 1846. Cette société, au capital de 15 millions, devait se livrer surtout à l'exportation des toiles ; c'était une des mesures envisagées pour combattre la crise linière qui ravageait alors les Flandres. Le Gouvernement garantissait aux actions un dividende de 5 p. c. En outre, il intervenait pour

(1) Disons cependant que, de temps en temps, on voit des hommes d'affaires ou des écrivains craindre les tendances monopolisatrices des compagnies et préférer des maisons de commerce privées établies à l'étranger. C'est en ce sens que s'exprimait, dès 1831, FR. DE POUHON qui, plus tard, devint directeur à la Banque Nationale. Voir sa brochure : *La Belgique en septembre 1831. Coup d'œil sur son avenir politique et commercial.*

2 millions dans la souscription du capital. Enfin, il promettait de contribuer aux frais d'installation des comptoirs à l'étranger pour une somme de 60.000 fr. La Section centrale de la Chambre fit un rapport favorable, bien qu'une vive opposition s'y fût manifestée contre le projet. Il n'eut, du reste, pas de suite.

En somme, les quelques tentatives de crédit à l'exportation que nous pouvons relever pendant cette période de 1830-1850 portent plutôt le caractère de primes ou de subsides que d'opérations de crédit.

Il convient d'ajouter que la question du crédit n'était pas au premier plan des préoccupations de ceux qui s'intéressaient au problème de l'exportation. Ils souhaitaient surtout et avant tout voir créer des sociétés d'exportation et des comptoirs à l'étranger, afin de toucher directement la clientèle. Tout au plus, le crédit était-il signalé comme fonction accessoire d'une société d'exportation (2).

Pourquoi le problème du crédit à l'exportation était-il ignoré ou négligé? En général, le crédit jouait un rôle restreint dans l'activité économique, en Belgique, du moins, et même sur tout le continent.

Les banques étaient peu nombreuses et le crédit industriel ou commercial commençait seulement à se développer. Les industriels travaillaient à peu près exclusivement avec leurs capitaux propres, parfois accrus à l'aide de commandites. D'autre part, l'exportation vers les pays d'outre-mer se pratiquait alors, principalement sinon exclusivement, par le procédé de la consignation auprès de correspondants étrangers, ce qui aggravait encore les difficultés du crédit commercial normal.

* * *

A partir du milieu du siècle passé et jusqu'aux environs de 1880, la gravité du problème de l'exportation s'atténue. Certes, en 1860, le Prince héritier — futur Léopold II — prononce encore au Sénat un discours célèbre sur la nécessité de chercher des marchés de plus en plus éloignés. La même année, on établit, avec l'appui officiel, une Compagnie Belgo-Américaine pour le commerce direct avec le sud des Etats-Unis, société qui liquide d'ailleurs peu de temps après, avec perte. Mais, au total, le problème des débouchés ne hante plus les esprits comme auparavant.

Le monde passe alors par une phase de grande expansion, la richesse générale s'accroît partout, les échanges se multiplient grâce au progrès de l'indus-

trie et des transports et au triomphe d'une politique commerciale relativement libérale.

Les régions industrielles exportatrices sont encore peu nombreuses; la Belgique compte alors parmi les plus favorisées et ses exportations prennent un essor remarquable. On comprend donc que le problème des débouchés cesse d'être d'importance primordiale. Notons cependant que dans la mesure où l'on s'en occupe, on continue à n'accorder au crédit que fort peu d'attention (3).

Vers 1880, le problème de l'exportation est de nouveau au premier plan des préoccupations. Des projets, des études sur les moyens de développer les débouchés réapparaissent. Des commissions et des groupements de toute espèce s'en occupent.

C'est qu'à partir de 1875 environ, le monde était entré dans une phase de dépression qui se caractérisait par la baisse des prix, le chômage et la contraction des exportations. Pour les pays comme la Belgique ou l'Angleterre, le problème commençait à se compliquer en outre par l'accroissement constant de la concurrence des pays à industrialisation plus récente, l'Allemagne et les Etats-Unis notamment.

Dans les préoccupations qui se font jour aux environs de 1880, le problème du crédit jouera graduellement un rôle plus marqué. Cependant, en juillet 1881, au Congrès industriel et commercial de Liège, lequel ne s'occupait que de l'exportation, c'est encore la question de firmes belges à établir à l'étranger et surtout le projet d'une grande société d'exportation qui retiennent particulièrement l'attention. La question du crédit a été soulevée, il est vrai, — surtout par les délégués gantois — mais accessoirement.

Toutefois, peu à peu la question du crédit à l'exportation s'imposera à l'attention. Elle finira par être considérée comme un des moyens fondamentaux de la conquête des débouchés. Si bien que même lorsque, dans les dernières années du siècle passé, une nouvelle période de prospérité internationale succédera à la dépression et que les exportations belges reprendront leur essor, la question restera néanmoins à l'ordre du jour.

On demandera de plus en plus, non seulement l'organisation du crédit à l'exportation, mais on précisera et on insistera toujours davantage sur la nécessité d'établir des banques belges à l'étranger. Cette réclamation occupera notamment une place importante dans les travaux de la Fédération pour la Défense des Intérêts Belges à l'étranger (4).

Dès le lendemain de la guerre, cette question est de nouveau à l'ordre du jour. Un arrêté royal du

(2) Pour illustrer cette proposition, nous ne citerons qu'un exemple caractéristique. L'ouvrage de M. CLOQUET, *Etudes sur l'industrie, le commerce, la marine et la pêche nationale en Belgique*, Bruxelles, 1842, étudie au Chap. II le commerce intérieur; l'auteur critique l'organisation du crédit et regrette l'absence d'une banque spéciale consacrée à l'escompte et au crédit à court terme. Dans le Chap. III, l'auteur étudie le commerce extérieur, regrette notamment l'absence de maisons belges à l'étranger et propose la création d'une Société Générale pour l'exportation, mais il n'est pas question de crédit.

(3) Dans l'Exposé de la situation du Royaume 1850-1860, publié par la Commission Centrale de Statistique, un paragraphe spécial est consacré aux institutions ayant pour but de développer le commerce extérieur de la Belgique (T. III, chap. III, § 11). Encore une fois, on y regrette l'absence de maisons belges à l'étranger, mais il n'est pas question de crédit à l'exportation.

(4) Voir notamment les publications de la Fédération: P. BURÉ, *Note pour servir à l'étude d'un projet de création d'une banque belge à Londres*, 1907; L. HENNEBICQ, *La Belgique et les banques à l'étranger. Une banque belge à Londres*, 1908; *Conférence des intérêts belges à l'étranger*, septembre 1910.

9 juillet 1919 institue une Commission pour rechercher les moyens les plus propres à favoriser l'organisation du commerce belge d'exportation. Dans son rapport, publié en août 1920, la Commission consacre un chapitre spécial au problème du crédit, chapitre qui se termine notamment par les deux vœux suivants : « de voir les banques belges augmenter leur nombre et leurs sièges d'opérations à l'étranger », « de voir autoriser la Banque Nationale à accepter l'escompte de traites à longue échéance émises à l'occasion des opérations d'importation et d'exportation ».

En 1922, au Congrès de l'Exportation, on insistera sur l'importance des organismes déjà existants et l'on regrettera que les exportateurs n'utilisent pas suffisamment les facilités qui leur sont offertes par les organismes bancaires. Cependant, le rapporteur de la Section du crédit disait à l'assemblée plénière : « Sans méconnaître les progrès réalisés depuis vingt ans par l'organisation bancaire belge hors frontière, la Section a été unanime à exprimer le vœu de la voir se développer encore, soit par la création de succursales additionnelles des établissements existants, soit par la fondation de banques spécialisées. »

La Commission nationale de la Production industrielle, instituée par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1924, se montre plus optimiste encore sur la question du crédit. Dans son rapport final, publié en 1927, le problème spécial du crédit à l'exportation est complètement passé sous silence, mais il y est dit que « notre organisation bancaire actuelle dispose de toutes les institutions nécessaires à la mobilisation des crédits commerciaux ».

En 1927 aussi, le Comité National du Commerce extérieur publiait un avis dans lequel il disait notamment qu'une enquête approfondie sur le problème du crédit à l'exportation l'avait conduit à la conclusion suivante : « Les organismes nécessaires pour permettre l'octroi de crédits à l'exportation existent, leurs ressources suffisent aux besoins du commerce extérieur belge et les méthodes de financement sont même plus perfectionnées qu'avant la guerre. Seulement, il a été constaté que nombre d'intéressés ne connaissent ni ces méthodes, ni les façons de s'adresser avec chance de succès aux organismes dispensateurs de crédit à l'exportation. »

Voilà des notes bien optimistes qu'on n'avait guère l'habitude de rencontrer dans des publications plus anciennes.

* * *

Avant d'aborder l'examen de la situation récente et de voir si cet optimisme est justifié, il paraît utile de présenter quelques observations générales sur le sujet qui retient notre attention. Il convient de préciser ce que nous entendons par financement de l'exportation.

Ne perdons pas de vue que l'exportation peut se pratiquer dans des conditions fort diverses et son financement se présente sous des aspects multiples. Nous pourrions notamment distinguer dans l'exportation deux grandes catégories : celle dont le financement peut se faire par des procédés bancaires et celle qui exige des procédés financiers, c'est-à-dire l'appel au marché des valeurs. Expliquons-nous.

Parmi les marchandises exportées par un pays comme la Belgique, nous pouvons d'abord distinguer une catégorie comprenant les produits qui sont destinés à parvenir plus ou moins rapidement entre les mains du consommateur étranger, ce dernier terme désignant aussi bien le consommateur final, s'il s'agit de produits fabriqués ou d'objets de consommation immédiate (tissus, charbons domestiques, etc.), que l'industriel étranger qui doit mettre en œuvre les demi-fabricats ou les matières brutes venant de Belgique (filés, aciers, cokes, etc.). En tout état de cause, ces marchandises sont payées à assez brève échéance.

Le financement d'une exportation de ce genre n'exigera donc qu'un crédit à court terme, pouvant atteindre cependant quelques mois, voire une année.

Le crédit sera obtenu par des procédés bancaires. A ce propos, il n'est pas sans utilité de distinguer entre le crédit accordé à l'exportation belge par une banque belge, ou du moins une banque établie en Belgique, — et dans ce cas, c'est un crédit à l'exportation proprement dit — et un crédit fourni par le banquier de l'acheteur étranger et, dans ce cas, nous sommes en présence d'un crédit à l'importation. Dans ce deuxième cas, la banque accordant le crédit peut être un organisme du pays importateur — par exemple, une banque américaine accordant à un négociant américain des crédits pour l'achat de produits belges —, ou une banque d'un pays tiers : par exemple, une banque anglaise accordant un crédit à un importateur argentin ou chinois pour couvrir des achats en Belgique. Dans ce dernier cas, le procédé employé sera le plus souvent un crédit d'acceptation : l'exportateur belge tire une traite sur la banque ou la maison d'acceptation anglaise ; nous sommes alors en présence du classique rembourser de banque.

Laissons pour le moment ces distinctions. Il importait seulement de souligner que ces crédits, quelle que soit leur modalité technique (escompte d'une traite documentaire, avance en compte courant, tirage sur le banquier, etc.), peuvent être accordés par des banques.

La deuxième catégorie d'exportations comporte principalement de l'outillage ou des matériaux d'équipement, tels que : machines, locomotives, wagons, ponts, navires, installations électriques ou autres, etc.

Ici l'acheteur est généralement un gouvernement étranger ou une société étrangère. Dans certains cas, l'acheteur est en mesure de payer immédiatement ou

à bref délai. Mais le plus souvent, il doit avoir recours à une combinaison qui lui permettra d'obtenir des capitaux à long terme. Le crédit bancaire ne peut donc intervenir ici. Il faudra faire appel au marché des valeurs, soit par l'emprunt, c'est-à-dire par l'émission d'obligations — seul procédé possible quand il s'agit d'un pouvoir public —, soit aussi par le placement d'actions, si les commandes sont faites par une société anonyme.

L'opération financière n'est pas nécessairement réalisée dans le pays exportateur. Avant la guerre, on voyait souvent un gouvernement ou une société de l'Amérique du Sud ou des Balkans, par exemple, émettre des obligations ou des actions en France et commander du matériel dans un autre pays.

Ce point-ci ne nous intéresse pas pour le moment. Nous voulions seulement souligner que certaines catégories d'exportations, dont le rôle s'amplifie précisément, ne sont possibles que si, par des opérations financières, le pays importateur obtient des capitaux étrangers. C'est-à-dire qu'en important ces produits, il importe des capitaux extérieurs. Si ces capitaux ne doivent pas nécessairement provenir du pays qui exporte l'outillage et les produits d'équipement, il n'en reste pas moins que ce dernier est amené à pratiquer une politique de placement de capitaux à l'extérieur pour favoriser l'écoulement de sa production.

C'est ce que nous montre, entre autres, l'exemple de la Belgique. Vers 1855-1860, la métallurgie et l'industrie des constructions mécaniques avaient atteint, en Belgique, un tel degré de développement que le marché intérieur fut saturé et qu'il fallut rechercher des débouchés extérieurs.

Nous assistons alors à un phénomène extrêmement curieux : certaines sociétés belges vendent des locomotives ou des wagons à des sociétés étrangères (de l'Europe méridionale surtout) et acceptent en paiement les obligations créées par ces dernières. Afin de rentrer dans leurs fonds — ce qui était indispensable pour continuer la production — les sociétés exportatrices s'entendirent avec leurs banquiers en vue de placer ces obligations dans le public. L'ancienne Banque de Belgique se livra surtout à cette opération, en gardant toutefois une partie des titres en portefeuille.

Ici, nous apercevons donc nettement les liens directs entre le placement des capitaux à l'extérieur et l'exportation des produits industriels. Ces opérations étaient pratiquées surtout en 1857-1859. Elles infligèrent d'ailleurs des pertes aussi bien aux sociétés industrielles qu'à la Banque de Belgique.

Dans la suite, nous ne voyons plus de liens aussi directs entre l'exportation et les placements extérieurs, car les sociétés industrielles n'acceptèrent plus des obligations en paiement de leurs fournitures; nous assistons néanmoins à une expansion financière large

et continue de la Belgique à l'extérieur, expansion qui constitue un des éléments du maintien de ses exportations.

En effet, les opérations qui consistent à émettre en Belgique les actions ou les obligations des sociétés étrangères vont se développer sans cesse. En outre, on crée chez nous des sociétés dont le siège d'exploitation est à l'étranger. Ces opérations financières aboutissent généralement à des commandes d'outillage et surtout de matériel roulant. Exposer ici les tendances de cette expansion financière belge à l'étranger étendrait démesurément cet article (5).

Pour illustrer un des aspects, le plus important, de cette expansion belge à l'étranger, nous signalons un détail : d'après le relevé fait en 1914 par le Commissaire des Monnaies, le capital des sociétés créées en Belgique pendant les années 1910-1914, et ayant leur siège d'activité à l'étranger, était plus élevé que le capital des sociétés belges créées pendant la même période et ayant leur siège d'activité en Belgique (6).

Disons encore qu'en général, il n'y avait pas de lien direct entre le phénomène financier (placement des valeurs étrangères en Belgique) et le phénomène industriel (exportation). Cependant, très souvent, il y avait un lien indirect. Ainsi, à plusieurs reprises, l'émission de valeurs étrangères ou même la création de sociétés étrangères fut entreprise par des banques belges pour obtenir des commandes en faveur des sociétés industrielles belges qu'elles patronnaient. On en trouve notamment des exemples dans l'histoire de la Société Générale, depuis l'introduction, en collaboration avec la Banque de Belgique, des actions et des obligations du Chemin de fer du Nord de l'Espagne, en 1859, jusqu'à la création des chemins de fer chinois au début de ce siècle.

D'autre part, le lien s'établissait aussi par le fait que les industriels ou financiers fondateurs des sociétés belges pour l'étranger étaient généralement amenés à commander leur matériel en Belgique, d'autant plus que souvent ils étaient intéressés dans les sociétés industrielles belges et que parfois celles-ci (les sociétés métallurgiques notamment) participaient elles-mêmes à ces créations.

Comme nous l'avons signalé déjà, il arrivait aussi qu'aucun lien, même indirect, ne s'établît entre l'exportation des capitaux et l'exportation industrielle. Un gouvernement ou une société étrangère émettaient des obligations en Belgique pour commander du matériel ailleurs, en Allemagne, par exemple. Aussi des voix s'élevaient-elles pour demander une intervention légale afin d'empêcher les placements de valeurs étrangères non suivis d'achat

(5) Nous en avons esquissé les grandes lignes dans notre travail : *Le marché financier belge depuis cent ans*. Bruxelles, 1930, pp. 49 et suiv., pp. 77 et suiv.

(6) Voir *Rapport du Commissaire des Monnaies pour 1913*. Les principaux chiffres sont reproduits dans mon travail cité *supra*, p. 86.

de matériel en Belgique. Un groupement industriel important, la Fédération des Constructeurs, avait notamment émis à plusieurs reprises un vœu dans ce sens.

Cette question soulève tout le problème du placement des capitaux à l'étranger, que nous ne pouvons examiner ici. Nous voulions montrer seulement que ce placement a été le procédé classique pour financer l'exportation de certaines catégories de produits.

Entre les deux types d'exportation qui exigent l'un du crédit à court terme et l'autre du crédit à long terme sous forme d'opérations financières, on peut placer un type intermédiaire qui requiert du crédit à moyen terme. Supposons qu'un gouvernement ou une société étrangère commandent du matériel payable en cinq ou dix annuités, ou bien payable en totalité au bout de cinq ou dix ans. Cette opération ne justifierait guère une émission d'obligations, surtout si la commande représente seulement quelques millions de francs.

Les exportations de ce genre peuvent être financées parfois par les banques ordinaires, surtout si le gouvernement du pays exportateur accorde sa garantie; toutefois, ceci ne se pratique que depuis la guerre. En général, cependant, les banques commerciales hésiteront de s'engager dans une opération portant sur un délai aussi long. Aussi, ces exportations sont-elles financées plus facilement lorsque le pays exportateur possède un organisme spécial se consacrant tout particulièrement au crédit à moyen et à long terme.

* * *

Ayant ainsi établi une distinction entre le financement par appel au marché des valeurs et le financement par procédés bancaires, ces derniers — qui constituent le crédit à l'exportation dans le sens étroit du terme — vont à présent retenir notre attention.

Même pris dans le sens étroit que nous venons de définir, le crédit à l'exportation est un phénomène bien plus complexe qu'il ne paraît à première vue. Et d'abord, où commence le crédit à l'exportation? Pour rendre notre exposé plus intelligible, prenons des exemples concrets.

Lorsqu'une maison d'exportation d'Anvers vend à l'étranger des marchandises payables à trois ou à six mois, et obtient d'une banque l'escompte d'une « traite documentaire » tirée sur l'acheteur, c'est évidemment du crédit à l'exportation sous sa forme la plus pure, mais peut-être aussi la moins employée.

Si la firme exportatrice, d'accord avec sa banque, tire sur celle-ci une traite contenant la clause commerciale (« en représentation des marchandises expédiées par tel navire, etc. »), nous nous trouvons en présence d'une acceptation bancaire qui représente,

elle aussi, du crédit à l'exportation. Bien que, dans ce cas-ci, le lien avec l'exportation puisse être parfois plus ou moins ambigu, surtout si la clause commerciale fait défaut.

Mais, voici d'autres exemples, où le lien direct entre le crédit et l'exportation fait défaut et où cependant nous sommes incontestablement en présence d'opérations qui financent l'exportation.

Il arrive souvent qu'une usine obtienne une commande de l'étranger pour fournir, par exemple, des machines livrables dans deux ans, ou bien qu'elle soit chargée de monter à l'étranger des installations spéciales quelconques, travail qui durera, lui aussi, disons, deux années. Pour faire face aux dépenses qu'exige l'exécution de la commande, l'usine obtiendra d'une banque une avance qu'on appellera le plus souvent « crédit de fabrication ». Une fois les machines livrées ou l'installation terminée, le client étranger paiera peut-être immédiatement le montant convenu. De sorte qu'il n'y aura pas, à proprement parler, de crédit à l'exportation. Cependant, si l'usine n'avait pas obtenu le « crédit de fabrication », elle n'aurait probablement pas été en mesure d'accepter la commande. Il y a donc eu incontestablement financement de l'exportation, du moins indirectement.

Encore dans cet exemple-ci, le lien entre le crédit et l'exportation est-il apparent. Parfois la banque exigera même que le contrat de fourniture lui soit présenté; en tout cas, il est bien spécifié que le crédit est ouvert pour financer une opération nettement déterminée. Mais il arrive aussi qu'une banque accorde à une entreprise industrielle un crédit en compte courant ou un crédit de caisse, comme on dit souvent, sans spécifier une utilisation déterminée. Le crédit sert simplement à augmenter le fonds de roulement de l'entreprise. Le seul souci de la banque sera, ou devrait être, de veiller à ce que le crédit ne serve pas à des immobilisations; à part cela, le bénéficiaire est libre d'en disposer à sa guise.

Or, si l'usine en question vend à l'étranger une grande partie de sa production, on pourra dire encore que l'avance en question constitue partiellement un financement de l'exportation.

Nous avons insisté sur ces exemples d'abord parce qu'une grande partie de l'exportation belge est financée par des opérations de ce genre, ensuite parce qu'ils montrent avec netteté qu'il n'est pas toujours facile de dégager les crédits à l'exportation de l'ensemble des opérations de crédit.

* * *

Nous avons dit plus haut que, depuis la fin du siècle passé, l'organisation du crédit à l'exportation était considérée de plus en plus comme indispensable pour favoriser l'écoulement des produits belges à l'étranger.

En effet, il fallait faire face à une concurrence sans cesse accrue sur le marché international. Le nombre des pays exportateurs augmentait constamment et pour attirer la clientèle — surtout celle des pays économiquement peu développés — on tâchait de lui faire les meilleures conditions non seulement au point de vue des prix ou de la qualité, mais encore au point de vue des facilités de paiement et de la durée du crédit. Dans certains pays, l'acheteur est même bien plus impressionné par la durée du crédit que par la qualité des produits.

Nous avons dit aussi que l'organisation du crédit à l'exportation était considérée comme devant aboutir à la création de banques belges à l'étranger. L'opinion belge était particulièrement frappée par les progrès des banques anglaises et, surtout, allemandes, établies à l'étranger et par l'appui puissant qu'elles prêtaient aux industries exportatrices de leurs pays respectifs (7).

En Belgique, les uns préconisaient la création d'une banque spéciale pour le commerce extérieur, banque qui aurait établi des agences à l'étranger. D'autres préconisaient un moyen plus rapide : l'établissement d'agences étrangères par les grandes banques de Bruxelles. Quelle que soit la méthode suivie, il est certain que l'établissement d'agences bancaires à l'étranger est de la plus grande utilité pour un pays exportateur. Ces agences offrent des avantages qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler.

En tout premier lieu, l'existence d'agences bancaires à l'étranger peut faciliter considérablement la pratique du crédit à l'exportation, puisque la banque belge à laquelle on demande un crédit de ce genre peut être renseignée plus facilement sur la solvabilité des débiteurs étrangers, sur le degré du risque couru, etc.

L'existence d'agences bancaires à l'étranger peut rendre de grands services au commerce d'exportation, même en dehors de la question du crédit. En l'absence de pareilles agences, les relations financières entre l'exportateur belge et son client se feront par l'intermédiaire d'une banque étrangère. Or, cela peut présenter des inconvénients, même s'il ne s'agit que du simple encaissement des effets ou de leur présentation à l'acceptation. En effet, le plus souvent, l'intermédiaire n'est pas une banque du pays importateur, mais une banque européenne, originaire d'un pays concurrent.

C'est-à-dire que l'exportateur belge envoyait une traite documentaire en Amérique du Sud, dans l'Extrême-Orient ou dans les Balkans par l'intermédiaire d'une banque anglaise ou allemande. Or, de cette

(7) On était préoccupé par ce problème dans les autres pays aussi, en France par exemple. Rappelons le grand succès, dans les pays de langue française, de l'ouvrage de G. DIOURTCH, *L'expansion des banques allemandes à l'étranger*, Paris et Berlin, 1909; voir aussi G. VALLIER, *Les banques d'exportation à l'étranger et en France*, Grenoble, 1911; M. GAILLEZ, *L'organisation du crédit au commerce extérieur en France et à l'étranger*, Paris, 1923.

manière, il livrait le secret de ses relations commerciales à une banque qui peut-être, dans son pays d'origine, comptait parmi ses clients et amis, des concurrents de notre exportateur.

Ce n'est pas tout. Une agence bancaire établie à l'étranger peut devenir pour son pays d'origine un centre de rayonnement industriel et financier. Comme elle lie des relations avec les milieux d'affaires indigènes, elle sera mise au courant d'affaires nouvelles, de travaux publics décidés ou même seulement projetés. S'il est question d'établir une nouvelle ligne de tram, de construire un pont, une usine électrique, etc., elle pourra le signaler à la banque-mère; on examinera la possibilité de prendre une participation dans l'affaire et, surtout, on essaiera d'obtenir les commandes de matériel. Il en est de même en ce qui concerne les fournitures aux pouvoirs publics que l'agence bancaire pourra faciliter par ses renseignements, ses relations, son intervention pour les cautionnements, etc.

Bref, cette agence bancaire, si elle est bien dirigée, peut devenir, dans la région où elle est située, l'instrument le plus important de l'expansion industrielle et financière de son pays d'origine.

Pourquoi donc la Belgique ne possédait-elle guère d'agences bancaires à l'étranger? Nos compatriotes ont fait preuve d'esprit d'initiative dans bien des domaines, le risque ne les effraie pas; comment se fait-il que cette branche d'activité ait été à ce point négligée?

La raison fondamentale de cette situation réside dans les difficultés exceptionnelles auxquelles devait se heurter toute tentative de création d'agences bancaires belges à l'étranger. Ces difficultés exceptionnelles proviennent de ce que le Belge n'émigre guère et qu'il n'y a, pour ainsi dire, pas de « colonies » belges à l'étranger. Il n'y en a que dans certains pays limitrophes qui, précisément, ne nous intéressent guère dans cette étude, puisqu'ils sont pourvus de systèmes bancaires suffisamment développés.

Quand une banque anglaise ou allemande s'installait dans un centre étranger, elle y trouvait déjà, en général, tout un groupe de nationaux établis comme commerçants, commissionnaires, techniciens, etc. Grâce à cette colonie, l'agence anglaise ou allemande liait des relations d'affaires avec les milieux indigènes; la banque obtenait ainsi un courant d'opérations régulières qui lui permettaient de couvrir une partie de ses frais généraux. La banque belge s'établissant à l'étranger ne trouvait guère d'appui de ce genre. Entrer en relations avec les milieux indigènes était d'autant plus difficile que la place était déjà prise, le plus souvent, par des banques anglaises ou allemandes.

C'est pour la même raison — le faible développement de l'émigration belge — que les projets d'établissement d'agences bancaires à l'étranger se heurtaient à cet autre obstacle : la difficulté de trouver

des éléments capables pour les diriger. Il fallait, en effet, des hommes ayant vécu à l'étranger, ayant l'expérience des hommes et des choses des pays où l'on voulait s'établir. De tels agents étaient rares.

Il convient d'ajouter que, dans la mesure où nos compatriotes allaient s'établir dans les pays éloignés, c'était bien plus comme techniciens (construire et exploiter une ligne de tramway, une usine métallurgique, etc.) que comme négociants. Or, c'est avant tout une « colonie » commerçante qui est utile à la banque désirant s'installer au dehors, tant pour recruter le personnel dirigeant que pour lier des relations avec les milieux indigènes.

On a dit souvent que le Belge avait beaucoup de dispositions pour la production, mais très peu pour le commerce. Nous en voyons ici une conséquence.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la plus grande partie des exportations belges est dirigée vers les pays limitrophes; le surplus est dispersé un peu partout. Or, la Belgique étant un petit pays, il en résulte que son mouvement commercial avec chaque pays étranger, les pays limitrophes exceptés, est relativement faible, son financement ne suffirait pas à couvrir les frais d'une agence. Celle-ci devrait se créer un courant d'affaires supplémentaire dans le pays même; nous venons de dire les difficultés qui s'y opposent.

* * *

Néanmoins, un certain effort pour s'engager dans la voie de l'expansion bancaire à l'étranger avait été fait dans la dernière décade avant la guerre.

La Banque Sino-Belge, créée en 1902 au capital d'un million, était à l'origine un très modeste établissement. Elle porta son capital à 2 millions en 1903, à 15 millions en 1905, enfin à 30 millions en 1913. A cette même date, la dénomination sociale fut changée en Banque Belge pour l'Etranger, filiale de la Société Générale. La même année, elle absorbait l'*Anglo-Foreign Banking Corporation*, qui avait des relations nombreuses dans les Balkans.

A la veille de la guerre, la Banque Belge pour l'Etranger avait une agence à Londres, deux en Chine et deux en Egypte. Après la guerre, elle a augmenté le réseau de ses agences dans ces pays et s'est, en outre, installée en Turquie et en Roumanie; en même temps, elle participait à la fondation de la Banque Franco-Belge de Bulgarie. Elle établissait, en outre, des relations cordiales avec les banques établies dans diverses régions de l'Europe centrale et orientale.

A partir de 1929-30, la Banque Belge pour l'Etranger procéda cependant à une vaste réorganisation de ses agences. Celles établies en Chine ont été apportées à une société spéciale avec le titre : Banque Belge pour l'Etranger (Extrême-Orient). Les agences de Londres et de New-York ont été apportées à une

société de droit anglais: *Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Ltd.* L'agence de Paris, aussi, a été transformée en société spéciale de droit français sous le nom de Banque Belge pour l'Etranger, Paris. Ces deux derniers organismes ne sont donc pas juridiquement des sociétés belges. N'empêche que toutes trois ont conservé leur caractère exclusivement belge et continuent à arborer le drapeau national, si l'on peut dire.

Au contraire, les agences établies en Egypte et dans les Balkans ont été apportées à des banques de caractère international, notamment la Banque Belge et Internationale d'Egypte et la Banque Franco-Belge et Balkanique. Ces dernières transformations s'expliquent en grande partie par les difficultés auxquelles se heurtent des organismes bancaires entièrement étrangers dans les pays où le nationalisme coule à pleins bords non seulement dans la politique, mais encore dans l'économique. Les difficultés sont atténuées lorsque l'organisme étranger est remplacé par une société internationale dans laquelle les éléments indigènes sont représentés.

Enfin, on sait qu'à la fin de 1935, la Banque Belge pour l'Etranger, dont le capital avait été porté graduellement à 200 millions, a été absorbée par la Société Générale, qui a donc repris tous ses intérêts à l'étranger.

En définitive, la représentation bancaire belge subsiste telle quelle en Chine, tandis que dans les pays balkaniques et en Egypte, elle n'existe plus que sous forme de participation dans des banques internationales.

Signalons ensuite la constitution, à Anvers, en 1911, de la Banque Brésilienne-Italo-Belge devenue, en 1913, la Banque Italo-Belge. Les principaux souscripteurs étaient diverses banques belges (notamment la Société Générale, la Banque Centrale Anversoise, etc.), certains groupes financiers belges et le *Credito Italiano*. Le capital, primitivement fixé à 20 millions, a été porté à 25 millions en 1913, à 50 millions en 1919 et à 100 millions en 1927. A la veille de la guerre, elle avait quatre agences en Amérique du Sud. Elle en possède à présent six, plus les agences de Londres, de Paris et du Havre (8).

Pour être complet, il faut signaler aussi l'expansion bancaire dans le Congo belge; l'une de nos banques « congolaises », la Banque Belge d'Afrique, est, en outre, représentée par des agences dans trois localités de l'Afrique Equatoriale Française et dans une localité de l'Afrique Occidentale Française.

Dans l'ensemble, le réseau des relations bancaires belges à l'étranger est à présent sensiblement plus développé qu'avant la guerre. Toutefois, on ne peut

(8) Soulignons que si la Banque Italo-Belge a pu installer et faire prospérer des agences dans plusieurs centres sud-américains, c'est avant tout parce qu'il s'y trouvait des « colonies » italiennes très nombreuses qui formèrent le premier noyau de sa clientèle. Ceci illustre ce que nous disons plus haut au sujet du rôle des nationaux établis à l'étranger, dans le développement des agences bancaires.

dire que le souhait de posséder un réseau d'agences bancaires à l'étranger ait été réalisé, loin de là. Il est vrai aussi que ces créations se heurtent à présent à de plus grandes difficultés encore qu'avant la guerre.

Dans un ordre d'idées voisin de celui que nous venons de traiter, il convient de signaler la multiplication en Belgique des agences des banques étrangères. Avant la guerre, nous avions comme banques étrangères, principalement les agences de quelques banques françaises et allemandes. Ces dernières sont disparues depuis la guerre, mais sont venues s'ajouter les agences de banques anglaises et américaines. La nature de leurs opérations paraît avoir varié suivant les époques. Il semble cependant qu'elles aient joué un certain rôle dans le financement du mouvement commercial entre la Belgique et leur pays d'origine, bien que leur intervention soit peut-être plus manifeste dans nos importations que dans nos exportations.

Comme innovation d'après-guerre, il nous faut mentionner la création de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. On sait que cette institution — le premier organisme parastatal d'après-guerre — fut établi en 1919 pour pratiquer le crédit à moyen et à long terme. Voici comment ses statuts primitifs définissaient son objet social. « La Société a pour objet de consentir des avances et de faire toutes opérations de nature à favoriser la reconstitution, l'amélioration, la transformation et le développement des entreprises industrielles, agricoles et commerciales belges. Elle a notamment pour but de faciliter à ces entreprises la mobilisation de leurs créances à long ou moyen terme. »

La dernière phrase visait, entre autres, les crédits à l'exportation. Pendant plus d'une demi-décade, après sa création, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie s'est surtout adonnée au financement de la reconstitution industrielle, principalement sous forme d'avances sur « dommages de guerre ». A partir de 1926-27, avec le redressement budgétaire et financier, elle a pu s'adonner de plus en plus au crédit industriel proprement dit. Cependant, le financement direct de l'exportation n'a joué dans ses opérations qu'un rôle minime. Dans quelques occasions, il lui est arrivé d'accorder des crédits spéciaux en vue de financer certaines opérations précises d'exportation, par exemple l'achat de matériel ferroviaire par un gouvernement étranger. Mais les opérations de ce genre furent tout à fait exceptionnelles.

Ceci ne veut pas dire que l'activité de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie n'ait profité en rien à l'exportation. Au bilan du 31 décembre dernier, l'ensemble des avances de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie atteignait à peu près 700 millions. Parmi les bénéficiaires de ces crédits, il en est beaucoup qui travaillent, en partie tout au moins, pour l'exportation. Mais, sauf dans quelques cas

particuliers auxquels nous venons de faire allusion, aucun crédit n'a été accordé pour des opérations spéciales d'exportation. Il s'agit toujours de crédits accordés aux clients en considération de l'ensemble de leurs opérations et des garanties fournies, sans limiter la destination du crédit à une opération individualisée. Nous trouvons ici un exemple du financement indirect de l'exportation suivant le mécanisme indiqué plus haut.

Un autre organisme parastatal de création relativement récente doit être signalé ici, l'Institut de Réescompte et de Garantie, créé en 1935, notamment pour permettre aux banques et aux autres entreprises « la mobilisation de leurs créances et la satisfaction de leurs besoins spéciaux de crédit ».

La principale fonction de l'Institut est donc de faciliter la mobilisation des actifs bancaires qui ne sont pas représentés par des effets réescomptables à la Banque Nationale. S'il nous intéresse ici, c'est parce que son existence facilite la tâche des banques ordinaires dans l'octroi de crédits à moyen terme, crédits qui, très souvent, aboutissent, directement ou indirectement, à financer l'exportation.

Nous avons cité plus haut l'exemple d'une banque qui accorde un « crédit de fabrication », crédit qui constitue en somme une immobilisation pour une ou deux années, voire davantage. Or, précisément, la banque n'accordera, très souvent, l'avance demandée que si l'Institut de Réescompte et de Garantie lui ouvre un crédit de mobilisation. Au bilan du 31 décembre dernier, le portefeuille-effets de l'Institut de Réescompte et de Garantie figure, en chiffres ronds, pour 140 millions et les ouvertures de crédit pour 200 millions. Il est impossible de déterminer la proportion de ces crédits qui intéressent l'exportation.

* * *

D'après ce qui précède, on voit que l'organisation bancaire belge a fait, depuis la guerre, des progrès marqués en ce qui concerne le financement de l'exportation. Nous n'allons pas nous prononcer, pour le moment du moins, sur le point de savoir si cette organisation est tout à fait adéquate et suffisante, mais nous pouvons constater qu'au point de vue du crédit à court et à moyen termes, des progrès incontestables ont été réalisés : les « facilités bancaires », comme disent les Anglais, peuvent être obtenues plus aisément qu'auparavant.

Où en sommes-nous en ce qui concerne les « facilités financières » ? Ici la situation est complètement bouleversée, la possibilité de faire appel au marché des valeurs pour financer les exportations d'outillage ou de biens durables a disparu pour ainsi dire, surtout depuis la crise de 1929-1931.

Nous avons rappelé plus haut comment l'émission de valeurs étrangères en Belgique ou la création de sociétés belges travaillant à l'étranger, finançaient

une partie de nos exportations. Le placement des capitaux belges à l'étranger était, en effet, un des faits les plus marquants de l'histoire financière et même de l'histoire économique générale de la Belgique pendant le demi-siècle qui s'achève en août 1914.

La situation a bien changé depuis. Signalons d'abord une modification d'ordre juridique : auparavant l'émission des valeurs étrangères était absolument libre; depuis 1918, l'appel à l'épargne en faveur des titres de cette catégorie ne peut se faire qu'avec l'autorisation du Ministre des Finances.

Mais ceci est plutôt secondaire. Bien plus important est le changement survenu au point de vue économique. Non que les placements de valeurs étrangères en Belgique aient complètement cessé, mais leur importance a été réduite et surtout leur caractère a changé. Auparavant, le placement de valeurs étrangères se pratiquait par des émissions publiques organisées surtout par les banques. La seconde modalité à laquelle nous faisons allusion plus haut — création de sociétés belges pour exercer une activité à l'étranger — aboutissait également à des émissions publiques organisées dans les mêmes conditions.

De toute manière, l'émission de ces titres était généralement patronnée par une banque, un groupe financier ou même un groupe industriel et c'était précisément grâce à cette circonstance que, dans beaucoup de cas du moins, s'établissait un lien entre les opérations financières et les commandes de matériel, de machines, etc.

Depuis la guerre, tout cela a fort changé. Pour des raisons à la fois politiques et économiques, le nombre de sociétés créées pour exercer leur activité à l'étranger est tombé à des chiffres dérisoires, surtout depuis 1930. On peut compter sur les doigts le nombre de sociétés de ce genre créées depuis cette date.

De même, il y a eu très peu d'émissions de valeurs étrangères organisées par les banques ou les sociétés financières. La dislocation monétaire et financière des années 1918-1926, ainsi que la crise économique, les tendances autarciques et l'instabilité politique depuis 1929-1931 suffisent amplement à expliquer ces faits.

Il en résulte que dans la mesure où le public belge acquit encore des valeurs étrangères — et à certains moments il en acheta beaucoup — c'était surtout soit en s'adressant directement aux bourses étrangères, soit en achetant les titres qu'écoulaient des maisons de banque ou de change, qui n'y voyaient qu'une opération purement financière.

C'est dire que la nature du placement des capitaux à l'étranger a sensiblement changé de caractère. Auparavant, il était lié, en partie du moins, à l'expansion industrielle et facilitait l'écoulement de certaines productions belges. A présent, ce lien est fortement relâché, sinon brisé.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Belgique. Tout le mouvement international des capitaux

a été bouleversé depuis la guerre, et depuis plus d'une demi-décade la stagnation est à peu près totale. Il s'agit naturellement des capitaux à long terme, autrement dit des capitaux d'investissement. Nous laissons de côté les capitaux flottants devenus essentiellement vagabonds et dont le volume a démesurément grossi. Mais ils ne nous intéressent pas ici.

* * *

La carence du marché des capitaux pour l'émission des valeurs étrangères a été une des causes du développement du « ducroire gouvernemental » à l'exportation. L'autre raison se trouve dans le souci particulièrement vif qu'eurent, au lendemain de la guerre, les gouvernements des pays industriels de retrouver les débouchés extérieurs.

Cette pratique de garantir la bonne fin des opérations d'exportation a vu le jour en Angleterre dès le lendemain de la guerre (9). La Belgique s'est engagée dans cette voie par la loi du 7 août 1921 qui, dans la suite, a subi maintes modifications. Exposer ici le fonctionnement de l'Office National du Ducroire nous entraînerait trop loin, d'autant plus qu'il est assez connu (10). Disons seulement que le principe du système consiste à garantir aux exportateurs, dans certaines conditions, le recouvrement des créances résultant des exportations, la garantie gouvernementale ne pouvant cependant dépasser une certaine fraction de la créance : au maximum 72 p. c. de la perte nette définitive.

C'est à tort qu'on assimile souvent ce système à l'assurance-crédit. En fait, le ducroire gouvernemental, aussi bien en Belgique que dans les pays étrangers, n'a que de très vagues ressemblances avec une véritable assurance. En effet, les primes exigées sont généralement très faibles et même, lorsqu'elles sont relativement élevées, elles ne constituent nullement une véritable couverture financière des risques.

Le ducroire gouvernemental doit donc être considéré comme un système *sui generis* né des circonstances spéciales d'après-guerre qui déterminèrent les gouvernements des pays industriels à prendre à leur charge une partie des risques résultant des crédits à l'exportation.

Pratiquement, le ducroire officiel a été utilisé surtout pour les crédits à long terme accordés aux gouvernements ou aux administrations publiques des pays étrangers. Il en résulte que ce système a surtout profité aux industries exportant du matériel ferroviaire ou de l'outillage. De 1922 à fin 1937, la garantie gouvernementale avait été accordée à 528 opérations comportant un volume d'exportations s'élevant à 1.592 millions; c'est-à-dire que la moyenne

(9) Voir l'article sur le commerce d'exportation de la Grande-Bretagne et son financement, dans le *Bulletin* précédent.

(10) On peut en trouver une description dans l'article publié par le directeur de l'Office, M. V. LEJEUNE, dans la *Revue Economique Internationale* de novembre 1937.

de chaque transaction dépassait 3 millions de francs. Ce n'est là qu'une moyenne cependant, certaines garanties portèrent sur des sommes bien plus élevées.

Sur le montant total de 1.597 millions, la somme garantie par le Gouvernement s'élève à 884 millions. Si l'on classe les transactions suivant la nature du matériel exporté, on obtient :

1 ^o Matériel fixe de chemin de fer	435 millions, soit	27,3 %
2 ^o Matériel roulant de chemin de fer..	661 » »	41,5 %
3 ^o Industries textiles	174 » »	11,0 %
4 ^o Constructions et divers	322 » »	20,2 %
	1.592 millions, soit	100,0 %

Jusqu'à présent, les charges imposées à l'Etat du chef de sa garantie furent minimales. Il semble que pour les crédits à long terme d'importance moyenne, le du croire gouvernemental ait vraiment rendu service et qu'il doive être considéré dorénavant comme partie intégrante du système servant à financer l'exportation.

* * *

Le lecteur s'attend à ce que, pour terminer cet article, nous fassions un tableau du financement de l'exportation belge à l'heure présente. Malheureusement, pareil tableau est à peu près impossible. Sans doute nous avons sur ce sujet certains renseignements, nous avons pu faire quelques coups de sonde; mais dans l'état actuel de la documentation, il est impossible de faire une description exacte, de dresser un tableau précis.

Dans ce qui suit, il ne s'agira donc que d'observations générales, voire d'impressions. Une première observation concernera les effets de la concentration industrielle, qui s'est produite depuis la guerre. Dans la métallurgie, l'industrie chimique, la verrerie, etc., maintes firmes sont industriellement et financièrement plus puissantes qu'il y a vingt ans. Il en résulte qu'elles peuvent plus facilement accroître leurs ressources permanentes par des augmentations de capital et des émissions d'obligations. Il semble, dès lors, que souvent certaines sociétés puissantes soient en mesure de financer elles-mêmes leurs exportations, c'est-à-dire que grâce à l'importance de leur fonds de roulement, elles peuvent souvent se passer de crédits bancaires.

La situation varie suivant les firmes et même, pour une firme déterminée, suivant les époques. Aussi, aucune précision ne peut-elle être donnée à ce sujet. Il importait cependant de rappeler qu'une fraction de notre exportation — variable suivant les firmes et les époques — ne doit pas être financée par les organismes de crédit.

D'autre part, non seulement dans beaucoup de branches les firmes industrielles sont devenues plus importantes, mais il y eut encore un vaste mouvement de cartellisation et d'ententes diverses qui a notamment abouti à la formation d'organismes pour la vente en commun. Grâce à ces organismes, le

financement de l'exportation a été facilité pour les branches intéressées, ces organismes obtiennent du crédit plus facilement et surtout dans des conditions meilleures que les firmes isolées.

Autre observation qui malheureusement, elle aussi, ne peut prétendre à aucune précision. Il semble que la plus grande partie de notre exportation soit financée dans le pays même. La documentation sur ce point est particulièrement déficiente, surtout au point de vue rétrospectif. Cependant l'examen attentif des situations bancaires ainsi que certaines indications venant des milieux intéressés permettent de considérer que, comme nous le disions plus haut, le marché belge finance lui-même la majeure partie de ses exportations. On peut signaler aussi à ce propos que la traite sur Londres pour le compte de l'acheteur étranger — le classique rembour de banque d'avant-guerre — est devenue de nos jours relativement rare. Ce qui confirme d'ailleurs les renseignements donnés, de temps à autre, par les publications économiques anglaises sur la contraction du marché des acceptations de Londres.

En nous plaçant au point de vue de l'économie nationale, nous pourrions presque qualifier cette situation d'« autofinancement ». Ceci s'explique par l'accroissement des moyens d'action des organismes bancaires, durant ces vingt dernières années, par l'accroissement dans l'exportation du rôle des firmes importantes et sans doute aussi par l'usage plus répandu, depuis quelques années, de facturer en belgas.

A ce propos, il convient de rappeler que toute opération d'exportation se complique d'un problème de change. Avant la guerre, toutes les grandes monnaies étaient stables, l'exportation belge vers les pays d'outre-mer était facturée surtout en livres, le risque de change était en fait inexistant pour l'exportateur, comme pour le banquier qui escomptait les traites.

Depuis la guerre, la plupart des monnaies ont passé par des périodes d'instabilité. D'où pour les exportateurs de nombreuses complications pour le choix de la monnaie de base des contrats et pour la mobilisation des créances. Mais, depuis quelques années, la méthode de facturer en belgas s'est fort répandue, ce qui simplifie sensiblement le problème du financement. La méthode de facturer en livres a conservé toute sa maîtrise et reste pratiquement la seule employée dans les branches qui se rattachent plus au mouvement commercial qu'au mouvement industriel. Telles les opérations de transit sur les matières premières (laines, cuirs, etc.) pour lesquelles Londres reste le grand marché international. Dans ces branches, la couverture de l'opération se fait d'ailleurs aussi presque toujours par tirages sur Londres ou tout au moins par domiciliation à Londres.

Quant aux méthodes par lesquelles le crédit à l'exportation est accordé, il convient de signaler d'abord que, jusqu'en ces derniers temps, l'avance en compte

courant se développait au détriment de l'escompte. A ce point de vue, nous voyons se manifester dans le crédit à l'exportation, la même évolution que celle qui, depuis vingt ans, s'affirme dans tous les domaines du crédit bancaire. En Belgique, il est vrai, cette évolution n'a été sensible que pendant la première décennie d'après-guerre : c'est alors que les avances ont augmenté beaucoup plus rapidement que les escomptes. Depuis la crise de 1929-31, les comptes courants se sont dégonflés. Cependant, pour l'ensemble de la situation bancaire, l'avance en compte courant joue à présent un rôle plus important qu'avant-guerre.

Si l'on envisage l'ensemble du système du crédit, on peut dire que le développement des avances au détriment de l'escompte s'explique surtout par les modifications de la structure économique : les diverses formes de concentration industrielle et commerciale ont intégré dans une seule entreprise des opérations qui auparavant étaient partagées entre plusieurs entreprises indépendantes et ont rendu impossible le tirage de traites.

Mais il ne faut pas perdre de vue que cet épanouissement des avances résultait aussi, en partie, de l'inflation d'après-guerre et de la trop grande facilité monétaire, qui permit aux banques d'attacher moins d'importance qu'auparavant au problème de la mobilisation de leurs actifs.

De sorte que la réduction relative des avances en comptes courants qui se manifeste depuis quelques années correspond en partie à l'assainissement du système bancaire. Depuis l'expérience des années 1933-34, et la réorganisation du système bancaire, les établissements de crédit ont d'ailleurs modifié leur attitude : ils cherchent à favoriser le plus possible l'escompte de manière à se réserver de larges possibilités de mobilisation.

En ce qui concerne plus particulièrement le commerce d'exportation, il faut aussi tenir compte de l'instabilité économique et politique, des réglementations des changes, des *clearings*, etc. La date du paiement, qui auparavant déjà dans les relations avec certaines contrées, était plus ou moins indéterminée, l'est devenue davantage encore. Il est naturel dès lors que l'exportateur cherche à mobiliser l'opération par une avance plutôt que par l'escompte.

C'est aussi en grande partie cette circonstance qui a fait se développer, en ces dernières années, la méthode de financement des exportations par acceptations bancaires. Précisons. Avant la guerre, il y avait à Anvers un marché d'acceptations assez important (11). Seulement, il s'agissait d'opérations qui devaient financer l'importation belge. Les effets étaient tirés par les vendeurs étrangers et acceptés par les

(11) Cf. P. BONVOISIN, *Le marché des acceptations de banque sur la place d'Anvers* (Bulletin de l'Institut des Sciences Économiques de Louvain, août 1935).

banques anversoises sur instructions des acheteurs belges; nous n'avons pas à nous en occuper, puisque dans cette étude, il ne s'agit que d'exportation.

La modalité que nous visons ici, l'acceptation de banque pour financer l'exportation, est d'usage relativement récent. Elle se distingue donc du rembourser de banque traditionnel par le fait qu'elle est tirée non sur le banquier étranger désigné par l'acheteur, mais sur le banquier belge de l'exportateur. Or, cette acceptation présente les mêmes caractères qu'un effet commercial ordinaire lorsqu'elle correspond effectivement à une opération d'exportation individualisée et bien déterminée. Il y a, dans ce cas, une « valeur faite » comme on disait jadis, valeur représentée par les marchandises effectivement vendues et dont la contre-valeur permettra à l'échéance de couvrir la banque.

Dans certains cas cependant, des banques permettent de tirer sur elles des effets non pour mobiliser une opération déterminée, mais jusqu'à concurrence d'une somme déterminée qui représente approximativement le montant des exportations faites pendant une certaine période. Ici, la situation ne se présente plus sous les mêmes aspects. Si certaines firmes observaient scrupuleusement le principe de ne tirer des effets qu'en contre-partie d'exportations effectives, d'autres étaient moins scrupuleuses. De sorte que, dans certains cas, ce genre de crédit se rapprochait plutôt de l'avance en compte courant.

Ce n'est là qu'un exemple de la complexité des opérations de crédit en matière d'exportation et de la nécessité d'une grande vigilance de la part de la banque qui les pratique. Au surplus, nous avons dit déjà que, très souvent, le crédit à l'exportation est enchevêtré dans les autres formes de crédit.

* * *

L'état actuel du financement de l'exportation est-il satisfaisant? On serait, de prime abord, tenté de répondre par un oui catégorique. Malgré les plaintes qui se répètent depuis un siècle, la Belgique n'a-t-elle pas su, à travers toutes les difficultés économiques et politiques, développer ses débouchés et se maintenir à une place très honorable parmi les pays exportateurs? Il faut bien reconnaître, en effet, que plaintes et critiques furent souvent exagérées. Il faut admettre aussi que, depuis vingt ans, des progrès indiscutables ont été réalisés dans le mécanisme du financement de l'exportation.

Disons-nous donc que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes? Nous n'irons pas jusque-là, ou plutôt, nous nous abstenons de toute conclusion formelle et nous nous bornerons à une ou deux observations qui pourraient peut-être conduire à des conclusions pratiques.

Il ne suffit pas de constater que, malgré toutes les difficultés, la Belgique maintient néanmoins ses exportations; encore faut-il se demander si elle en retire tout le bénéfice qu'elle est en droit d'en attendre et si, en présence des conjonctures actuelles, un effort supplémentaire n'est pas nécessaire pour garder les positions acquises et, plus encore, pour les renforcer.

Nous n'aborderons pas ici le problème de l'exportation dans son ensemble, seul son financement nous intéresse. Or, à ce point de vue, la situation optima est atteinte lorsque le financement tout entier est fait par le pays lui-même à un prix — c'est-à-dire à un taux d'intérêt — aussi bas que possible.

Pour l'exportateur pris individuellement, l'origine des ressources qui financent ses opérations est indifférente. L'essentiel pour lui, c'est d'obtenir du crédit aussi facilement, aussi rapidement et à aussi bon compte que possible. Pour le pays dans son ensemble, au point de vue de sa balance des comptes notamment, il n'en est plus de même. Il y a incontestablement avantage à ce que le financement se fasse dans le pays même, à condition bien entendu qu'il n'en résulte pas une charge supplémentaire pour l'exportateur, c'est-à-dire que le prix de ce financement ne soit pas pour lui plus élevé que celui qu'il paierait en s'adressant à l'étranger.

Nous avons dit, il est vrai, que la plus grande partie du financement semble se faire à présent dans le pays. Mais ce n'est qu'une impression.

Il serait cependant hautement désirable que nous soyons documentés d'une manière précise. Nous sommes persuadés qu'il y aurait grande utilité à entreprendre une enquête sur le financement de l'exportation. Il serait utile de préciser non seulement les sources qui l'alimentent, mais encore les méthodes suivies et les résultats de chacune de ces méthodes. Pareille enquête ne peut évidemment être entreprise par un particulier. Pour aboutir à un résultat vraiment satisfaisant et non point fragmentaire, elle devrait être entreprise par notre Institut d'émission en coopération avec les organismes intéressés tels que : Association des banques, Chambres de commerce, Comité Central Industriel, V. E. V., Association des exportateurs, etc. Une enquête de ce genre devrait porter un caractère essentiellement pratique : établir comment fonctionne à présent le financement de l'exportation et éventuellement rechercher les améliorations nécessaires, s'en tenant aux possibilités de réalisation immédiates ou prochaines.

On éviterait donc d'aborder des problèmes, quelque intéressants qu'ils soient, dont la solution prochaine ne paraît pas dans le domaine des probabilités. Par exemple, le problème de la représentation bancaire à l'étranger dont nous avons dit l'importance, mais aussi les difficultés auxquelles il se heurte. Sans doute, il conviendra de tenter des efforts pour obtenir des réalisations nouvelles dans cette voie, mais vraiment l'heure n'est point propice. Pour reprendre ce pro-

blème, au point de vue pratique, il faut attendre des temps moins troublés, une époque où la politique d'autarcie et d'isolement ne sera pas poussée aussi loin que de nos jours.

Il en est malheureusement de même en ce qui concerne le financement de l'exportation par l'appel au marché des capitaux. Ici, la situation est plus complexe même et dépend davantage encore de la situation internationale sur laquelle la Belgique, malheureusement, ne peut guère exercer d'influence. Cette question se rattache au problème plus vaste des placements extérieurs et du mouvement international des capitaux. Quelles que soient les formes que ce mouvement est destiné à prendre dans l'avenir, il est certain qu'il ne pourra reprendre vigueur aussi longtemps que subsisteront dans l'Europe et le monde l'incertitude, le gâchis actuels. Au surplus, si les tendances d'autarcie et de repliement sur soi-même devaient s'accroître et triompher dans un nombre croissant de pays, les chances d'une renaissance du marché international des capitaux seraient évidemment de plus en plus aléatoires.

L'enquête préconisée devrait donc se limiter aux problèmes immédiats. Il faudrait commencer par un relevé des faits : préciser quelle est la situation exacte au point de vue du volume du financement, de ses sources, de ses méthodes et de leurs avantages respectifs. Ensuite, on verrait si des mesures nouvelles, des réformes, des améliorations s'imposent et comment les réaliser.

Voici cependant un point que l'on peut signaler dès à présent à la réflexion de ceux que ce problème préoccupe. Nous avons été informés qu'en présence des difficultés exceptionnelles de la lutte sur les marchés mondiaux, la Banque Nationale se proposait d'accorder des crédits à un taux de faveur pour les opérations d'exportation consistant dans la vente à l'étranger des produits fabriqués en Belgique.

Certes, il ne faudrait pas exagérer les conséquences éventuelles d'une mesure de ce genre. Le taux d'intérêt des crédits bancaires est un élément très faible du prix de revient industriel. La réduction de ce taux ne constituerait donc qu'un faible stimulant à l'exportation; cependant, ce n'est pas une raison pour le négliger. En outre, en ce qui concerne les opérations du négociant exportateur ou du commissionnaire, le taux d'intérêt joue évidemment un rôle plus important. La mesure envisagée mérite donc d'être approuvée. La réalisation de pareille mesure exigerait la collaboration de la Banque Nationale, des institutions de crédit parastatales et des banques privées. Les méthodes de cette collaboration sont à examiner, de même que l'application de cette mesure à diverses méthodes de crédit.

En ce qui concerne la Banque Nationale notamment, on pourrait soulever une objection de principe. Son taux d'escompte, dira-t-on, dépend de la conjoncture générale du pays et de sa situation sur le marché

monétaire international; dès lors, ajoutera-t-on, si la Banque Nationale est amenée à élever son taux d'es-compte en raison de la situation du marché, n'y aurait-il pas de contradiction à maintenir un taux de faveur pour certaines catégories d'opérations?

L'objection n'aurait cependant de valeur que si la proportion des crédits jouissant d'un taux de faveur était importante au point que ce taux de faveur et non le taux officiel deviendrait le taux effectif. Si, au contraire, le régime de faveur n'est accordé qu'à une faible proportion du total des crédits, avec un contrôle

suffisant, cela n'entraverait en rien la politique monétaire de l'Institut d'émission.

* * *

Nous ne voudrions pas être mal compris. Le financement n'est pas le problème fondamental de l'exportation. Après tout, dans la lutte pour les débouchés, le prix des produits et leur qualité sont les éléments décisifs. Il convient de ne jamais l'oublier. Toutefois, de grandes facilités de financement sont loin d'être un élément négligeable. A ce titre, le problème mérite donc la plus grande attention.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1939

L'Exposé général du Budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1939 présente comme suit la situation budgétaire de 1935 à 1938 (en millions de francs) :

EXERCICE	Recettes	Dépenses	Différence
1935 (1).....	10.014	9.911	+ 102
1936 (2).....	10.624	10.504	+ 120
1937 (2).....	11.082	11.072	+ 10
1938 (3).....	11.543	12.297	- 754

(1) Compte définitif.

(2) Situation du Trésor au 1er janvier 1938.

(3) Chiffres provisoires.

L'augmentation des dépenses est frappante. Compte tenu des crédits supplémentaires à solliciter pour les dépenses propres à l'exercice 1938, l'accroissement est de 2.116 millions en trois ans. Le rapprochement des chiffres de 1935 et de 1938 n'est pas absolument rigoureux, puisque l'on doit tenir compte des crédits que l'on vient de mentionner. Mais l'approximation est suffisante pour fournir un ordre de grandeur des modifications survenues.

Cette augmentation est due à raison de 2.014 millions aux dépenses des départements, dont 761 millions pour les dépenses de personnel (à quoi il convient d'ajouter 120 millions du fait que les traitements figurent au budget de 1938 à 94 p. c., alors qu'ils auront été payés sur la base de 110 p. c. pendant onze mois), 190 millions pour celles du matériel, 699 millions pour les pensions civiles, militaires, d'ancienneté, d'invalidité, de survie, des mineurs et de vieillesse, et 204 millions pour indemnités de chômage.

Si l'on récapitule l'augmentation des dépenses administratives proprement dites, selon une autre subdivision, en tenant compte de ses causes principales, on obtient le tableau suivant :

	En millions de francs
1° Influence de la hausse de l'index sur les dépenses de personnel, de pensions et de matériel.....	939
2° Augmentations réglementaires de traitement et charges afférentes à la création de nouveaux services et à l'extension des services anciens.....	471
3° Majoration des pensions.....	393
4° Extension de la politique sociale.....	297

La moitié de l'accroissement constaté au cours de ces dernières années provient des mouvements de l'index. Le lien existant entre la politique économique et la situation de nos finances publiques revêt ainsi une importance particulière : dès que le Gouvernement prend des mesures de nature protectionniste, c'est pour ainsi dire automatiquement que ces

mesures risquent de compromettre rapidement l'équilibre budgétaire.

Dans les 471 millions provenant d'augmentations réglementaires de traitement et de charges afférentes à l'extension des services, la Défense nationale intervient pour 215 millions, dont 184 millions pour la rémunération des militaires de rang subalterne, du chef de l'application étendue du système des volontaires appointés.

La majoration des pensions est impressionnante, d'autant plus qu'elle s'établit à 393 millions, après élimination des variations dues à l'index. L'ensemble des pensions s'établit à 2.742 millions, soit 22,3 p. c. du total des dépenses prévues pour 1938, contre 2.043 millions en 1935, soit 20,6 p. c. des dépenses faites en 1935. La charge des pensions devient extrêmement lourde. Le vieillissement de la population constitue un facteur d'augmentation permanent, indépendamment des causes politiques et sociales qui peuvent contribuer au relèvement du taux. Que l'on songe que le coefficient de natalité a passé de 18,71 p. m. en 1930 à 15,26 p. m. en 1937, cependant que la proportion des décès diminue à son tour : 13,28 p. m. en 1930, 12,75 p. m. en 1936, 13,05 p. m. en 1937.

Les recettes n'ont pas suivi une marche parallèle à celle des dépenses. De 1935 à 1938, le total des impôts accuse une augmentation de 1.609 millions, si l'on tient compte du rendement présumé des impôts nouveaux votés en juin 1938.

Cet accroissement représente pour l'ensemble des impôts 19,3 p. c. par rapport à 1935. Il a été fourni :

1° Par les contributions directes, à raison de 789 millions, ou 30 p. c. ;

2° Par les droits de douane et d'accise, pour 262 millions ou 9,3 p. c. ;

3° Par l'enregistrement (comprenant les droits d'enregistrement proprement dits, les droits de succession, le produit des droits de timbre et des taxes assimilées, etc.), pour 558 millions ou 19 p. c.

Aux deux époques envisagées, les systèmes fiscaux en vigueur sont sensiblement équivalents. L'on peut donc considérer qu'aucune cause systématique ne vient troubler la comparaison générale des rendements.

Pour les impôts directs, l'augmentation a été proportionnellement beaucoup plus élevée que pour les autres sources de recettes.

L'amélioration est la plus forte pour la taxe mobilière, la taxe professionnelle et l'impôt complémentaire personnel.

LES RECETTES.

TABLEAU I.

a) Comparaison entre les propositions budgétaires formulées pour 1938, le rendement probable des recettes de 1938 et les évaluations pour l'exercice 1939.
(En milliers de francs.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EXERCICE 1938		EXERCICE 1939 Prévisions budgétaires	COMPARAISON ENTRE LES ÉVALUATIONS DE 1938 ET DE 1939	
	Budget voté	Recettes probables à la clôture de l'exercice		En plus pour 1939	En moins pour 1939
I. — RECETTES ORDINAIRES.					
A. — Impôts.					
1° Contributions directes :					
Impôts } Contribution foncière	362.500	362.500	372.500	10.000	—
cédulaires } Taxe mobilière	875.000	1.000.000	810.000	—	165.000
} Taxe professionnelle	725.000	700.000	625.000	—	100.000
Impôt complémentaire personnel	280.000	300.000	300.000	20.000	—
Contribution nationale de crise	—	475.000	600.000	600.000	—
Taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tanderie	1.500	1.500	1.500	—	—
Taxe sur les véhicules automobiles	185.000	190.000	205.000	20.000	—
Taxe sur les spectacles ou divertissements ...	50.000	47.500	47.500	—	2.500
Taxe sur les jeux et paris	70.000	70.000	75.000	5.000	—
Taxe d'ouverture sur les débits de boissons fer- mentées ou spiritueuses	35.000	35.000	35.000	—	—
Recettes diverses	260.000	217.500	213.500	—	46.500
Total des contributions directes : (1°).....fr.	2.844.000	3.399.000	3.285.000	655.000	214.000
Augmentation : 441.000					
2° Douanes et accises :					
Droits de douane et de statistique	1.650.000	1.540.000	1.557.000	—	93.000
Accises et taxes spéciales de consommation... Solde éventuel sur les recettes communes avec le Grand-Duché de Luxembourg (droit d'accises sur les alcools)	1.430.000	1.500.000	1.620.000	190.000	—
Taxes et produits divers	13.903	13.903	10.893	—	3.010
Total des douanes et accises : (2°)fr.	3.093.903	3.053.903	3.187.893	190.000	96.010
Augmentation : 93.990					
3° Enregistrement :					
Enregistrement et transcription	515.000	500.000	500.000	—	15.000
Successions	200.000	245.000	300.000	100.000	—
Timbre et taxes assimilées au timbre	3.225.000	2.700.000	2.900.000	—	325.000
Autres produits	27.000	41.000	41.000	14.000	—
Total de l'enregistrement, etc. : (3°)fr.	3.987.000	3.486.000	3.741.000	114.000	340.000
Diminution : 228.000					
TOTAL DES IMPÔTS : A (1° + 2° + 3°) fr.	9.904.903	9.938.903	10.213.893	959.000	650.010
Augmentation : 308.990					
B. — PÉAGES (Total) fr.	485.330	485.045	512.247	26.917	—
Augmentation : 26.917					
C. — CAPITAUX ET REVENUS.					
Domaines (valeurs capitales)	12.000	14.000	14.500	2.500	—
Forêts	16.000	18.000	16.000	—	—
Produits divers et accidentels (enregistrement et domaines)	22.000	24.000	24.000	2.000	—
Revenus des domaines	19.000	19.000	18.000	—	1.000
Produit brut de la taxe sur les appareils récepteurs de radiodiffusion	62.100	64.100	89.193	27.093	—
Part de l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale	11.600	11.600	11.600	—	—
Revenus de l'avoir de l'Office de la Petite Epargne	11.500	11.500	11.700	200	—
Produit de la dotation de l'Office des inter- ventions de crise	23.000	23.000	27.000	4.000	—
Produit de l'actif disponible du Fonds monétaire.	—	8.000	10.000	10.000	—
Opérations de la Commission Belgo-Luxembour- geoise	62.000	52.000	70.000	8.000	—
Produit des taxes sur les licences à l'importation.	—	—	30.000	30.000	—
Intérêts des obligations de l'Etat belge acquises par le fonds de régularisation du marché des rentes	10.000	—	—	—	10.000
Produit des fonds de la Caisse des Dépôts et Consignations	10.600	10.600	11.100	500	—
Droits de chancellerie, taxes consulaires et visas de passeports	8.000	8.000	10.000	2.000	—
Autres recettes	54.680	53.879	59.610	4.930	—
TOTAL DES CAPITAUX ET REVENUS : Cfr.	322.480	317.679	402.703	91.223	11.000
Augmentation : 80.223					

TABLEAU I (suite).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	EXERCICE 1938		EXERCICE 1939 Prévisions budgétaires	COMPARAISON ENTRE LES ÉVALUATIONS DE 1938 ET DE 1939	
	Budget voté	Recettes probables à la clôture de l'exercice		En plus pour 1939	En moins pour 1939
D. — REMBOURSEMENTS.					
Remboursement par les communes de leur quote-part dans les non-valeurs des contributions..	12.500	12.500	15.000	2.500	—
Recettes relatives aux pensions de retraite et de survie	71.040	73.040	72.143	1.103	—
Frais de perception de revenus provinciaux et communaux	22.350	22.350	20.750	—	1.600
Recouvrement d'avances faites par divers départements (Enregistrement).....	9.000	11.000	12.000	3.000	—
Remboursement de prestations et cessions (Défense nationale).....	11.763	11.763	12.823	1.060	—
Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations (O. C. I.).....	35.500	35.500	30.400	—	5.100
Remboursement des dépenses faites pour compte d'autres administrations (Postes).....	17.750	17.750	19.212	1.462	—
Recettes diverses et accidentelles (Trésorerie)...	35.000	45.000	48.000	13.000	—
Annuité de la Société Nationale des Habitations à bon marché	30.695	33.695	36.900	6.205	—
Produit de la Régie du <i>Moniteur</i>	11.000	11.000	11.000	—	—
Versements à effectuer par l'A. N. I. C.....	13.500	13.500	13.500	—	—
Fonds récupérés en matière de chômage...	101.500	131.500	5.000	—	96.500
Récupérations en matière d'allocations de chômage.....	—	—	10.000	10.000	—
Autres remboursements.....	44.092	42.889	47.166	3.074	—
TOTAL DES REMBOURSEMENTS: D fr.	415.690	461.487	353.894	41.404	103.200
				Diminution : 61.796	
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES I(A+B+C+D)..... fr.	11.128.403	11.203.114	11.482.737	1.118.544	764.210
				Augmentation : 354.334	
RECETTES EXCEPTIONNELLES(Total) II.fr.	10	10	5	—	5
				Diminution : 5	
III. — RECETTES COMPENSATOIRES.					
Part de la Régie des Téléphones et Télégraphes dans les charges de la Dette..... fr.	81.767	81.767	77.463	—	4.304
Produit de la réserve de remboursement de l'emprunt, à 6 ½ %, de 30.000.000 de dollars.	10.000	10.000	10.000	—	—
Charge de la Société Nationale des Chemins de fer belges pour intérêt de ses actions.....	30.070	30.070	29.859	—	211
Convention des marks.....	75.000	87.000	50.000	—	25.000
Part de la Colonie dans les charges de l'emprunt à lots de 1 milliard de francs, à 5 %, de 1932	16.220	16.220	16.203	—	17
Part de la Colonie dans les charges de l'emprunt extérieur, à 5 ½ %, de 1932	11.301	—	—	—	11.301
TOTAL DES RECETTES COMPENSATOIRES : III fr.	224.358	225.057	183.525	—	40.833
				Diminution : 40.833	
IV. — RECETTES DE RÉPARATION.					
Produits divers de réparation (Accord Tardieu-Jaspar).....	2.000	74.000	500	—	1.500
Produit des titres à émettre	30.000	30.000	26.000	—	4.000
Autres recettes de réparation	7.550	11.050	7.250	—	300
TOTAL DES RECETTES DE RÉPARATION : IV. fr.	39.550	115.050	33.750	—	5.800
				Diminution : 5.800	
TOTAL DES VOIES ET MOYENS (I + II + III + IV)..... fr.	11.392.321	11.543.231	11.700.017	1.118.544	810.848
				Augmentation : 307.696	

La taxe mobilière qui a produit en 1935 environ 455 millions, atteindra vraisemblablement un rendement de plus du double en 1938.

La taxe professionnelle est influencée par l'amélioration du revenu national entre les deux dates; de 379 millions environ en 1935, son rendement passera vraisemblablement à 700 millions en 1938, inférieur cependant aux prévisions budgétaires initiales.

Les causes qui ont influencé le produit de ces deux impôts ont agi évidemment dans le même sens sur l'impôt complémentaire personnel, dont les recettes passeront de 184 millions à environ 300 millions. Cet impôt a bénéficié du rendement accru de la contribution foncière et du fait que sa perception a été progressivement améliorée.

Quant à la contribution nationale de crise, sa réintroduction en 1938 est estimée devoir produire 475 millions contre 501 millions en 1935.

Sans le vote de nouveaux droits en juin 1938, le produit des douanes et accises eût été pour cette année

sensiblement équivalent à celui de 1935; le recul des importations réagit presque proportionnellement sur le mouvement des recettes douanières, abstraction faite des modifications tarifaires.

* * *

Les évaluations du budget pour 1939 mentionnent 11.700 millions aux recettes et 11.583 millions aux dépenses; l'excédent prévu, soit 117 millions, a été ramené immédiatement à 17 millions environ, par suite d'un amendement relatif aux traitements et pensions.

Ce budget marque la volonté d'enrayer l'augmentation des dépenses publiques. Une revision attentive a été faite de toutes les propositions des départements. Pour que les crédits ouverts ne soient pas dépassés en cours d'exercice, le Gouvernement manifeste l'intention de leur donner effectivement un caractère limitatif. Il n'a été admis aucune dépense nouvelle, sauf celles qui correspondaient à des décisions antérieures du Gouvernement.

TABLEAU II.

	1935	1936	1937	1938 (1)	1939
Dette publique	4.107.168.974,68	3.928.455.536,70	2.443.529.172,02	2.684.401.634,24	2.425.677.782,92
Pensions	—	—	2.464.190.934,—	2.673.673.383,—	2.632.016.690,—
A.	4.107.168.974,68	3.928.455.536,70	4.907.720.106,02	5.358.075.017,24	5.057.694.472,92
Dotations	44.818.259,93	45.492.031,96	46.876.762,16	48.491.157,—	48.753.150,—
B.	44.818.259,93	45.492.031,96	46.876.762,16	48.491.157,—	48.753.150,—
Justice	273.557.380,65	289.509.345,77	297.817.073,85	314.752.412,85	314.637.904,—
Affaires étrangères et Commerce exté- rieur	80.414.111,78	92.272.092,—	94.507.333,02	103.126.257,41	86.232.137,25
Intérieur	86.283.761,—	101.954.337,—	66.522.934,—	70.616.611,—	187.193.888,—
Santé publique	—	—	57.570.896,54	66.285.149,—	—
Instruction publique	983.158.399,36	1.159.783.470,—	1.161.033.565,—	1.216.680.028,—	1.234.960.374,—
Agriculture	41.355.187,20	46.186.840,67	68.589.229,97	87.061.766,30	—
Travaux publics et Résorption du Chômage	223.784.643,—	258.827.592,—	273.620.086,60	291.016.043,—	288.511.820,—
Affaires économiques	37.709.221,70	31.634.672,25	39.849.350,19	39.042.324,35	148.754.660,—
Travail et Prévoyance sociale	1.554.877.684,—	1.589.156.215,—	795.693.203,15	1.076.582.680,90	691.155.153,—
Colonies	184.214.142,—	169.998.986,—	91.046.117,—	11.975.092,—	11.938.793,—
Défense nationale	783.772.243,—	925.740.325,—	1.004.354.758,—	1.123.440.176,90	1.222.490.836,—
Gendarmerie	119.120.936,—	135.596.717,—	143.510.715,—	154.864.070,—	149.188.700,—
Finances	361.000.409,09	447.342.959,69	425.187.178,71	424.524.180,87	430.884.149,—
Transports	148.593.662,30	162.816.255,25	190.757.847,18	221.978.507,77	—
Postes, Télégraphes, Téléphones ...	329.320.130,38	356.841.768,44	373.693.077,33	392.915.973,97	602.597.334,—
C.	5.207.161.911,46	5.767.661.556,07	5.083.153.365,54	5.594.861.274,32	5.368.545.748,25
A + B + C	9.359.149.146,07	9.741.609.124,73	10.037.750.233,72	11.001.427.448,56	10.474.993.371,17
Non-Valeurs et Remboursements ...	1.028.175.197,50	1.201.479.614,52	1.198.903.394,32	1.255.490.159,70	1.108.067.600,—
TOTAL GÉNÉRAL...fr.	10.387.324.343,57	10.943.088.739,25	11.236.653.628,04	12.256.917.608,26	11.583.060.971,17

(1) Y compris les crédits supplémentaires repris dans le document n° 245 du Sénat.

Les recettes ont été estimées en tenant compte également de l'évolution probable de la situation économique du pays en 1939. Le rendement de la taxe mobilière a été estimé à 19 p. c. en dessous du niveau de l'an dernier, et celui de la taxe professionnelle à 11 p. c. en dessous du même niveau. Le rendement de la contribution nationale de crise est inscrit pour 600 millions, alors que son rendement atteindra déjà 450 millions pour le second semestre de l'année en cours.

Il a été renoncé à certains procédés d'amortissement extraordinaire, prévus en d'autres temps,

notamment celui qui fournirait au Fonds d'amortissement des ressources qu'il aurait consacrées à des amortissements extraordinaires, en vertu de l'arrêté royal 166, du 11 mai 1935. L'avantage, pour le budget de 1939 est estimé à 100 millions.

Le Gouvernement fait également état de l'économie qui résultera, pour le Trésor, de la prochaine entrée en vigueur du régime de l'assurance-chômage obligatoire. La réduction de charges prévue est de 311 millions. Cette prévision est actuellement très contestée. Certains calculs, dont le résultat sera présenté aux Chambres, aboutissent à des conclusions totalement opposées.

Si le mouvement des prix, en 1939, conduisait à une dépense excédant les crédits prévus, le Gouvernement manifeste l'intention — à moins que la situation financière générale lui permette d'y renoncer — de prendre des mesures pour ramener temporairement les traitements et pensions à un taux compatible avec le solde encore disponible des crédits de personnel.

Cependant ces mesures n'ont pas suffi pour équilibrer le budget. Le Gouvernement a recherché les sources de recettes nouvelles qui sont nécessaires dans un domaine différent de l'impôt proprement dit.

Les compléments de recettes incorporés dans le Budget sont :

l'augmentation de 4,40 p. c. à 15 p. c. de la taxe sur les pronostics de football : 10 millions;

l'augmentation de 60 à 78 francs de la redevance sur les appareils de radio : 20 millions;

le relèvement des tarifs postaux portant le timbre des lettres de 70 à 75 centimes, et celui de la carte postale de 35 à 40 centimes : 20 millions;

une taxe spéciale de licence, frappant les bénéficiaires de licences d'importation accordées à des commerçants qui ont le privilège de se partager des contingents limités : 50 millions.

Ces quatre sources de recettes sont donc présumées pouvoir rapporter ensemble 100 millions en 1939.

Voici maintenant quelques précisions concernant le budget de la dette publique.

Situation de la dette publique.
(En millions de francs.)

TABEAU III.

	31-12-27	31-12-28	31-12-29	31-12-30	31-12-31	31-12-32	31-12-33	31-12-34	31-12-35	31-12-36	31-12-37	31- 8-38
A. Dettes intérieures :												
a) Consolidées	22.312	22.189	22.029	23.695	25.128	26.086	27.417	27.263	31.584	32.366	34.851	34.665
b) A moyen terme	3.387	2.336	2.304	770	770	1.079	1.080	1.680	1.431	1.431	700	1.300
c) A court terme	609	1.030	32	—	—	358	250	60	—	—	500	405
	26.308	25.555	24.365	24.465	25.898	27.523	28.747	28.993	33.015	33.797	36.051	36.370
B. Dettes extérieures :												
a) Consolidées	12.113	11.836	11.351	10.506	8.974	9.765	8.676	9.039	7.751	6.625	6.267	5.965
b) Flottante	162	—	—	—	—	499	705	987	1.209	775	—	734
	12.275	11.836	11.351	10.506	8.974	10.264	9.381	10.006	8.960	7.400	6.267	6.699
	38.583	37.391	35.716	34.971	34.872	37.787	38.128	38.999	41.975	41.197	42.318	43.069
c) Dettes envers les gouvernements des États-Unis et de l'Angle- terre	16.347	16.330	16.147	16.132	15.533	15.547	10.332	9.486	13.214	13.206	13.139	13.174

Le tableau III permet de suivre les fluctuations de la dette publique de 1927 à 1938. On le voit, le volume de notre Dette publique est directement influencé par la conjoncture économique et par les événements monétaires. Depuis 1927 jusqu'à la fin de 1930, l'on constate une diminution progressive, tant de la Dette extérieure que de la Dette intérieure, par le jeu des amortissements ordinaires. A l'action de ceux-ci sont venus s'ajouter des amortissements extraordinaires opérés sur les dettes intérieures et, en 1930, le remboursement massif de l'emprunt 7 1/2 p. c. émis aux États-Unis.

La baisse de la livre sterling en 1931 influence directement le total de notre Dette extérieure, dont l'expression en francs belges diminue de plus de deux milliards. Par contre, la Dette intérieure s'accroît de l'émission de l'emprunt 5 p. c. de 1 milliard de francs.

La dépression économique contraint, dès l'année suivante, à un nouveau recours au marché des capitaux.

En 1933, la dévaluation du dollar réduit la dette extérieure de 25 à 19 milliards. La Dette consolidée intérieure augmente de 1,2 milliard, par suite de l'émission d'un nouvel emprunt à lots.

L'encours de nos engagements reste stationnaire en 1934.

Par contre, la crise économique et la dévaluation du belga ont, en 1935, une répercussion directe sur notre Dette à l'étranger, tandis que la conversion vient faire sentir ses effets, à la fois sur les Dettes intérieure et extérieure.

Les années 1936 et 1937 sont caractérisées par une politique de remboursement, de conversion ou de rapatriement des Dettes extérieures onéreuses. Les conséquences s'en font sentir bien plus dans la diminution des charges de la Dette que sur le total de son encours en capital, puisqu'on retrouve celui-ci à un niveau sensiblement égal au 31 décembre 1935 et au 31 décembre 1937.

Enfin, de nouvelles émissions de Dette à court terme ont été rendues nécessaires durant les premiers mois de l'année 1938 par la situation budgétaire et financière; elles expliquent l'augmentation que l'on constate au 31 août 1938.

Quant à la charge de notre dette publique, qui était de 2.824 millions en 1928, de 2.632 millions en 1934, de 2.408 millions en 1937, elle a été augmentée à 2.586 millions l'année suivante et ne s'établit qu'à 2.421 millions pour 1939.

TABLEAU IV.

Dettes publiques. — Situation au 31 août 1938.

DÉSIGNATION DES DETTES	DETTES EXTÉRIEURES PAYABLES EN :						DETTE AU 31 AOUT 1938	
	Francs français	Livres sterling	Dollars E.-U.	Florins P.-B.	Couronnes suédoises	Francs suisses	Dettes intérieures	Contre-valeur des dettes extérieures
A. — DETTE CONSOLIDÉE.								
<i>a) Intérieure directe :</i>								
Dettes à 2 1/2 %	—	—	—	—	—	—	219.959.631	—
Dettes à 3 % 1 ^{re} série	—	—	—	—	—	—	392.231.775	—
Dettes à 3 % 2 ^e série	—	—	—	—	—	—	2.212.157.782	—
Dettes à 3 % 3 ^e série	—	—	—	—	—	—	183.629.200	—
Dettes à 3 % Servitudes militaires	—	—	—	—	—	—	1.108.591	—
Dettes à 5 % à prime de 1920 (jusqu'à 1995)	—	—	—	—	—	—	9.703.000	—
Dettes unifiées à 4 % 1 ^{re} série	—	—	—	—	—	—	8.296.289.777	—
Dettes unifiées à 4 % 2 ^e série	—	—	—	—	—	—	8.319.355.425	—
Dettes unifiées à 4 % 3 ^e série non amortissable	—	—	—	—	—	—	334.652.000	—
Dettes à 3 1/2 %	—	—	—	—	—	—	2.516.404.000	—
Emprunt 5 % de 1931 de 1.000.000.000 de francs	—	—	—	—	—	—	1.403.000	—
Dettes envers la Banque Nationale de Belgique pour le retrait des marks	—	—	—	—	—	—	500.000.000	—
Emprunt à lots de 1932 de 1.000.000.000 de francs	—	—	—	—	—	—	1.037.735.475	—
Emprunt à lots de 1933 de 1.500.000.000 de francs	—	—	—	—	—	—	1.557.070.250	—
<i>b) Intérieure indirecte :</i>								
Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	—	—	—	—	—	—	4.853.572.000	—
Annuités pour rachats de chemins de fer (capitalisation)	—	—	—	—	—	—	264.394.875	—
Annuités à payer au Crédit Communal (capitalisation)	—	—	—	—	—	—	582.316.229	—
Emprunt Crédit Communal 6 % de 300.000.000 de francs	—	—	—	—	—	—	291.035.000	—
Lloyd Royal Belge (obligations à 4 %)	—	—	—	—	—	—	19.392.000	—
Emprunt 4 % à lots des Régions dévastées, de 1921	—	—	—	—	—	—	989.690.000	—
Emprunt à lots des Régions dévastées, de 1922	—	—	—	—	—	—	1.039.863.775	—
Emprunt à lots des Régions dévastées, de 1923	—	—	—	—	—	—	1.042.882.550	—
Emprunts 6 % de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants	—	—	—	—	—	—	575.000	—
<i>c) Extérieure :</i>								
Dettes à 3 % 4 ^e série (jusqu'à 1939)	—	669.120	—	—	—	—	—	96.282.186
Emprunt 6 1/2 % de \$ 30.000.000 (1 ^{er} septembre 1949)	—	—	9.214.000	—	—	—	—	273.172.065
Emprunt 6 % de \$ 50.000.000 (1 ^{er} janvier 1955)	—	—	10.848.200	—	—	—	—	321.622.010
Emprunt 7 % de \$ 50.000.000 (1 ^{er} juin 1955)	—	—	9.945.000	—	—	—	—	294.844.387
Dettes contractées pendant la guerre envers le Gouvernement des Etats-Unis	—	—	161.780.000	—	—	—	—	4.796.372.550
Dettes contractées après l'armistice envers le Gouvernement des Etats-Unis	—	—	238.900.000	—	—	—	—	7.082.787.750
Emprunt 5 1/2 % de 800.000.000 de francs français de 1932	Fr. fr. or	332.650.000	—	—	—	—	—	650.912.887
Emprunt 5 1/2 % de 800.000.000 de francs français de 1934	Fr. fr. or	572.680.000	—	—	—	—	—	1.120.591.590
Emprunt 5 % de conversion de 475.000.000 de francs français	—	466.160.000	—	—	—	—	—	376.191.120
Crédits anglais de Reconstruction Nationale	—	9.000.000	—	—	—	—	—	1.295.043.750
Emprunt 3 1/2 % de fl. P.-B. 48.000.000 de 1937	—	—	—	47.602.000	—	—	—	767.998.768
Emprunt de conversion 4 % 1936 de £ 8.600.000	—	8.334.200	—	—	—	—	—	1.199.239.291
Emprunt de conversion 4 % 1936 de Kr. suéd. 20.000.000	—	—	—	—	19.520.000	—	—	144.887.200
Emprunt 4 % 1937 de £ 5.000.000	—	5.000.000	—	—	—	—	—	719.468.750
TOTAUX...	Fr. fr. or	905.330.000 466.160.000	23.003.320	430.687.200	47.602.000	19.520.000	—	34.665.421.335 19.139.414.304
								53.804.835.639

DÉSIGNATION DES DETTES	DETTES EXTÉRIEURES PAYABLES EN :						DETTE AU 31 AOÛT 1938	
	Francs français	Livres sterling	Dollars E.-U.	Florins P.-B.	Couronnes suédoises	Francs suisses	Dettes intérieures	Contre-valeur des dettes extérieures
B. — DETTE A COURT ET MOYEN TERME.								
<i>a) Intérieure :</i>								
Bons du Trésor 2 1/2 % à 5 ans (1937-1942)	—	—	—	—	—	—	700.000.000	—
Bons du Trésor 2 1/2 % à 2 ans (1938-1940)	—	—	—	—	—	—	600.000.000	—
Certificats de Trésorerie	—	—	—	—	—	—	405.000.000	—
Dotation des combattants	—	—	—	—	—	—	298.605.000	—
<i>b) Extérieure :</i>								
Bons du Trésor en florins	—	—	—	35.000.000	—	—	—	564.681.250
Bons du Trésor en francs suisses	—	—	—	—	—	25.000.000	—	169.000.000
TOTAUX...	—	—	—	35.000.000	—	25.000.000	2.003.605.000	733.681.250
							2.737.286.250	
TOTAL DE LA DETTE...	Fr. fr. or 905.330.000 466.160.000	23.003.320	430.687.200	82.602.000	19.520.000	25.000.000	36.669.026.335	19.873.095.554
							56.542.121.889	

Cours du 31 août 1938.

Fr. fr. = 0,1614	belgas = fr. 0,807	Fl. = 3,2267 1/2 belgas = fr. 16,13375
£ = 28,77 7/8	belgas = fr. 143,89375	Kr. suéd. = 1,4845 belgas = fr. 7,4225
\$ = 5,9295	belgas = fr. 29,6475	Fr. suis. = 1,352 belgas = fr. 6,76

L'évolution des dépenses de la Dette publique, comme celle du volume de la dette en capital, a été influencée par la conjoncture économique générale, qui agit sur la situation budgétaire, par les dévaluations monétaires à l'intérieur et à l'extérieur, par la grande opération de conversion de 1935 et, après cette conversion, par la politique de remboursement, de conversion ou de rapatriement des dettes extérieures.

L'on notera que les charges pour 1939 comprennent 505 millions destinés aux amortissements contractuels; le montant correspondant pour 1938 était de 598 millions. La différence est due, en ordre principal, à l'extinction de l'emprunt 3 p. c., 4^e série, émis à Londres en février 1914.

* * *

Le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour 1939 traduit également les efforts faits pour mettre fin à l'accroissement excessif de nos dépenses publiques, ce qui ressort nettement des chiffres que voici :

	En millions de francs
1930	792
1931	1.092
1932	443
1933	850
1934	1.139
1935	1.561
1936	2.486
1937	2.877
1938	2.573
1939	1.610

Pour 1938, les propositions du Gouvernement s'élevaient à 2.612 millions. Ce chiffre fut réduit à

2.209 millions. Des crédits supplémentaires ont été sollicités dans le projet déposé au Sénat le 13 juillet 1938. Depuis lors, il est apparu qu'il serait nécessaire de demander encore trois suppléments de crédits.

L'effet économique que l'on doit pouvoir normalement attendre de l'exécution de grands travaux par l'Etat ou les collectivités publiques, est très largement fonction des conditions dans lesquelles ces travaux sont ou devront être financés.

A ce financement, qui est effectué normalement par l'emprunt à long terme, il a été consacré en ces dernières années, le solde de 2.852 millions resté disponible sur les 4.352 millions de plus-value produite par la réévaluation des avoirs en or et en devises de la Banque Nationale.

Voici comment s'établit le mouvement du Fonds de réévaluation; il en résulte que, jusqu'au 19 mai 1938, 2.062 millions de francs ont été affectés à des besoins budgétaires :

	Prélèvements	Reconstitutions	Balance	Situation au 31-12
Au départ	—	—	—	(2.852)
1935	302	302	—	2.852
1936	1.694	842	852	2.000
1937	3.733	3.101	632	1.368
1938	1.920	1.342	578	790
	7.649	5.587	2.062	(au 19 mai)

Les sommes versées à l'Etat par la Banque Nationale de Belgique, en vertu de la loi du 30 mars 1935, ont été inscrites en recette au Budget extraordinaire dès l'année 1935. Les prélèvements spéciaux sur ces montants ont été inscrits en dépense au même Budget extraordinaire.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE.

(Août-septembre 1938.)

APERÇU D'ENSEMBLE.

La période sous revue couvre le mois d'août, mois de vacances et de congés payés, et le mois de septembre, traversé par la crise politique internationale que l'on sait.

La vie économique du pays s'est ainsi trouvée soumise à des influences diverses, contradictoires et de caractère exceptionnel qui ont, les unes stimulé temporairement certaines activités, les autres déterminé la réserve des acheteurs et tenu en suspens l'exécution de certains ordres. Ce n'est que vers la mi-octobre que la situation est redevenue plus normale.

Des informations parues dans nos *Bulletins* de septembre et d'octobre, nous ont donné l'occasion de décrire déjà le comportement de notre marché de l'argent à court terme en août et septembre, ainsi que l'évolution du marché des changes. On y a constaté que le belga, même au moment de la plus forte tension internationale, est resté très ferme et que des rentrées ininterrompues d'or ont été enregistrées. Elles ont, du reste, continué en octobre.

Au marché de l'argent, la détente qui s'était dessinée depuis le mois de juin s'est poursuivie jusqu'à la mi-septembre, moment où les circonstances exceptionnelles ont fait naître de la part du public autant que des entreprises, un besoin inusité de liquidités. Après avoir répondu par leurs propres moyens d'abord, aux demandes, les banques ont dû, vers la fin du mois, s'assurer de nouvelles disponibilités en recourant notamment au réescompte et aux avances sur fonds publics à la Banque Nationale. Celle-ci a fourni toute l'aide requise sachant que les circonstances le justifiaient. Au reste, dès l'alerte passée, le repli s'est effectué. Les escomptes et les avances de la Banque Nationale, qui avaient atteint au maximum 2.740 millions et 896 millions respectivement au 29 septembre, étaient revenus à 2.100 millions et 240 millions le 27 octobre. La résorption des escomptes s'accéléra d'ailleurs au fur et à mesure des échéances. La circulation des billets, qui s'était élevée au maximum à 25.498 millions, était redescendue à 22.712 millions un mois après.

Les taux de l'argent, stables en août, furent plus irréguliers en septembre, marquant vers la fin du mois une tension accusée et fort explicable. Le *call money* s'est traité jusqu'à 2 p. c. et les taux d'escompte hors banque, tant pour le papier commercial que pour les acceptations, ont progressé jusqu'à

atteindre 4 1/2 p. c. à la fin du mois. La réaction, très vive, s'est produite dès les premiers jours d'octobre : le *call money* est revenu à 3/4 p. c. et le taux des acceptations entre 3 et 3 1/4 p. c.

On aurait pu craindre que les adjudications de certificats de Trésorerie fussent rendues extrêmement onéreuses et même que le montant des soumissions fût inférieur au montant offert. A Londres, dans la semaine critique, les enchères de Bons du Trésor se sont faites au taux moyen de £ 1.5.1,42 p. c., soit largement le double de ce qu'il était un mois auparavant. Or, chez nous, les adjudications se sont effectuées de façon fort satisfaisante. La tension du marché s'est, bien entendu, fait sentir, mais les taux moyens, tant des soumissions que des adjudications, n'ont pas dépassé 2,80 p. c. et le montant des soumissions a toujours été supérieur au montant offert. Si l'on tient compte du resserrement de liquidité dans les banques dû aux retraits de dépôts, c'est là une preuve que le certificat du Trésor est devenu une forme régulière de placement à court terme.

Si le marché monétaire a fait bonne contenance, le marché financier s'est montré peu actif, sans accuser toutefois une faiblesse excessive. D'une façon générale, les transactions ont été peu nombreuses. Le marché des obligations a été le plus affecté : notre indice des titres à revenu fixe, qui, au 1^{er} août, s'établissait à 119,7, est descendu à 117,7 le 3 octobre. L'indice particulier des rentes belges enregistre la même baisse de 2 points, s'inscrivant à 114,4 contre 116,9. L'indice des titres à revenu variable, qui avait accusé une faiblesse au début de septembre, se retrouve au 3 octobre à 38,5, soit approximativement le niveau auquel il était fixé au début d'août.

Les marchés industriels — comme on le verra plus loin — ont été généralement peu animés en août, puis ont montré une évolution plus favorable, surtout vers la fin de septembre et au début d'octobre. L'amélioration s'est particulièrement fait sentir dans l'industrie sidérurgique, en papeterie et en verrerie. Au marché charbonnier, l'ambiance est également devenue meilleure. Par contre, dans l'industrie textile, on travaille irrégulièrement et la situation reste peu satisfaisante.

Les statistiques de la Société Nationale des Chemins de fer traduisent cette légère amélioration survenue dans l'activité d'un certain nombre d'industries. Le nombre de wagons fournis au départ de stations

belges pour le transport de marchandises passe, de 358.683 en juillet, à 377.312 en août et 399.858 en septembre. Une bonne part de cette augmentation est attribuable à l'accroissement qui se produit toujours vers cette époque, du nombre de wagons fournis pour le transport de combustible. C'est, en effet, le moment où se font les plus gros approvisionnements en charbon domestique. Néanmoins, les divers autres transports participent environ pour moitié dans l'augmentation du trafic.

Notre commerce extérieur — ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le souligner précédemment — se compare favorablement à celui de beaucoup d'autres pays. Le volume total de nos échanges reste, pendant les neuf premiers mois de cette année, inférieur à celui de l'année précédente, mais le recul est moins accusé qu'ailleurs. De janvier à septembre, nous avons importé pour 17.429 millions de francs et exporté pour 15.778 millions, ce qui laisse un excédent d'importations de 1.651 millions. Si ces chiffres sont moins favorables qu'en 1937, constatons qu'ils sont supérieurs à ceux de 1935 et 1936. Pendant les trois premiers trimestres de ces années, nous avons importé respectivement pour 12.104 millions et 15.345 millions et exporté pour 11.300 millions et 14.049 millions.

Le recul, du reste, paraît enrayé depuis le mois de septembre.

L'indice de la consommation pour septembre paraît apporter confirmation d'une certaine amélioration des conditions économiques générales. Mais outre que l'on se trouve en présence d'une hausse saisonnière normale des ventes d'articles de ménage, d'objets d'ameublement et de vêtements, il faut tenir compte de la crise de fin septembre qui a incité beaucoup de personnes à s'approvisionner bien au delà de leurs besoins normaux. C'est ce qui explique notamment la hausse de 32,3 points de l'indice des produits d'alimentation vendus par les coopératives.

Le degré d'occupation des ouvriers est resté favorable au cours du mois d'août et si, vers la fin de septembre, le chômage s'est étendu, c'est en raison surtout du rappel sous les armes d'ouvriers lors de la mise de l'armée sur pied de paix renforcé, ce qui a contraint certaines firmes à mettre en chômage les ouvriers non rappelés, de même que la réquisition des moyens de transport a empêché quelques entreprises de travailler. Le mauvais temps a également ralenti l'activité dans l'industrie de la construction.

Le rappel de ces quelques faits et l'énoncé de ces quelques chiffres n'autorisent pas une conclusion bien ferme. Il est évidemment difficile de préciser, en raison des événements exceptionnels qui sont intervenus, l'état actuel de l'activité générale en Belgique et les possibilités d'un redressement durable. Mais on peut cependant constater que notre situation supporte actuellement de façon favorable la comparaison avec celle qui prévaut dans beaucoup d'autres pays continentaux.

L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

Ce n'est que vers la fin du mois de septembre que l'allure du marché charbonnier a accusé une tendance progressive à l'animation. Pendant le mois d'août et la quinzaine suivante, la physionomie du marché ne s'était guère modifiée : les charbons domestiques faisaient l'objet d'une demande suffisante, surtout pour les charbons classés maigres et anthraciteux, mais les qualités industrielles étaient délaissées, les usines s'approvisionnant au jour le jour, sans passer de contrats importants.

L'amélioration du marché métallurgique a tardé à faire sentir ses effets. Seules les expéditions saisonnières à effectuer pour compte des usines productrices de gaz et d'électricité ont repris progressivement.

Nos exportations vers la France ont été rendues difficiles par suite de la décision prise dans ce pays d'augmenter l'extraction, décision qui se traduira par un accroissement de production de 2 millions de tonnes en six mois. Comme conséquence, les contingents d'importation belge autorisés ont été ramenés, à partir du 1^{er} octobre, de 80 à 65 p. c. de la période prise comme référence, soit le montant des importations effectuées en 1936. Avant le 1^{er} mai, le contingent était de 90 p. c., ce qui permet de mesurer le recul de nos expéditions possibles vers la France, pays qui constituait de loin notre meilleur débouché. En effet, en 1937, près de 80 p. c. de nos exportations totales de houille et près de 50 p. c. de nos exportations de coques étaient destinés à la France.

On enregistre une certaine reprise des affaires avec l'Italie, qui avait été en 1935 et 1936 un débouché fort intéressant.

D'autre part, à la suite du renouvellement de la convention hollando-belge, les expéditions vers les Pays-Bas ont été également plus actives.

La taxe à l'entrée sur les combustibles, dont nous signalions le prochain établissement dans notre dernière chronique, a été mise en vigueur le 1^{er} octobre. Elle est de 15 fr. à la tonne pour les charbons domestiques, de 10 francs pour les charbons industriels et les coques industriels, et de 5 francs pour les fines à coques. Le produit en sera alloué aux exploitations contraintes au maintien du sursalaire conventionnel afin de n'apporter actuellement aucune modification aux salaires. Les importations de charbon seront, de plus, frappées de la taxe de 2 p. c. *ad valorem* si le Gouvernement décide, pour des raisons fiscales, de la prélever sur tous les produits soumis à licence.

Cette mesure a fait l'objet de critiques dans certains milieux d'affaires où l'on considère que la politique économique du Gouvernement accuse une tendance interventionniste et protectionniste de plus en plus marquée.

Un comité ministériel poursuit l'étude du problème charbonnier, pour lequel on recherche une solution d'ensemble. Divers projets ont été envisagés, mais

aucun ne paraît avoir réuni une adhésion générale, jusqu'à présent.

La constitution d'un Cartel International des Charbons est envisagée, mais il paraît devoir être de réalisation difficile, en raison du grand nombre de parties, de la multitude des catégories de charbons, de la variété d'usage de ces catégories et du nombre des marchés intéressés. Il comprendrait vraisemblablement l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Pologne et la Hollande, pays qui extraient environ la moitié de la production mondiale de charbon, les autres grands producteurs étant les Etats-Unis, la Russie et le Japon. Deux questions principales seraient de la compétence du nouvel organisme : l'établissement des prix sur les marchés d'exportation et des quotes-parts à l'exportation pour chacun des pays producteurs adhérents de l'Entente. Des divergences sérieuses de vues ont surgi dès qu'il s'est agi de fixer les quotes-parts des participants. L'Angleterre voudrait qu'il lui soit attribué la moitié des exportations totales, l'Allemagne, par contre, préconisant de prendre comme période de référence l'année 1937 qui lui est très favorable. Depuis quelques années, du reste, l'Allemagne a pris une part très importante sur le marché international. Par sa politique de prix et notamment par un système de subsides à l'exportation, elle a pu s'implanter en Italie, en Espagne et dans divers autres pays, au détriment de la Hollande et de la Pologne.

En attendant une entente générale, dont la réalisation sera évidemment laborieuse, on peut entrevoir la conclusion d'accords partiels qui seraient déjà fort utiles.

Depuis plusieurs mois, la production belge de charbon marque un recul. L'extraction a évolué comme suit :

Avril (25 jours ouvrables)	2.501.000 tonnes.
Mai (25 jours ouvrables)	2.463.000 "
Juin (25 jours ouvrables)	2.405.000 "
Juillet (25 jours ouvrables)	2.233.000 "
Août (26 jours ouvrables)	2.234.000 "

Il y a lieu, dans l'appréciation de ces chiffres, de tenir compte de l'influence, en juillet et août, en dehors du chômage partiel, des congés payés.

En septembre, pour 26 jours ouvrables, la production s'est établie à 2.387.000 tonnes, donc en augmentation légère sur les deux mois précédents, mais qui, pour les raisons que nous venons de dire, ne constitue pas un progrès réel puisque ce chiffre est inférieur à celui de juin qui ne comprend que 25 jours ouvrables.

Depuis mars, on constatait un recul incessant de l'effet utile moyen par ouvrier; le rendement, qui s'établissait à 772 kg. par journée d'ouvrier du fond et de la surface réunis, est descendu à 756 kg. en avril, à 752 kg. en mai, à 750 kg. en juin et à 743 kg. en juillet. En août, l'on remonte à 748 kg.

Ce rendement, rappelons-le, atteignait 820 kg. en décembre 1936, dernier mois normal du régime des huit heures journalières.

Malgré la décroissance de la production, les stocks n'ont cessé d'augmenter jusqu'en août. De 876.000 t. en décembre 1937, ils sont passés à 1.572.000 tonnes en mars 1938, à 2.207.000 tonnes fin juin, 2.292.000 tonnes fin juillet et 2.380.000 tonnes fin août. Ils diminuent légèrement à 2.351.000 tonnes fin septembre.

La production des fours à coke et celle des cokeries des usines métallurgiques avaient augmenté, en juillet, d'ensemble 15.000 tonnes. En août, on enregistre une diminution de 12.000 tonnes environ.

La production des agglomérés — briquettes et boulets — avait fléchi également. De 164.000 tonnes en mars, elle tombait à 125.000 tonnes en août. En septembre, elle est un peu plus élevée et revient à 139.000 tonnes.

Depuis longtemps déjà, les associations de grossistes et de détaillants se préoccupent de la réorganisation du commerce charbonnier. Ils visent, entre autres, à la suppression de la vente directe des charbonnages aux consommateurs et des tarifs préférentiels sur les chemins de fer, à la création d'un registre du commerce charbonnier et à la limitation dans leurs achats de combustibles pour les coopératives et les économats.

Vers la mi-octobre a été constituée à la Bourse aux Charbons de Bruxelles la *Fédération des Unions Professionnelles des Négociants en Charbons en Gros de Belgique*. Ce groupement, doté de la personnification civile, s'efforcera d'assurer la concentration du commerce de gros et s'occupera principalement des relations avec les producteurs d'une part et les pouvoirs publics d'autre part.

L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

Le marché métallurgique ne présente pas habituellement une animation particulière pendant les vacances. On a pu apercevoir, cependant, au mois d'août, une nouvelle amélioration, après celle de juillet, dans la rentrée des commandes aux Comptoirs de la sidérurgie belge. En septembre, on constate un nouveau progrès, dû en partie au brusque développement des ordres à la fin du mois. L'étranger, en effet, a préféré passer des commandes chez nous plutôt que chez nos voisins, parce que notre pays était supposé devoir rester en dehors du conflit. Nos usines ont certainement bénéficié largement de cette situation. Un autre facteur favorable également a été la rétrocession de certains tonnages par les groupes étrangers qui avaient des avances de tonnage au détriment du groupe belge.

Les ordres inscrits à *Cosibel* se sont élevés à 151.500 tonnes en septembre contre 101.000 tonnes en août et 99.000 tonnes en juillet.

Pendant les premiers jours d'octobre, la tendance a été un peu indécise en raison des achats spéculatifs qui s'étaient produits fin septembre. On hésitait à croire que le progrès puisse se maintenir au même rythme, malgré l'existence connue de besoins importants. Pour octobre, les commandes enregistrées par *Cosibel* se sont élevées à 148.000 tonnes, chiffre qui atteint presque celui de septembre gonflé pour les motifs que l'on sait. On mesurera tout le chemin parcouru si l'on veut se souvenir qu'en février et mars, les commandes atteignaient 50.000 tonnes environ.

La répartition des ordres entre le marché intérieur et le marché extérieur s'est nettement améliorée à partir de septembre. En août encore, le tonnage destiné à l'intérieur dépassait celui pour l'exportation. En septembre, les 151.500 tonnes inscrites se décomposent en 98.500 tonnes à l'exportation et 53.000 tonnes pour l'intérieur, c'est-à-dire que les proportions sont cette fois même meilleures que les proportions classiques de 60 et 40 p. c.

La production totale d'acier brut reste néanmoins décevante. Le chiffre du mois d'août est de 176.000 tonnes et celui de septembre de 180.000 tonnes, soit sans relèvement appréciable par rapport à la moyenne du premier semestre de cette année, et constituant environ la moitié seulement de la production correspondante de 1937.

Au point de vue des prix, la politique de l'Entente est d'essayer de maintenir les prix officiels. Des ajustements cependant ont été faits en août, là où la situation le commandait. Citons ainsi notamment une diminution pour les barres et les profilés destinés à la Norvège, pour rencontrer la concurrence suédoise; au Canada, pour soutenir la concurrence américaine; en Afrique du Sud, où les prix ont été abaissés également pour divers fabricats parce que la compétition des *outsiders* américains s'y faisait durement sentir. On sait que le Cartel de l'Acier et les Anglais sont, il y a un an ou deux, entrés en rapport avec les dirigeants de l'industrie métallurgique sud-africaine groupés dans la *South African Iron and Steel Industrial Corporation* afin de se partager le marché. Des prix minima ont été établis, mais ceux-ci ont, petit à petit, cessé d'être appliqués et, de commun accord, les cotations ont été progressivement relevées, ce qui a finalement permis aux Américains de faire la concurrence tout en respectant les prix minima et cette concurrence est devenue plus agissante par suite des rabattements obtenus sur les frets Amérique-Sud-Afrique. En septembre, cependant, surtout vers la fin du mois, cette concurrence des *outsiders* américains tendait à s'éliminer d'elle-même du fait de l'amélioration du marché intérieur américain, dont les besoins accrus sollicitent davantage l'intervention des producteurs locaux.

Depuis la fin septembre, les prix se sont raffermis, en ce sens que les cotations officielles sont à présent presque toujours respectées alors que jusqu'à ce moment de nombreuses réductions en sous-main étaient de règle.

Au point de vue de nos exportations, les ordres ont été peu abondants en août, comme nous l'avons signalé déjà plus haut. Avec les Pays-Bas et les pays du Nord seuls, le courant d'affaires était encore relativement élevé. Par contre, c'était le calme avec l'Extrême-Orient, où il semble que les Etats-Unis parviennent également à concurrencer l'Entente. Depuis quelque temps, on signale que les pays adhérent au Cartel subissent une concurrence croissante de la part de la Suède. Elle serait active notamment sur le marché hollandais.

Une recrudescence sérieuse des ordres pour l'étranger s'est produite alors vers la fin de septembre, émanant des pays de l'Amérique latine, du Proche-Orient et de l'Egypte. Malheureusement, les exportateurs ont connu de nouvelles difficultés, momentanées d'ailleurs, du fait de la mesure prise par les compagnies d'assurance de ne plus couvrir, par la police générale, les risques de guerre, ceux-ci devant être assurés par une police spéciale à des taux élevés.

En fontes, on constate une amélioration de la demande depuis août, amélioration qui s'est accentuée en septembre. A la faveur de cette situation, le Cartel franco-belgo-luxembourgeois des Fontes de Moulage a pu progressivement relever ses prix de 450 à 500 francs la tonne. Rappelons qu'ils atteignaient 800 francs en janvier.

L'Entente Internationale des Tréfileries a pu, après de longues négociations, être renouvelée. L'Union des Tréfileries d'Acier, qui désigne l'entente française, n'avait pas été prorogée à son expiration à la fin de 1936, ce qui avait empêché le renouvellement de l'Entente internationale. Le groupe français ayant accepté le contingent qui lui a été attribué, il ne reste plus qu'à régler la répartition.

D'autre part, l'Entente Internationale du Fer-Blanc, qui venait à expiration le 30 juin 1938, a été renouvelée pour une période de trois ans. Elle comprend la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France et l'Italie.

Aux ateliers de construction, la situation varie sensiblement d'un établissement à l'autre au point de vue de l'occupation actuelle et de l'importance du carnet de commandes. Nos usines sont à même, en matière de matériel roulant, de soutenir la concurrence étrangère qui se fait plus âpre, mais la marge bénéficiaire est étroite, les affaires d'envergure restant rares. En août, une commande de 600 wagons destinés au Brésil est échue à trois firmes belges. D'une façon générale, les ordres nouveaux inscrits depuis le début de 1938 sont sensiblement inférieurs à ceux pris en note pendant la même période de 1937. Le recul est de l'ordre d'un tiers au moins.

Dans le domaine de la construction mécanique proprement dite, les carnets restent relativement bien garnis et comme il s'agit ici surtout de travaux de longue haleine, les usines tournent encore à un rythme très satisfaisant.

En ponts et charpentes, un fléchissement est prévu en raison de la diminution de l'importance des nouveaux travaux publics à mettre en chantier dans le prochain avenir.

Les boulonneries ont vu également se réduire leur activité qui, en août, ne représentait déjà plus que 60 p. c. environ de celle qu'elles entretenaient un an auparavant.

Les tôleries et fonderies de la région de Huy subissent aussi un ralentissement dans leurs ventes.

La situation reste inchangée dans la construction maritime. Il y a peu, sinon pas de commandes de bateaux neufs et les réparations sont peu nombreuses. Aussi le chômage reste-t-il important.

La fabrication des armes de guerre et des munitions reste en pleine œuvre : de très importantes commandes sont réunies en carnet et assurent du travail pour longtemps. Le courant est beaucoup plus modéré pour l'arme de chasse : cette industrie est loin de sa situation d'autrefois ; de gros efforts sont faits pourtant pour entretenir le renom d'une branche ancienne et réputée de l'activité industrielle liégeoise.

Les industries du zinc et du plomb ont retrouvé, en septembre, un peu plus d'animation. Les laminaires, qui chômaient partiellement en août pour éviter le stockage, ont pu travailler plus largement. Le prix du zinc brut s'est relevé, le cours moyen du mois de septembre s'établissant à £ 14.2.11 à la tonne contre £ 13.11.5 en août. Le plomb également passe de £ 14.8.6, cours moyen d'août, à £ 15.6.6, cours moyen de septembre.

On reparle de la reconstitution du *Cartel International du Zinc*, qui s'était disloqué en 1934. La tâche ne sera vraisemblablement pas très aisée du fait que certains pays, qui sont grands consommateurs, sont aussi producteurs et qu'ils n'envisagent pas sans hésitation d'adhérer à un accord qui aura pour objet de réduire leur production, qu'ils désirent, au contraire, soutenir. De plus, certains pays, comme l'Allemagne, l'Italie et le Japon ont intensifié récemment leur production et n'entendent pas la réduire. Les raffineurs belges, qui ont déjà été amenés à ralentir leur activité ces derniers temps, ne seront pas non plus favorables à une contraction nouvelle. Il semble donc que les chances de réformer le Cartel n'existeront que si l'on peut au moins maintenir le niveau actuel de production. Il faudrait pour cela que la consommation augmente.

LES CARRIÈRES, LA CÉRAMIQUE ET LE BATIMENT.

Il n'y a pas grand'chose à modifier au tableau que nous faisons, il y a deux mois, de la situation des carrières de porphyre de Lessines. La grève — commencée vers la mi-mars — aux carrières du Mouplon se poursuit. Une autre grève a éclaté le 19 août aux Carrières de Quenast à propos de l'adoption d'un système de salaires aux pièces. Un arrangement provisoire est intervenu au début d'octobre et le travail a repris.

La vente de pavés reste toujours difficile pour les raisons déjà dites : concurrence étrangère et faveur toujours plus grande accordée aux revêtements en béton pour les grandes voies de communication.

Aux carrières de grès des environs de Huy, le travail reste toujours abondant. On signale un courant d'affaires satisfaisant ; il n'y a pas de chômage. Par contre, les carrières de petit granit ont dû ralentir leur activité, les affaires étant devenues fort calmes, surtout avec l'intérieur. Quelques scieurs de pierre chôment.

L'activité est moyenne aux carrières de calcaire qui ont enregistré en août de bonnes ventes en Hollande, à des prix plus fermes et qui ont reçu également quelques demandes pour l'Allemagne. En septembre, les expéditions par voie d'eau ont subi un arrêt de cinq à six jours à la suite de la baisse du niveau de la Meuse, nécessitée par des travaux aux écluses.

Les marbreries voient se réduire de plus en plus les ordres d'achat, en raison du ralentissement enregistré dans la construction. On travaille encore pour l'achèvement des bâtiments en cours de construction, mais les perspectives, pour l'hiver et même pour l'année prochaine, sont minces. Dans certaines carrières, l'extraction est à peu près nulle et quelques scieries n'ont pas travaillé pendant le mois d'août. Cependant, aux environs de Philippeville, une carrière, où le travail avait été abandonné, a été remise en exploitation en septembre. Elle produit de très beaux marbres qui trouvent facilement preneur.

L'industrie cimentière subit les effets d'une diminution assez sensible de la consommation intérieure et les fabricants entrevoient que, par suite des restrictions budgétaires, la consommation pourrait diminuer encore l'année prochaine. A l'exportation aussi, les ventes sont plus difficiles et les prix restent peu satisfaisants. Le prix moyen de vente à l'exportation s'établit aux environs de 100 francs la tonne, alors que sur le marché intérieur, il est de 150 francs.

VERRERIES ET GLACERIES.

La situation peu favorable des verreries, signalée précédemment, ne s'est modifiée que fort peu pendant les mois d'août et de septembre. La lutte des prix s'est poursuivie, apportant une nouvelle cause de faiblesse du marché. Quelques demandes de l'étranger se

sont manifestées cependant à la fin d'août, venant de Hollande et de l'Amérique du Nord.

Un revirement assez marqué se dessine au début d'octobre. La demande en verres à vitre augmente sensiblement, non seulement pour l'intérieur, mais aussi pour l'étranger. La reprise s'accuse même assez pour que l'on puisse écouler une partie des stocks et que certaines entreprises songent à remettre en exploitation des divisions inactives.

Le courant d'ordres étranger vient surtout d'Angleterre et de l'Australie.

On attribue, en partie, cette reprise au fait que depuis les événements de septembre, les verreries tchécoslovaques se sont retirées du marché.

En *gobeletterie*, on s'est senti nettement de la réserve de la clientèle devant l'incertitude de la situation générale.

Le Groupement des Gobeletteries Belges n'a toutefois pas officiellement décidé de nouvelle réduction de la production. Un producteur important a cependant arrêté sa fabrication. Certains ajustements, dans le sens de la baisse, ont été consentis.

Lorsque se sont dissipées les craintes de guerre à la fin de septembre, un certain afflux de commandes s'est produit et l'on espère que le revirement sera durable. Il faut tenir compte cependant de ce que la période octobre-décembre est habituellement, en gobeletterie, celle des fortes demandes.

Les difficultés à l'exportation subsistent intégralement.

Les efforts poursuivis par le Groupement en vue d'accroître nos exportations vers les Etats-Unis n'ont pas donné jusqu'ici les résultats qu'on espérait. De plus, sur le marché marocain, où nous trouvons un bon débouché, nous nous heurtons à présent à la concurrence croissante des produits chinois.

Une verrerie du Centre est entrée en liquidation. La majorité des titres avait été acquise par le Groupement des Gobeletteries qui a ainsi éliminé un producteur en vue de l'assainissement du marché.

LE BOIS ET L'AMEUBLEMENT.

La campagne du bois se termine vers la fin de septembre. Elle n'a pas été, cette année, très satisfaisante. Les prix ont été très bas et n'ont atteint souvent que la moitié de ceux de l'an dernier. La baisse avait surtout été provoquée par des exploitants qui avaient dû vendre à tout prix pour se faire des liquidités. Vers la fin de septembre, des conditions plus normales se sont rétablies sur le marché.

Les ventes domaniales d'automne ont commencé. Dans l'est du pays, les résultats n'ont pas été encourageants. On signale à divers endroits que les offres n'ont pas atteint l'estimation domaniale et que de

nombreux lots ont, par conséquent, été retirés. Dans le Hainaut, les ventes furent meilleures et une bonne partie des lots a pu être adjudgée.

En bois de mines, les affaires sont restées très calmes en août et septembre. Les charbonnages n'ont guère de stocks, mais sachant que les marchands sont eux-mêmes très largement approvisionnés, ils commandent au fur et à mesure de leurs besoins en s'efforçant de peser sur les prix. Aux dernières ventes de septembre, les lots mis en vente n'ont pas été adjudgés, les prix envisagés par l'administration forestière n'ayant pas été atteints. Cette décision pourrait contribuer à raffermir les prix.

Dans l'industrie du meuble, les conditions restent inchangées, c'est-à-dire peu favorables dans la région de Malines et toujours assez précaires dans la région d'Ath où l'on travaille le bois courbé.

LES INDUSTRIES TEXTILES.

C'est, incontestablement, dans les industries textiles que l'on éprouve le plus de peine à sortir de la dépression. Le gros effort fait à l'occasion du récent Salon National du Textile et « tenté dans la crise, tenté malgré la crise, tenté contre la crise », comme le disait le Commissaire général M. Braun aux représentants de la presse, atteste toutefois que les dirigeants de cette industrie cherchent à la sortir de ses difficultés.

De tous côtés, d'ailleurs, on signale que des tentatives sont faites dans ce sens. Dans la région de Renaix, notamment, l'individualisme des entrepreneurs cède devant le désir commun d'arriver à une entente. La revue *Textilis* signale que d'aucuns songent à ériger des comptoirs de vente communs à l'étranger et que d'autres préconisent la constitution d'un syndicat d'études en vue de l'exportation.

Car c'est de l'exportation que doit venir le salut. Elle reste nécessaire, indispensable même, malgré les progrès réalisés pour assurer à nos producteurs la plus large place sur le marché intérieur. Actuellement, l'industrie textile belge doit trouver encore à l'étranger des acheteurs pour près de la moitié de sa production. Pour y arriver, il ne suffit pas de maintenir l'outillage à la hauteur des progrès techniques, d'améliorer la production, de présenter des articles nouveaux, de rechercher une plus grande spécialisation, mais il faut aussi que les producteurs puissent obtenir des prix de revient satisfaisants et ne soient pas arrêtés par des obstacles douaniers, comme ce fut trop souvent le cas ces dernières années, ou livrés à la concurrence effrénée de pays nouvellement industrialisés. Dans ces conditions, on mesure combien cette industrie reste sensible aux vicissitudes économiques et politiques mondiales.

Le coton.

Depuis plusieurs mois, le marché du coton traverse une crise grave due à la fois à la surproduction de coton brut et à la sous-consommation dérivant d'une diminution de l'activité industrielle dans tous les pays. De plus, les dernières évaluations de la récolte de coton américain la portent à 12.217.000 balles, montant nettement plus élevé que celui prévu antérieurement. Aussi le marché a-t-il enregistré un recul des prix.

La nouvelle évaluation laisse envisager, avec les 13 millions de balles laissées par la production précédente, un ensemble de disponibilités de plus de 25 millions de balles, chiffre record représentant plus de deux années de consommation. Cette situation doit forcément peser encore longtemps sur les prix, puisque les besoins étant couverts pour de nombreux mois, une diminution même substantielle du rendement de la prochaine récolte ne pourrait avoir une influence directe très marquante.

Au mois de février 1938, les Américains ont voté une loi permettant de contingenter les surfaces plantées en coton. L'administration, en vertu de ce texte, a ramené la surface cultivable pour la prochaine saison à 26.9 millions d'acres, soit 22 p. c. de moins qu'en 1937-1938. On se demande cependant si l'obligation où se trouvent les cultivateurs de réduire leurs ensemencements ne les incitera pas à s'efforcer d'accroître le rendement en améliorant leurs procédés de culture. Il se pourrait qu'en ce cas la prochaine récolte américaine ne soit pas de beaucoup inférieure à celle de cette année.

Les filatures de coton, après un mois d'août fort calme, avaient vu leur activité se ranimer quelque peu pendant les trois premières semaines de septembre. Mais à ce moment, l'activité a été interrompue, les exportations ont pratiquement cessé et, devant les circonstances, certaines filatures ont arrêté le travail à deux équipes.

Les tissages n'ont guère été mieux partagés et, dans la région de Gand, travaillaient en août à 50-60 p. c. de leur capacité de production. Leur situation ne s'est pas modifiée en septembre. Dans ces conditions, les industriels ont abandonné presque partout le travail à deux équipes.

Dans la région de Termonde, où l'on fabrique surtout des couvertures de coton et des torchons, les ordres reçus sont rares et l'on travaille pour le stock afin d'éviter le chômage. Les corderies qui fabriquent les articles de qualité ordinaire sont également très touchées et le travail à une équipe y est généralisé. Les fabricants ne voient pas l'avenir avec optimisme, les exportations restant très limitées et le marché français étant considéré comme à peu près perdu.

La laine.

Le mois d'août est celui de l'entre-saisons lainière. Coïncidant avec la période des vacances, il amène un répit aux affaires jusqu'au moment de l'ouverture de la saison nouvelle, à Sydney, à la fin du mois. Le monde lainier attend les indications données par les premiers cours de ces ventes australiennes. L'ouverture s'est faite à des cotations comparables aux niveaux les plus bas de la précédente campagne. Puis, en septembre, les enchères se sont poursuivies d'une façon normale, les prix étant maintenus.

Dans la région de Verviers, la reprise saisonnière qui se place en septembre s'est fait sentir modérément, les événements politiques ayant apporté certains troubles dans le travail et contrarié la reprise.

La filature de laine peignée manque toujours d'ordres. Cela tient à la fois à ce que la mode favorise plutôt le cardé en ce moment et que la concurrence française, en peigné, se fait sentir de plus en plus.

Les filatures de cardé et les tissages ont pu garnir leurs carnets d'ordres sans que, cependant, cela leur assure le degré d'activité saisonnière.

Dans la région de Renaix, la reprise saisonnière, qui avait été très modeste, fut également interrompue temporairement en raison des circonstances politiques.

A Eecloo, Roulers, Tournai, la situation ne s'est pas améliorée. La tendance du marché reste faible et les cotations sont tombées si bas qu'on assure qu'une baisse nouvelle n'est pas possible.

Le lin.

Le marché du lin, qui s'était amélioré vers la fin juillet, est resté ferme pendant les deux mois sous revue. Cette fermeté est due à divers facteurs : la quantité peu importante de lin exporté de Russie; la faiblesse de l'apport de lin écangué à la fin de la saison d'été parce que la plus grande partie des ouvriers se trouvaient occupés aux travaux des champs; enfin, les commandes importantes de France et d'Angleterre, pays qui, clairement, se sont approvisionnés en matières premières en raison des circonstances internationales.

En septembre, cependant, la clientèle s'est montrée plus réservée, mais malgré une certaine abstention des filateurs, les cotations sont restées fermes et même orientées à la hausse. Il est vrai que les quantités disponibles — pour les raisons données plus haut — sont peu importantes.

La prochaine récolte sera de bonne qualité.

Les filatures de lin n'ont guère amélioré une situation qui est, depuis assez longtemps, peu enviable. On estime que celles établies dans la région gantoise travaillent de 30 à 50 p. c. de leur capacité. En plus d'un manque d'ordres, cette industrie souffre du haut prix du brut alors que le prix du fil se maintient à un niveau trop bas.

Les tissages ont été un peu mieux partagés, bien qu'ici encore, la situation reste peu favorable. Quelques ordres d'Amérique, au début de septembre, ont été enregistrés par les usines de Roulers. Depuis lors, les commandes sont redevenues plus rares.

Le jute.

Les prix du jute brut ont été soutenus, bien que les affaires soient restées peu actives. Le prix des fils, par contre, reste faible en raison de l'abondance des stocks.

Quelques affaires continuent à être traitées, mais toujours pour livraison immédiate et, de plus, limitées à de petites quantités.

La situation des filatures de jute reste mauvaise. On y travaille à perte. Les marchés français et espagnol sont restés fermés à nos fils. De plus, les importateurs de jute — c'est-à-dire les filateurs — ont subi, lors des récents événements, une hausse du prix de la matière brute sous la forme d'une aggravation du prix de transport. Les expéditeurs des Indes, en effet, ont cru devoir assurer leurs envois contre les risques de guerre. Les primes de ces assurances ont varié entre 3 et 15 p. c., ce qui a porté le prix du jute de £ 20 environ jusqu'à £ 23.

On nourrit en ce moment un certain espoir de pouvoir écouler bientôt une partie de la production et des stocks de fils aux Etats-Unis. L'*Indian Jute Association*, organisme qui comprend des filateurs et des tisseurs, vient, en effet, de rallier le plus grand

nombre d'*outsiders* et a pu leur imposer une limitation des heures de travail. Auparavant, ces *outsiders* travaillaient 108 heures par semaine. Leur activité serait désormais limitée à 54 heures, tandis que les anciens membres de l'Association ne travailleraient que 45 heures par semaine. Le marché américain, sur lequel se déversait la plus grande partie de cette production, serait ainsi moins encombré et nos filateurs espèrent pouvoir y prendre pied.

La bonneterie.

La situation a été assez irrégulière dans l'industrie de la bonneterie en ce sens que la reprise saisonnière s'est fait sentir très différemment selon les régions.

A Leuze, elle s'est développée brusquement en août et, à certains moments, la fabrication n'a pu suivre la demande pour quelques articles.

Ailleurs, les ordres ont été peu importants pour la saison et les prix sont restés très débattus. En général, on a continué à travailler à deux équipes, mais à un rythme de production assez ralenti.

Vers la fin du mois, les ordres ont fléchi à raison des événements, et n'ont été repris ensuite que pour de petits lots.

A la suite de plaintes exprimées par les industriels textiles de France, le Gouvernement français a institué temporairement le contingentement de l'importation de certaines catégories de tissus de coton et de laine : la bonneterie belge en supporte le contre-coup.

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES.

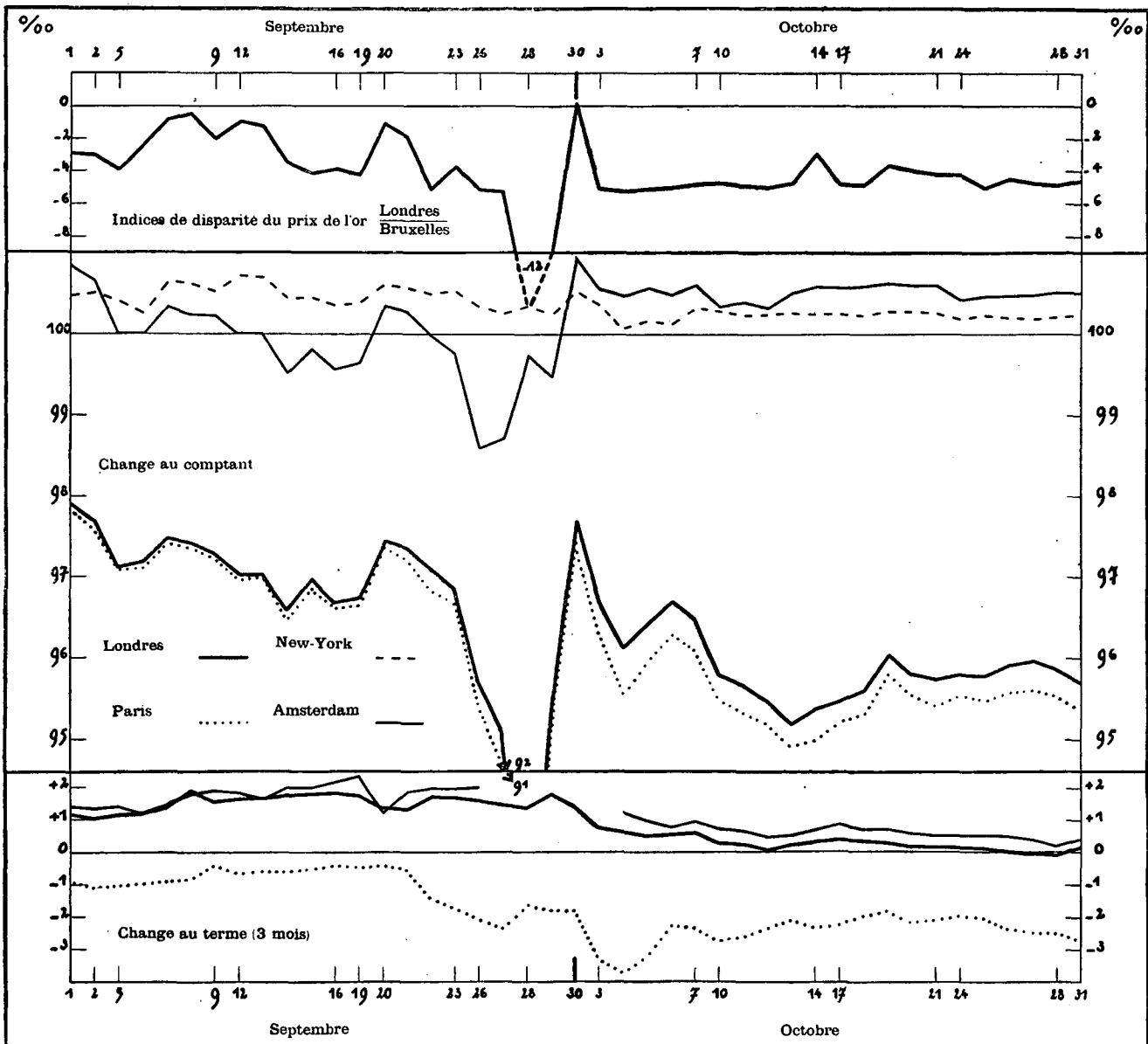
SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en octobre 1938. — Le marché de l'argent à court terme au mois d'octobre 1938. — L'Emprunt à lots 1938 d'un milliard de francs. — Les entreprises d'assurances sur la vie pendant l'année 1936.
 France : La situation monétaire et bancaire de la France.
 Suède : Les fonds industriels de crise en Suède.

BELGIQUE

Le marché des changes en octobre 1938.

Le belga n'a cessé d'être demandé contre or pendant toute la période passée ci-après en revue. Les situations hebdomadaires de la Banque ont continuellement accusé une augmentation de l'encaisse-or. Celle-ci a progressé au total de 688.509.000 francs.

Indices des cours des changes en septembre et octobre 1938 (1).



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. 33.193,50}}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour cent des cotations des changes au comptant.

La proportion de la réserve métallique par rapport aux engagements à vue est, de ce fait, passée de 60,33 à 65,96 p. c. Le poste « Devises étrangères et valeurs-or » a diminué de 625 millions environ.

Relativement stable pendant la première semaine d'octobre, le cours de la livre sterling a glissé assez sensiblement jusqu'au milieu du mois; il s'est ensuite quelque peu ressaisi. Le franc français a suivi une évolution à peu près parallèle. Le florin, après avoir fléchi, a regagné une large partie du recul qu'il avait subi. Le franc suisse s'est replié presque simultanément; il s'est laissé distancer dans la suite par la devise hollandaise. Le dollar a valu en moyenne bg. 5,91 1/2.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 3 au 31 octobre 1938 :

	Cours au 3 oct.	Cours au 31 oct.	Plus haut	Plus bas
			Entre ces deux dates	
Franc français ..	15,8875	15,7375	15,8875	15,6625
Livre sterling ...	28,4225	28,1375	28,43	27,9925
Dollar	5,92125	5,91375	5,91975	5,9035
Florin	321,80	321,65	322,05	321,05
Franc suisse	134,825	134,15	134,875	134,—

Le reichsmark se trouve à la fin du mois au niveau de 237 belgas, venant de bg. 237,15 au début, après avoir été négocié à bg. 236,675 au plus bas et bg. 237,30 au plus haut. Les couronnes suédoise, norvégienne et danoise ont épousé les fluctuations de la livre sterling. D'un mois à l'autre, elles ont reculé respectivement de bg. 146,50, bg. 142,80 et bg. 126,90 à bg. 144,95, bg. 141,40 et bg. 125,625. La lire italienne a oscillé entre bg. 31,1042 et bg. 31,1526. L'escudo est revenu de bg. 25,80 à bg. 25,545. La couronne tchécoslovaque s'est maintenue à bg. 20,50 jusqu'au 11 octobre, puis s'est fixée autour de bg. 20,37. Ramené de bg. 5,88 1/4 à bg. 5,83 pendant la première moitié du mois, le dollar canadien s'est ensuite relevé jusqu'à bg. 5,87375. Le zloty, après avoir reculé de bg. 111,70 à bg. 110,60, est remonté à bg. 111,35. Comme précédemment, le leu roumain a été coté constamment, sous la mention « sans affaires », bg. 4,37.

A terme, les devises cotées à un cours supérieur à celui du comptant ont vu se réduire progressivement la prime qu'elles maintenaient. Le report sur la livre sterling s'est réduit de bg. 0,09 à bg. 0,015 pour une période d'un mois, et de bg. 0,30 à bg. 0,05 pour un trimestre. Pour les mêmes termes, les primes du dollar, du florin et du franc suisse ont reculé plus sensiblement encore. Elles s'établissent actuellement comme suit par rapport aux cours pratiqués le 1^{er} octobre :

		1 ^{er} octobre	31 octobre
Dollar	à un mois	Bg. 0,03	Bg. 0,006
	à trois mois	Bg. 0,080	Bg. 0,026
Florin	à un mois	Bg. 1,80	Bg. 0,50
	à trois mois	Bg. 5,—	Bg. 1,40
Franc suisse	à un mois	—	Bg. 0,20
	à trois mois	—	Bg. 0,80

Erratum. — Dans notre chronique précédente, lire, au 5^e paragraphe : « La lire italienne a valu au plus bas bg. 31,2744... » au lieu de bg. 27,44.

Le marché de l'argent à court terme au mois d'octobre 1938.

Pour la seconde fois, au cours de cette année, le marché de l'argent a marqué une très forte détente. En même temps que se résolvait la crise politique internationale de fin septembre, le marché a progressivement fait retour à des conditions de très grande liquidité que sont venues accentuer des rentrées régulières de capitaux à la faveur de la fermeté du belga tant sur le marché des changes au comptant que sur celui des changes à terme.

Les situations hebdomadaires de la Banque Nationale reflètent cette évolution.

D'un maximum de 25.498 millions de francs au 29 septembre, la circulation fiduciaire est revenue à 22.712 millions au 27 octobre, soit une diminution de 2.786 millions. En même temps que se réduisaient les besoins de liquidité de la part du public, le retour des dépôts au système bancaire a progressivement accru les disponibilités de ce dernier, ce que traduit le mouvement des comptes courants divers qui, d'un minimum de 826 millions au 29 septembre, sont remontés à 2.246 millions au 13 octobre et à 2.170 millions au 27 octobre. Ces chiffres sont appréciablement supérieurs à la fois au montant moyen de ces comptes en avril dernier, à la veille de la crise monétaire du mois de mai, de même qu'aux montants caractéristiques de la fin du mois d'août, au moment où les effets de cette crise monétaire pouvaient être considérés comme entièrement effacés.

Mettant à profit la très grande liquidité du marché, le Gouvernement a émis un emprunt d'un milliard. Suite à cette opération, les comptes courants du Trésor public se sont relevés de 175 millions au 13 octobre à 1.148 millions au 20 octobre, aux dépens de la circulation fiduciaire ainsi que des disponibilités bancaires auprès de l'Institut d'émission. Les avoirs en compte du Trésor ont été, dans la suite, partiellement convertis en or, ce qui explique la diminution à l'actif du portefeuille devises étrangères et valeurs-or qui, de 5.263 millions au 20 octobre, est passé à 4.513 millions au 27 octobre.

A l'actif, l'encaisse-or marque, d'un mois à l'autre, une augmentation de 690 millions de francs. Le portefeuille-effets sur la Belgique est revenu du maximum de 2.740 millions au 29 septembre à 2.100 millions au 27 octobre, tandis que les avances sur fonds publics, à 240 millions à cette dernière date, sont en recul de 656 millions par rapport au maximum atteint au 29 septembre, ce qui représente approximativement le montant dont ces avances avaient augmenté en septembre.

A 25.150 millions, l'ensemble des engagements à vue de la Banque Nationale est en diminution de 1.206 millions par rapport au 29 septembre. La circulation fiduciaire, bien qu'en régression appréciable, demeure cependant encore à un niveau relativement élevé, que les besoins de l'activité économique ne paraissent pas justifier.

Les tendances du marché ont été nettement accusées par les taux de l'argent.

Le *call money*, qui avait atteint 2 p. c. à la fin septembre, s'est traité aux environs de 1 p. c. au cours de la première quinzaine d'octobre pour s'abaisser à 0,625 p. c. en fin de mois. En compensation, les taux sont restés un peu plus élevés : 1 p. c. au cours de la seconde quinzaine d'octobre.

Le taux d'escompte hors banque pour le papier commercial et les acceptations de banque a progressivement cédé du maximum de 4 3/8-4 1/2 p. c. coté à fin septembre à 3 3/8 p. c. au cours de la première semaine d'octobre, à 3 1/8 p. c. au cours de la troisième semaine du mois pour s'abaisser à un peu plus de 2 p. c. en fin de mois.

Au 27 octobre, le taux officiel d'escompte pour les effets acceptés et les warrants a été réduit de 3 p. c. à 2 1/2 p. c. Le taux relatif aux effets non acceptés et aux promesses, ainsi que celui concernant les prêts sur fonds publics, sont demeurés inchangés respectivement à 3 1/2 p. c. et 4 p. c. Le taux des traites non acceptées domiciliées dans une banque, ainsi que le taux relatif aux opérations d'achat et de vente sur l'étranger, ont, par contre, été portés de 3 p. c. à 3 1/2 p. c. Enfin, la Banque Nationale envisage la possibilité de faire bénéficier d'un taux réduit l'escompte du papier représentant des ventes à l'exportation de produits fabriqués en Belgique.

Au cours du mois d'octobre, trois adjudications de certificats de Trésorerie ont eu lieu pour compte de l'Etat. Les montants offerts, limités à 20 millions pour la première adjudication, et à 35 millions pour les deux suivantes, ont été largement souscrits. Les taux marquent un recul important ainsi qu'en témoignent les tableaux statistiques annexés à cette chronique.

Le graphique ci-après fixe synthétiquement le mouvement des taux de l'argent sur le marché belge depuis une année environ.

Le *call money*, à 0,5 p. c. pendant les trois premiers trimestres de 1937, se relève au cours de la première quinzaine d'octobre jusqu'à 0,875 p. c. pour revenir à 0,75 p. c. en fin de ce mois, et 0,65 p. c. à fin novembre, taux auquel il se maintiendra jusqu'à la fin de l'année. Il cote ensuite 0,5 p. c. jusqu'à la veille de la crise monétaire du mois de mai, au cours de laquelle il s'élève jusqu'à 4 p. c. pour retomber à 2 p. c. en fin de ce mois. A fin juin, il est revenu à 1,375 p. c. Il recule à 1 p. c. en juillet et à 0,75 p. c. en août. Dès la seconde semaine de septembre, le taux se tend; en fin de ce mois, il atteint 2 p. c. En octobre, se dessine un recul rapide qui ramène le *call money* à 5/8 p. c.

Bons du Trésor de la Colonie (1).

Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1938 Septembre	442.004.400	142.000.000	584.004.400
Octobre	445.504.400	142.000.000	587.504.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.

DATES	État	Colonie	Total
1938 5 septembre	405.000.000	25.000.000	430.000.000
12 septembre	475.000.000	25.000.000	500.000.000
19 septembre	475.000.000	25.000.000	500.000.000
26 septembre	475.000.000	25.000.000	500.000.000
3 octobre	485.000.000	25.000.000	510.000.000
10 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
17 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
24 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000
31 octobre	500.000.000	25.000.000	525.000.000

Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois de septembre et octobre 1938.

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS	
						des soumissions	des adjudications
1938 2 septembre ..	État	50.000.000	3 mois	81.000.000	1,6	2,777	2,74
9 septembre ..	»	50.000.000	»	85.000.000	1,7	2,764	2,69
16 septembre ..	»	50.000.000	»	75.000.000	1,5	2,791	2,725
23 septembre ..	»	50.000.000	»	67.000.000	1,3	2,745	2,7075
30 septembre ..	»	40.000.000	»	42.000.000	1,05	2,76	2,75
7 octobre	»	20.000.000	»	55.000.000	2,75	2,795	2,6875
14 octobre	»	35.000.000	»	81.000.000	3,83	2,63	2,61
28 octobre	»	35.000.000	»	134.000.000	3,63	2,29	2,18

Le taux hors banque des acceptations de banque manifeste les mêmes tendances. Nominal à 1 p. c. au cours des premiers trimestres de 1937, il se relève en octobre 1937 pour atteindre 1,875 p. c. vers la mi-novembre. Il s'abaisse ensuite progressivement jusqu'à 1,6875 p. c. en décembre, 1,5625 p. c. en janvier 1938 et 1,5 p. c. en février. En mars, le taux se redresse à 1,625 p. c. Il atteint 1,8 p. c. en avril, et s'élève jusqu'à 4,5 p. c. au cours de la crise du mois de mai. En juin, il s'établit à 3,25 p. c. et recule ensuite jusqu'à 2,75 p. c. au cours du mois de juillet. Dès le mois d'août, une certaine tension se manifeste qui reporte le taux à 2,875 p. c. En septembre, il s'élève progressivement pour atteindre 4,25 p. c. en fin de mois. Les semaines suivantes sont marquées par une détente rapide et, à fin octobre, le taux est inférieur à 2 p. c.

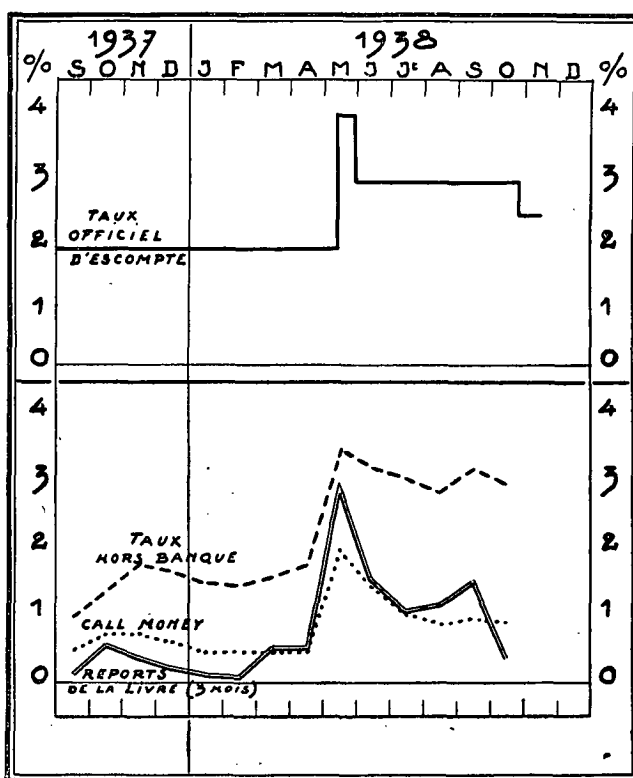
Pour diverses raisons, les résultats des adjudications hebdomadaires de certificats de Trésorerie ne sont pas très significatifs au point de vue des tendances du marché de l'argent au cours de la période sous revue. Pendant le premier trimestre de l'année 1938, les taux paraissent s'orienter légèrement à la baisse, mais dès le mois de mars, un revirement survient. En ce domaine, la résorption progressive de la crise du mois de mai n'apporte aucune amélioration: les taux moyens d'adjudication s'élèvent jusqu'à 2,7-2,8 p. c., niveau auquel ils se sont maintenus jusqu'à la fin septembre, tandis que le rapport des montants demandés aux montants offerts se réduit comparative-ment à ce qu'il était encore au début de l'année. En octobre, une détente très nette se dessine; elle ramène les taux moyens aux environs de 2 p. c. au 4 novembre, tandis que s'améliore le rapport des demandes aux offres de certificats de Trésorerie.

Au cours de toute la période sous revue, le marché de l'argent en Belgique a connu des taux relativement élevés si on les compare à ceux qui furent pratiqués sur les marchés de Londres, Amsterdam et New-York. A cet égard, la corrélation étroite que manifestent les mouvements des taux avec ceux des changes à terme mérite de retenir l'attention.

Le belga qui, au début de 1937, faisait prime à terme sur les principales devises, a vu cette situation se modifier vers la fin du premier semestre de cette

année. Adoptant la livre sterling comme terme de référence, et considérant uniquement les moyennes mensuelles des cours, on constate une première tension du report sur la livre au mois d'octobre 1937. Cette pointe se résorbe progressivement au cours des mois suivants jusqu'en février. En mars et avril, une nouvelle tension se manifeste, que le mois de mai portera à un maximum. Un recul partiel se dessine ensuite; le minimum de juillet rapporté au cours du change au comptant représente encore près de 4,5 p. c. l'an pour le terme à trois mois. En septembre, une nouvelle pointe s'esquisse, tandis qu'octobre marque une détente très accusée.

Taux officiel d'escompte de la Banque Nationale. — Moyennes mensuelles des taux hors banque pour les acceptations commerciales, du taux du « call money » ainsi que des reports à trois mois sur la livre (1).



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.

Taux comparés de l'argent de quelques places étrangères avec ceux de la Belgique.

DATES	CALL-MONEY			ACCEPTATIONS DE BANQUES A 3 MOIS				TAUX MOYENS D'ADJUDICATION DE CERTIFICATS DE TRÉSORERIE A 3 MOIS			
	Bruxelles	Londres	Amsterdam	Bruxelles	Londres	New-York	Amsterdam	Bruxelles	Londres	New-York	Amsterdam
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1937 Septembre	—	0,50	0,25	1,—	0,56	0,4375	0,20	0,615	0,503	0,530	—
Octobre	0,875	0,50	0,25	1,385	0,56	0,4375	0,20	1,015	0,529	0,409	—
Novembre	—	0,50	0,25	1,7825	0,59	0,4375	0,24	1,504	0,585	0,161	—
Décembre	0,750	0,50	0,25	1,7187	0,75	0,4375	0,24	1,737	0,707	0,114	0,1875
1938 Janvier	0,500	0,50	0,25	1,57	0,54	0,4375	0,1875	1,560	0,504	0,092	—
Février	0,500	0,50	0,25	1,5182	0,5319	0,4375	0,1875	1,33	0,504	0,084	0,125
Mars	0,500	0,50	0,25	1,5046	0,5469	0,4375	0,1875	1,38	0,503	0,074	—
Avril	0,500	0,50	0,25	1,50	0,5469	0,4375	0,1875	1,515	0,511	0,096	—
Mai	—	0,50	0,25	—	0,5469	0,4375	0,1875	1,872	0,511	0,028	—
Juin	1,453	0,50	0,25	3,25	0,59	0,4375	0,1875	2,625	0,693	0,023	0,125
Juillet	1,102	0,50	0,25	3,12	0,53	0,4375	0,1875	2,594	0,519	0,043	—
Août	0,885	0,50	0,25	2,889	0,53	0,4375	0,1875	2,837	0,506	0,050	0,125
Septembre	1,038	0,50	0,25	3,255	0,90	0,4375	0,307	2,722	0,860	0,100	—
Octobre	0,870	0,50	0,25	3,—	0,69	0,4375	0,2884	2,492	0,679	0,025	—

L'Emprunt à lots 1933 d'un milliard de francs (1).

Cet emprunt est représenté par 2,000,000 d'obligations de 500 francs chacune, groupées, pour les tirages, en 200,000 séries de 10 obligations, remboursables en septante ans, uniquement par voie de tirages au sort, à 500 francs par titre,

Ou par lots de :

- Trois millions de francs ;
- Deux millions de francs ;
- Un million de francs ;
- Cinq cent mille francs ;
- Deux cent cinquante mille francs ;
- Vingt-cinq mille francs,

attribués aux séries entières de dix obligations selon le plan des tirages, de telle façon que les lots se divisent en parts égales entre les dix obligations de chacune des séries désignées par le sort.

Titres. — Les obligations sont au porteur et d'une valeur nominale de cinq cents francs chacune.

Il sera également créé des titres groupant les dix obligations de cinq cents francs d'une même série.

Jouissance. — Les obligations porteront intérêt à compter du 15 octobre 1933; le premier coupon sera payable le 15 octobre 1939.

Intérêts. — L'intérêt est de 3 1/2 p. c. l'an pendant les dix premières années et sera porté ensuite à 4 p. c. l'an.

Exemptions fiscales. — Pendant toute la durée de l'emprunt, les intérêts, la prime de remboursement et les lots sont exempts de tous impôts ou taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Les lots ne subissent donc aucune retenue.

Les bulletins de souscription, les reçus ou récépissés et généralement tous les actes ou écrits faits ou dressés à l'occasion de l'émission, du paiement ou de l'échange des titres de l'emprunt sont exempts du droit de timbre et de la formalité de l'enregistrement. La délivrance des titres aux souscripteurs est exonérée de la taxe sur les opérations de bourse.

Amortissement et tirages. — L'emprunt est remboursable par tirages au sort, en soixante-dix ans, conformément au tableau d'amortissement, qui sera imprimé sur les titres définitifs.

Pendant les dix premières années, les tirages ne comportent que des lots.

A partir de la onzième année, les obligations seront remboursables par 500 francs, soit le pair, ou par un des lots indiqués au plan des tirages.

Les obligations sorties avec ou sans lot sont remboursables le 15 octobre qui suit le tirage. Elles auront droit au coupon échéant à cette date.

Le paiement des coupons et des obligations remboursables au pair s'effectue aux guichets de la Banque Nationale de Belgique et de ses agences.

Le remboursement des obligations sorties avec lot ne s'effectue qu'à la Caisse de l'Etat à Bruxelles, après visa du Ministère des Finances.

Les entreprises d'assurances sur la vie pendant l'année 1936.

Conformément à l'article 45 de la loi du 25 juin 1930 relative au contrôle des entreprises d'assurance sur la vie, le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale vient de présenter aux membres des Chambres législatives un quatrième rapport annuel relatif au fonctionnement des dites entreprises pendant l'exercice 1936. Ce rapport est divisé, comme les précédents, en deux parties. La première est consacrée à l'activité du service de contrôle; dans la seconde partie sont exposés les résultats des opérations d'assurance sur la vie pendant la période envisagée.

* * *

Le nombre des entreprises d'assurance sur la vie autorisées à fonctionner en vertu de la loi du 25 juin 1930 s'élevait à la fin de l'exercice 1936 à 81, dont 46 entreprises belges et 35 entreprises étrangères.

Dans l'ensemble, on constate une augmentation sensible des opérations de toutes les entreprises, mais cette augmentation est plus nette en valeur absolue comme en valeur relative pour les sociétés étrangères.

Le tableau qui suit, indiquant l'importance relative des opérations des entreprises belges et étrangères, fait apparaître les progrès continus de ces dernières.

SOCIÉTÉS	1933	1934	1935	1936
Belges	69,8	66,3	64,3	63,0
Étrangères	30,2	33,7	35,7	37,0
TOTAL...	100,0	100,0	100,0	100,0

En chiffres absolus, l'augmentation nette en 1936 est sensiblement égale pour les entreprises belges et étrangères. Si la balance totale penche légèrement en faveur des sociétés belges, c'est seulement grâce à l'activité d'une grande société coopérative belge spécialisée dans l'assurance populaire. Le développement récent de l'assurance populaire en Belgique a été considérable; néanmoins le rapport constate que le rythme de ce développement semble se ralentir actuellement.

Quant aux assurances individuelles de capitaux en monnaies étrangères, leur proportion est de 5,4 p. c. de l'effectif total des assurances individuelles de capitaux belges chez les sociétés étrangères et de 0,69 p. c. chez les sociétés belges. Il est curieux de constater une diminution relativement importante du montant des contrats en monnaies étrangères des sociétés étrangères, soit 12,6 p. c., alors que le montant correspon-

(1) *Moniteur* du 10-11 octobre 1933, p. 6071.

dant des sociétés belges est, au contraire, en augmentation de 7,7 p. c. Cette différence s'explique en partie par la liquidation des opérations d'une importante société étrangère, survenue au cours de l'exercice de 1936 et principalement par les répercussions, sur le marché belge de la crise des devises étrangères. Dans l'ensemble, il apparaît que les contrats en monnaies étrangères sont encore l'exception.

* * *

Comme les rapports annuels précédents, le présent rapport contient un bilan général des entreprises visées par la loi du 25 juin 1930.

Les bilans généraux comparés de 1935 et 1936 s'établissent comme suit :

BILAN GÉNÉRAL.		
	1935	1936
ACTIF		
Cautionnement	14.689.083,90	16.925.589,10
Immeubles	202.376.330,69	221.303.612,42
Mobilier, matériel, frais de premier établissement	2.544.254,42	1.639.969,98
Commissions escomptées	19.916.693,25	20.150.993,35
Prêts hypothécaires	532.543.846,11	528.438.532,80
Prêts sur valeurs mobilières	1.525.439,96	
Prêts sur polices	102.842.150,17	113.890.140,24
Usufruits et nues propriétés	1.723.969,68	1.612.503,89
Valeurs mobilières non cotées	81.286.247,45	75.594.673,70
Valeurs mobilières cotées	1.191.932.764,22	1.467.968.712,63
Banques, chèques postaux, caisse, effets à recevoir	82.499.101,49	60.811.491,62
Agences	34.525.878,04	28.153.911,80
Solde de réassurance	5.213.720,37	13.158.696,75
Intérêts et loyers à recevoir	14.422.847,14	19.108.117,66
Primes échues non encaissées	13.934.167,78	12.405.535,40
Autres actifs	231.508.169,95	173.027.052,84
Solde débiteur	14.367.783,22	17.397.910,69
	2.547.852.448,34	2.771.587.444,87
PASSIF		
Cautionnement exigé	11.910.059,96	13.605.646,88
Réserves mathématiques nettes	2.233.810.410,11	2.513.279.827,31
Réserves pour sinistres à régler	9.280.810,25	9.123.916,70
Réserve technique de participation	7.011.462,82	7.466.650,30
Réserve de garantie	13.063.850,99	2.964.000,02
Solde de réassurance	14.655.503,42	5.913.967,17
Fonds de bénéfices attribués aux assurés participants	5.906.809,55	3.743.284,05
Autres passifs	216.761.864,30	186.116.215,56
Solde créditeur	35.451.676,94	29.373.936,88
	2.547.852.448,34	2.771.587.444,87

COMPTE DE PROFITS ET PERTES GÉNÉRAL.		
	1935	1936
DÉBIT		
Capitaux employés	101.616.217,69	99.470.558,37
Arrangés de rentes	34.996.773,90	39.182.420,86
Rachats payés	73.877.707,15	54.021.383,78
Frais généraux	107.595.956,44	125.470.112,83
Augmentation de la réserve mathématique	327.802.155,02	284.609.260,84
Amortissements	7.553.310,24	6.054.846,04
Divers	291.804.599,40	307.841.446,56
Solde débiteur	35.451.676,94	29.373.936,88
	980.698.396,68	946.923.966,16
CRÉDIT		
Primes échues	554.620.565,79	512.614.316,49
Produit des placements	108.555.096,55	114.055.140,63
Diminution de la réserve mathématique	4.932.217,63	2.215.663,55
Divers	298.222.733,49	300.640.934,80
Soldes débiteurs	14.367.783,22	17.397.910,69
	980.698.396,68	946.923.966,16

Ces bilans globaux font apparaître l'importance croissante des opérations des entreprises d'assurance.

Le tableau suivant indique les recettes totales des entreprises belges et étrangères.

Encaissements des entreprises
(en milliers de francs.)

	Sociétés belges	Sociétés étrangères	Total
1933	257.812	121.968	379.780
1934	280.621	140.929	421.550
1935	304.802	153.106	457.908
1936	321.592	174.484	496.074

Le volume global des recettes des entreprises belges et étrangères opérant en Belgique est donc de l'ordre d'un demi-milliard de francs.

Par prélèvement sur ces recettes, les entreprises constituent la contre-partie des réserves mathématiques et des réserves pour prestations à régler.

L'augmentation des réserves mathématiques nettes depuis la mise en vigueur de la loi du 25 juin 1930 telle qu'elle apparaît dans les bilans globaux contenus dans les rapports des années 1933 à 1936 s'établit comme suit :

Réserves mathématiques nettes.

		Différences
1933	1.724.198.528,—	—
1934	1.923.417.505,—	+ 199.218.977,—
1935	2.233.810.410,—	+ 310.392.905,—
1936	2.513.279.927,—	+ 279.469.417,—

Ces chiffres témoignent de l'importance de l'activité des entreprises d'assurances sur la vie sur le marché des capitaux.

La répartition des placements des valeurs en contre-partie des réserves mathématiques est effectuée en 1936 par les entreprises selon l'ordre du tableau ci-après :

A la lecture de ces chiffres, il apparaît que les placements en valeurs mobilières sont, dans l'ensemble, les plus importants. En deuxième rang viennent les placements en prêts hypothécaires et ensuite en biens immeubles.

De ce point de vue, l'évolution suivie depuis 1933 mérite de retenir l'attention. Les chiffres suivants indiquent l'importance relative de ces trois catégories de placements dans la composition des actifs globaux des sociétés belges et étrangères.

NATURE DES PLACEMENTS	SOCIÉTÉS BELGES		SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES		ENSEMBLE	
	Milliers de francs	%	Milliers de francs	%	Milliers de francs	%
Valeurs mobilières cotées.....	960.975	55,6	606.994	68,3	1.467.969	59,4
Prêts hypothécaires.....	478.093	27,7	50.346	6,8	528.439	21,4
Immeubles.....	122.677	7,1	98.626	13,3	221.303	9,0
Prêts sur polices.....	69.012	4,0	44.878	6,0	113.890	4,6
Valeurs mobilières non cotées.....	83.622	3,7	11.973	1,6	75.595	3,1
Banques, chèques postaux, caisses, effets à recevoir.....	31.484	1,8	29.327	4,0	60.811	2,5
Usufruits, nues propriétés.....	1.372	0,1	241	—	1.613	—
TOTAL...	1.727.235	100	742.385	100	2.469.620	100

SOCIÉTÉS BELGES	1933	1934	1935	1936
Valeurs mobilières cotées..	39,6	47,6	50,8	55,6
Prêts hypothécaires.....	41,6	33,3	30,7	27,7
Immeubles.....	7,7	7,4	7,4	7,1

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	1933	1934	1935	1936
Valeurs mobilières cotées..	54,9	60,1	63,0	68,3
Prêts hypothécaires.....	13,0	11,3	8,2	6,8
Immeubles.....	19,1	16,5	13,6	13,3

L'on constate que l'importance des placements en valeurs immobilières dans l'actif général des entreprises s'est accrue aux dépens des placements en prêts hypothécaires et immeubles. Le marché mobilier subit actuellement, comme on sait, une profonde transformation. La dépréciation des immeubles s'opère d'au-

tant plus rapidement que les grandes sociétés immobilières, spécialisées dans la construction d'immeubles à rendement, se multiplient en accélérant le rythme de la construction. Les entreprises d'assurance sont-elles en mesure de concurrencer ces dernières, et est-il souhaitable qu'elles le fassent? Il n'est pas exclu de penser qu'en présence du développement de cette nouvelle forme d'investissement, et à condition qu'elle s'avère rentable, les entreprises d'assurance trouveront dans des participations à des sociétés immobilières de nouveaux moyens de placements. Quoi qu'il en soit, les valeurs mobilières constituent à l'heure présente plus des deux tiers de l'actif des sociétés étrangères et plus de la moitié de l'actif des sociétés belges.

La composition du portefeuille des valeurs mobilières portées à l'actif des sociétés, y compris les valeurs mobilières affectées au cautionnement, n'a pas varié considérablement au cours de l'exercice. Elle se présente comme suit :

VALEURS MOBILIÈRES	Sociétés belges	Sociétés étrangères	Total
	(En milliers de francs)		
Fonds d'États et valeurs garanties par les États.....	622.428,—	347.969,—	970.397,—
Obligations du Crédit Communal, de la Société Nationale des Chemins de fer belges, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, des provinces et des communes belges.....	204.399,—	128.244,—	332.643,—
Obligations cotées.....	33.772,—	16.485,—	50.257,—
Actions cotées.....	108.803,—	22.490,—	131.293,—
Titres non cotés.....	63.607,—	11.973,—	75.580,—
TOTAL...	1.033.009,—	527.161,—	1.560.170,—

Parmi les valeurs mobilières, les fonds émis ou garantis par les pouvoirs publics belges représentaient en 1936, 49,8 p. c. du montant total des valeurs représentatives des réserves mathématiques, contre 44 p. c. en 1935, 42 p. c. en 1934 et 34 p. c. en 1933.

L'importance des placements en valeurs mobilières doit rendre les entreprises d'assurances particulièrement attentives aux variations du taux d'intérêt sur le marché des capitaux. L'entreprise d'assurance sur la vie n'est pas en mesure de faire face à ses engagements si le taux de capitalisation des valeurs qui sont la contre-partie des réserves mathématiques n'est

pas au moins égal au taux d'intérêt qui sert de base à l'évaluation de sa dette envers ses assurés, abstraction faite des autres bases techniques. L'entreprise qui a préjugé trop favorablement des circonstances économiques risque toujours d'être acculée à de graves difficultés.

Les renseignements que contient le rapport ministériel sur les rendements des diverses espèces de placements des entreprises d'assurance sur la vie présente de ce point de vue un réel intérêt. Le tableau qui suit indique les taux d'intérêt moyen suivant la nature des placements.

NATURE DES PLACEMENTS	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN (%)			
	1933	1934	1935	1936
Immeubles	3,4	3,1	3,3	3,2
Prêts hypothécaires	6,5	5,7	5,8	5,6
Prêts sur polices	4,7	5,7	5,2	5,1
Valeurs mobilières cotées	5,0	4,9	5,6	5,2
Valeurs mobilières non cotées	5,1	5,0	4,4	4,2
Fonds publics	6,1	6,3	4,8	4,1
Dépôts en banques	1,9	2,1	1,1	0,1
ENSEMBLE...	5,6	5,5	4,8	4,6

Dans l'ensemble, ces chiffres accusent une baisse du taux moyen de l'intérêt. Cette baisse est particulière-

ment prononcée en ce qui concerne les fonds publics et les prêts hypothécaires.

Cette baisse s'est certainement poursuivie durant les premiers mois de l'année 1937. Par la suite, elle a été enrayée. D'autre part, en 1937 est apparue également une tendance prononcée à la baisse des cours des fonds publics et des valeurs mobilières en général. C'est donc avec intérêt que l'on prendra connaissance du prochain rapport ministériel sur les opérations des entreprises d'assurances sur la vie en 1937, où apparaîtra la répercussion sur la gestion de ces entreprises, des événements de cette année.

FRANCE

La situation monétaire et financière de la France.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE.

Lorsqu'au début du mois de mai une nouvelle dévaluation de 10 p. c. du franc français eut été effectuée, un mouvement de rapatriement de capitaux se dessina. Le marché monétaire, qui s'était resserré, retrouva son aisance et les taux d'intérêt de l'argent à court terme en furent influencés. Les taux de l'escompte hors banque et des acceptations de banque, suivant le mouvement du taux officiel d'escompte de la Banque de France qui avait été ramené de 3 à 2 1/2 p. c., furent réduits, eux aussi, d'un demi-pour-cent. Quant à l'argent au jour le jour qui fut traité jusqu'à 3 à 3 1/4 p. c. au début de mai, il revenait à 1 p. c. le 9 mai, puis fut traité entre 1/4 et 3/4 p. c. pendant le reste du mois. Le taux des reports, pour la liquidation de fin de mois, au parquet, s'établissait à 3/4 p. c. contre 3 7/8 p. c. à la fin avril.

La situation de la Banque de France traduisait cette rentrée de capitaux par une diminution sensible du montant des effets escomptés sur la France, une réduction — moins forte — des avances sur titres et une contraction des avances à trente jours sur effets publics.

Cette situation se confirme en juin.

Il en résulte pour le Trésor une amélioration de sa situation, la souscription aux Bons du Trésor et aux Bons de la Défense Nationale s'effectuant avec une plus grande aisance.

Au marché des changes, on n'enregistre plus que d'assez faibles variations. Le cours moyen mensuel de la livre, qui était passé de 160,54 en avril à 176,25 en mai, s'établit à 178,17 en juin et se maintiendra entre 178 1/2 et 179 les mois suivants. Celui du dollar, qui avait été de 32,23 en avril et était remonté à 35,47 en mai, ne subit plus qu'une légère dépression, s'établissant à 35,93 en juin et 36,13 en juillet.

Cours moyen mensuel des changes à Paris.

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1 dollar	32,23	35,47	35,93	36,13	36,57	37,17	37,51
1 livre sterling	160,54	176,25	178,17	178,13	178,52	178,40	178,81
100 francs suisses	739,25	809,80	822,47	826,96	837,45	839,19	851,88
100 belgas	543,04	597,15	609,41	611,34	617,34	627,32	634,32
100 florins	1.792,78	1.964,40	1.989,07	1.989,36	1.997,72	2.006,17	2.040,74

L'on s'attendait à voir établir et mettre en œuvre, à la faveur de l'accalmie qui s'était produite sur le terrain monétaire, un plan complet de redressement des finances publiques et de rénovation économique, mais le temps passa sans que des mesures fussent prises.

Entretemps, l'horizon international s'obscurcit et provoqua, à partir du mois d'août, une nouvelle tension sur le marché monétaire. Celle-ci s'accroît en septembre lorsque la crise politique atteindra son paroxysme.

En synchronisme avec un fléchissement de la livre, le franc français marque une faiblesse, plus accusée.

Le cours du dollar s'établit un moment au niveau de 36,75. Les capitaux se dérobent, mais il y a, cette fois, thésaurisation sur place plutôt qu'à l'étranger. Ce mouvement est déterminé par la crainte de la guerre et des mesures de moratoire qui pourraient s'en suivre.

Il n'y a cependant pas de panique, ni de nervosité marquée.

La tension sur le marché de l'argent provoque un relèvement des taux d'intérêt qui se produit vers le milieu du mois d'août.

Le bilan de la Banque de France reflète cette situation : on enregistre une augmentation de 1 milliard

du portefeuille commercial, entre les situations de fin juillet et de fin août, ainsi que du poste « effets négociables achetés en France », qui passe de 261 à 528 millions. Comme c'est à ce poste que sont inscrites

les opérations *open market*, on voit que la Banque s'efforce déjà de fournir au marché des liquidités qui se font plus rares.

Situations de la Banque de France
(dernière situation du mois)
(en millions de francs).

1938	Fin mai	Fin juin	Fin juillet	Fin août	Fin septembre	Fin octobre
Portefeuille-effets sur la France	9.320	5.673	7.221	8.241	20.935	16.243
Avances sur titres	3.454	3.614	3.544	3.544	4.362	3.865
Effets négociables achetés en France ..	299	275	260	528	1.211	1.232
Avances provisoires à l'État	40.134	40.134	40.134	40.134	50.134	48.134
Billets en circulation	98.923	102.087	101.118	99.064	124.428	110.446
Comptes courants créditeurs	20.773	16.014	17.342	20.574	21.418	27.469
Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue	46,62 %	47,25 %	47,11 %	46,65 %	38,27 %	40,47 %

En septembre, les conditions s'aggravent à mesure que se tend la situation politique extérieure, et le marché monétaire en subit plus sensiblement encore le contre-coup.

Les taux d'intérêt n'en sont cependant pas trop affectés et la Banque de France elle-même ne majore, le 27 septembre, son taux d'escompte que de 1/2 p. c., le portant ainsi à 3 p. c. Le taux d'escompte hors banque est élevé à peu près dans la même proportion.

Les situations de la Banque de France traduisent, de semaine en semaine, les effets de la crise. Celle du 29 septembre en indique le point culminant. Elle enregistre une circulation de billets de 124 1/2 milliards et un ensemble d'engagements à vue de 145,8 milliards. A l'actif, le portefeuille gonfle jusqu'à près de 21 milliards contre moins de 8 milliards quatre semaines auparavant. De même, le montant des effets achetés en France est doublé et les avances sur titres s'accroissent de 700 millions environ. Enfin, les avances provisoires à l'État, qui étaient restées invariables depuis avril, à 40.134 millions, sont portées à 50.134 millions.

Ces mouvements sont le résultat combiné des retraits de fonds dans les banques privées — retraits qui ont obligé celles-ci, pour s'assurer les liquidités nécessaires, à réescompter à la Banque de France une partie importante de leur portefeuille ou d'obtenir des avances gagées par des titres — et des besoins exceptionnels du Trésor. Celui-ci fut contraint de recourir aux avances de la Banque de France par suite du non-renouvellement des Bons du Trésor venant à échéance, et des avances qu'il a dû lui-même consentir en ces circonstances, à certains organismes publics. A ces décaissements s'ajoutèrent ceux, proportionnellement moins importants, nécessités par la mobilisation partielle de l'armée.

Les retraits de fonds des banques ont été très considérables et dépassent probablement le chiffre de l'augmentation du portefeuille et des avances de la Banque de France, soit environ 15 milliards.

D'importants prélèvements ont également été faits aux caisses d'épargne. D'après le *Bulletin de la Statistique générale de la France*, les opérations pour septembre de la Caisse des dépôts avec les caisses d'épargne ordinaire se sont traduites par un excédent des remboursements de 1.089 millions et les opérations de la Caisse Nationale d'Épargne avec la clientèle par un excédent des remboursements de 2.395 millions.

On mesure, à ces chiffres, la pression qui a été imposée, comme ailleurs du reste au même moment, au système bancaire français.

Au cours d'octobre, la détente se produit sans toutefois amener un rétablissement complet de la situation antérieure. Le taux d'escompte de la Banque de France reste fixé à 3 p. c. et les taux de l'argent à court terme restent élevés; le taux d'escompte hors banque s'est établi en moyenne, pour le mois, à 2,80 p. c. et le taux des reports, à la liquidation de fin octobre au parquet, a été de 3 5/8 p. c. contre 3 1/4 p. c. à la liquidation de quinzaine et 4 p. c. à celle de fin septembre.

Sur le marché des changes, une certaine tension se produit, sans que l'on constate cependant un exode notable de capitaux.

LE MARCHÉ BOURSIER.

A la Bourse de Paris, sauf en ce qui concerne les fonds d'État, la tendance, depuis le mois de mai, est restée de façon presque ininterrompue, à la baisse, l'activité étant du reste de plus en plus limitée. L'indice de 300 valeurs à revenu variable qui, en mai, se trouvait à 216, est revenu par paliers à 195 en septembre.

Contrastant avec l'allure générale du marché, la fermeté a été le trait dominant au groupe des rentes, pendant cette période. Les valeurs à revenu fixe ont bénéficié de cette atmosphère plus favorable et ont fléchi dans une bien moindre mesure que celles à revenu variable.

	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
Cours des valeurs :					
à revenu variable (1) (2).	213	207	204	195	205
à revenu fixe (2)	77,2	76,5	76,6	75,6	78,3
Revenu moyen des valeurs					
à revenu variable (1) (2).	210	209	207	205	205
Quantités de titres échan-					
gés (3) :					
actions	43	37	26	36	37
obligations et rentes	80	84	77	83	96

(1) Ensemble de 300 valeurs (indice général, base 100 en 1913).
(2) A fin de mois.
(3) Indices, base 100 en 1931; moyenne mensuelle.

Les taux de rendement des actions et des obligations sont restés assez élevés comme on peut le voir au tableau suivant :

	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
Taux net moyen :					
Valeurs à revenu fixe....	6,18	6,24	6,26	6,45	6,05
Valeurs à revenu variable	4,27	4,39	4,34	4,47	4,28
Obligations émises (1) ..	7,36	7,10	—	—	7,40
Taux de la rente 3 %.....	4,03	3,96	4,—	3,98	3,78

(1) N'a pas été calculé en août et septembre, par suite de l'insuffisance des renseignements.

Quant aux émissions, elles ont été de moins en moins importantes jusqu'en octobre. Les collectivités publiques ont même cessé totalement de recourir au marché.

Le tableau suivant recense les émissions, en millions de francs :

	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
Actions :					
Constitutions de société.	1	—	3	—	1
Augmentations de capital	187	99	35	11	86
Obligations de sociétés ...	58	505	6	1	20

LES FINANCES PUBLIQUES.

La dernière situation du Trésor, publiée en juillet 1938, signalait un déficit budgétaire de plus de 26 milliards, se décomposant comme suit :

Déficit du budget ordinaire de 1938	4.141 millions.
Déficit au titre de la période complémentaire du budget de 1937	2.574 »
Dépenses financées par l'emprunt ..	11.138 »

Total : 17.853 millions

auxquels s'ajoutent les prêts consentis à divers organismes et collectivités 8.478 »

Soit un total général de 26.331 millions.

M. Paul Reynaud, dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé le 13 novembre 1938 au moment où allaient être promulgués les décrets-lois de redressement, a souligné que l'on pourrait craindre que le Trésor ne soit amené à devoir emprunter 60 milliards en 1939 pour suppléer à l'insuffisance des recettes budgétaires si aucun remède sérieux n'était apporté à la situation.

Il ne s'agit pas, bien entendu, du seul déficit du budget ordinaire et extraordinaire, mais du déficit total que l'Etat doit finalement combler et qui comprend le déficit des grands services publics (y compris celui des chemins de fer), les dépenses des collectivités locales et des établissements publics de la métropole et de la France d'outre-mer, ainsi que les dépenses de la Caisse autonome d'amortissement.

Dans le rapport général fait au Président de la République Française sur les décrets-lois pris en exécution de la loi du 5 octobre 1938 par M. Daladier, Président du Conseil et M. Paul Reynaud, Ministre des Finances, l'ensemble des charges de l'Etat sont évaluées comme suit :

a) Dépenses de l'Etat.

1° La masse des charges du budget ordinaire s'élèverait à 64.500 millions, chiffre obtenu en écartant toute création de service nouveau et en apportant aux évaluations toute la sincérité possible. La dette publique (15.100 millions), la dette viagère (13.500 millions) et les dépenses du personnel civil (9.315 millions) représentent 60 p. c. de l'ensemble du budget, les dépenses militaires 22 p. c., ce qui porte à 82 p. c. le montant des dépenses incompressibles dans l'hypothèse d'un *statu quo* administratif et financier. Les autres dépenses, soit 18 p. c. du budget, ont, pour la plupart, un caractère obligatoire, qu'il s'agisse de subventions ou de travaux d'entretien. Il suffira de citer les allocations de chômage (1.100 millions), la part de l'Etat dans les dépenses d'assistance (1 milliard), l'entretien des routes, etc.

2° Le budget extraordinaire comprend 25 milliards de dépenses pour l'exécution du programme d'armement, auxquels s'ajoutent 3,5 milliards pour les dépenses civiles que comporte l'exécution du plan à longue échéance de grands travaux et 1.100 millions destinés au budget de premier établissement de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

3° Les charges de la Caisse autonome d'Amortissement, qui ne sont pas distinctes par leur nature de celles du budget proprement dit, s'ajoutent à l'ensemble des dépenses de l'Etat. Elles sont évaluées à 7,5 milliards pour 1939, dont 6 milliards pour le service de la dette publique.

b) Dépenses des collectivités locales et des services publics.

Ces charges sont essentiellement constituées par :

1° Les dépenses des départements et des communes, qui sont évaluées pour 1939 à 24 milliards;

2° Le déficit et les travaux d'établissement des services publics industriels, notamment des chemins de fer, le total pour ces derniers étant de 6 milliards;

3° Les dépenses de grands travaux des collectivités et des colonies, soit environ 5,5 milliards.

Ainsi, les dépenses publiques en France doivent atteindre en 1939 le total de 137 milliards, qui se décompose comme suit :

Budget général de l'Etat	64.500 millions.
Budget extraordinaire	29.500 »
Caisse autonome d'amortissement ..	7.500 »
Collectivités	24.000 »
Déficit et travaux d'établissement des chemins de fer	6.000 »
Grands travaux des collectivités locales et colonies	5.500 »
	137.000 millions.

Or, comme le revenu national est évalué, d'après les calculs les plus optimistes, à 250 milliards, les charges publiques dépassent largement la moitié de ce revenu.

Devant ce chiffre de 137 milliards, M. Paul Reynaud constate qu'il n'est pas possible, en l'état actuel de l'économie française, d'équilibrer les charges publiques par le seul prélèvement fiscal.

Il évalue pour 1939 de la façon suivante les recettes ordinaires de l'Etat et des collectivités publiques :

Etat-recettes fiscales	47.200 millions.
Recettes non fiscales	8.800 »
	Total : 56.000 millions.
Caisse autonome d'amortissement ..	7.500 »
Collectivités locales	22.000 »
	Total général : 85.500 millions.

Il y a donc insuffisance de 51,5 milliards qui devraient être empruntés et ce chiffre est même porté à 55 milliards à raison d'une série d'autres décaissements qui peuvent être prévus.

Tel est, selon M. Reynaud, l'inventaire de la situation financière de la France.

Nous résumons ci-après le plan général d'action qu'il a établi, d'accord avec M. Daladier, en vue de remédier à cet état de chose.

LE PLAN DE REDRESSEMENT.

1. — Mesures propres à assurer le redressement économique.

Le rapport général au Président de la République groupe sous deux chapitres les mesures prises dans le domaine économique :

1. Organisation du travail;
2. Organisation de la production et du crédit.

En ce qui concerne l'organisation du travail, des assouplissements sont apportés à la semaine de quarante heures. Le travail sera désormais réparti sur six jours par semaine et il sera permis aux chefs d'entreprises de disposer de toutes les heures supplé-

mentaires qui sont nécessaires à la production. Celles-ci seront rémunérées au tarif des heures normales, plus une certaine majoration qui n'en rende pas l'emploi prohibitif.

En ce qui concerne la production et le crédit, l'orientation générale de la politique est basée sur la libre circulation des capitaux, c'est-à-dire qu'elle exclut tout contrôle des changes.

II. — Le programme financier.

A côté de ces mesures de caractère général, le Gouvernement s'est préoccupé d'assurer l'équilibre du budget ordinaire et d'améliorer sensiblement la situation financière des collectivités publiques et des grands services publics. Pour cela, l'effort portera sur deux points :

1° Réduire les dépenses publiques en comprimant certaines dotations prévues pour des travaux dont l'entreprise ou l'achèvement n'est pas impérieux et en réorganisant certains services de façon à enrayer l'accroissement du nombre de fonctionnaires ou même d'en réduire le nombre;

2° Augmenter les recettes fiscales par la majoration de certains impôts directs et indirects, et établir une contribution exceptionnelle à caractère général sur tous les salaires et les revenus professionnels qui sera de 2 p. c. et ne comportera aucun abattement à la base.

De ces remèdes, on espère dégager environ 5 milliards d'économies et 10 milliards de recettes supplémentaires. De l'effet des réformes économiques, on attend 5 ou 6 milliards de plus-value des recettes de l'Etat, ce qui absorberait 20 milliards du déficit escompté et permettrait, au cours de l'année prochaine, de ne demander à l'épargne française, soit à court terme, soit à long terme, qu'un montant bien inférieur à celui que l'on pouvait craindre d'avoir à solliciter et qui, au surplus, sera destiné essentiellement à l'exécution du programme d'armement.

* * *

La partie du programme financier relative au crédit public et à la Trésorerie présente un intérêt particulier. Elle se rapporte à la réévaluation des stocks d'or et de devises de la Banque de France.

Cette réévaluation fait l'objet d'une convention conclue le 12 novembre 1938 entre le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque de France, dont voici les dispositions essentielles :

L'encaisse-or et les avoirs disponibles en devises étrangères de la Banque sont réévalués sur la base d'un poids d'or de 27,5 milligrammes au titre de 900 millièmes de fin, ce qui correspond actuellement à un cours de la livre sterling voisin de 170 francs.

La plus-value comptable de cette opération est affectée intégralement au remboursement à due concurrence des avances provisoires qui, depuis 1936, ont été accordées à l'Etat par la Banque de France.

Le solde de ces avances a été porté à un compte nouveau d'avances dont le remboursement est gagé par le produit que laissera éventuellement la réévaluation définitive de l'encaisse qui interviendra ultérieurement et le solde en espèces qui pourra résulter de la liquidation du fonds de soutien des rentes et du fonds d'égalisation des changes lorsque ceux-ci auront cessé d'être nécessaires.

**Principaux postes des situations
de la Banque de France.**

RUBRIQUES	SITUATION AU	
	10 novembre 1938	17 novembre 1938
	(Millions de francs)	
Encaisse-or (monnaies et lingots)	55.808	87.264
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger	725	850
Disponibilités à vue à l'étranger	12	13
Prêts sans intérêts à l'État	3.200	10.000
Avances provisoires sans intérêts à l'État :		
a) Convention du 18 juin 1936, articles 1 et 2	12.084	—
b) Convention du 18 juin 1936 article 3	10.000	—
c) Convention des 30 juin 1927, 22 mars 1938. et 14 avril 1938	26.050	—
	48.134	
Avance provisoire à l'État remboursable con- formément à l'article 8 de la convention du 12 novembre 1938	—	20.627
Billets au porteur en circulation	108.771	107.349
Comptes courants créditeurs :		
Compte courant du Trésor public	1.237	3.892
Compte courant de la Caisse autonome d'amor- tissement	2.311	2.290
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	23.322	31.492
Dispositions et autres comptes à vue	117	111
Total des engagements à vue	135.758	145.134

D'autre part, un poste d'avances permanentes correspondant au poste normal ouvert dès le début du siècle dernier, subsistera seul à titre définitif. Ce poste avait été fixé en 1928 à 3.200 millions. Pour

l'adapter au volume du budget, au niveau des prix et à la valeur de la monnaie, il est désormais porté à 10 milliards. L'Etat s'assure ainsi un solde bénéficiaire d'environ 6 milliards pour faire face aux besoins momentanés de la Trésorerie.

La situation de la Banque de France arrêtée au 17 novembre enregistre les effets de la convention et se compare de la façon suivante à celle du 10 novembre (voir tableau ci-dessus).

A la suite de ces changements, la proportion de l'encaisse par rapport aux engagements à vue remonte de 41,11 p. c. à 60,13 p. c.

Les encaisses-or et devises étrangères détenues à la date du 12 novembre 1938 par les Banques d'émission de l'Algérie, des colonies et pays de protectorat seront réévaluées sur la même base que celle adoptée pour l'encaisse de la Banque de France.

* * *

Un décret limite à 20.000 francs le montant des dépôts individuels dans les caisses d'épargne. Ces dispositions ont été prises parce que l'on avait constaté que l'on confiait à ces institutions non seulement des capitaux d'épargne, mais encore des fonds qui avaient incontestablement le caractère de fonds de roulement, pratique qui constitue une altération des principes qui sont à la base de l'institution des caisses d'épargne, lesquelles doivent demeurer au premier chef des organismes destinés à encourager la formation de l'épargne.

Telles sont, dans les grandes lignes, les mesures essentielles prises par le Gouvernement français en vue de promouvoir le redressement économique du pays et le rétablissement des finances publiques.

SUÈDE

Les fonds industriels de crise en Suède.

Conformément à la politique économique approuvée par le Parlement, le Gouvernement suédois vient de prendre un arrêté en vertu duquel les sociétés anonymes et les organisations économiques sont autorisées, lors des déclarations fiscales, en vue de la perception des impôts nationaux et locaux, à demander des dégrèvements sur les réserves dénommées fonds industriels de crise, qui sont spécialement créés afin de permettre des investissements en période de crise.

Cet arrêté qui constitue une expérience en un domaine nouveau, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1939 pour une période de trois ans. Il distingue deux espèces de fonds susceptibles de bénéficier des mesures fiscales qu'il met en œuvre, à savoir les fonds pour la construction et les fonds destinés à l'équipement et à la constitution de stocks.

Le montant qui peut être réservé en vue d'obtenir des dégrèvements d'impôts au cours d'un exercice financier déterminé ne doit pas excéder 10 p. c. des profits annuels ou 2 p. c. du capital-actions pour la première catégorie de fonds et 20 p. c. des profits et 4 p. c. du capital pour la seconde catégorie.

Ces fonds devant être employés pour contribuer à aplanir les fluctuations économiques conformément à un programme tracé par les pouvoirs publics, il est prévu que le capital ayant bénéficié d'un dégrèvement fiscal ne pourra être placé que pendant les exercices financiers prescrits par le Gouvernement. L'autorisation du Gouvernement est accordée pour deux exercices financiers consécutifs au moins.

Si, dans les six années qui suivent l'exercice financier au cours duquel la réserve a été constituée, l'entreprise intéressée n'a pas affecté les fonds à leur objet, celle-ci est tenue d'acquitter l'impôt arriéré

dont ces fonds sont justiciables. Ces impôts nationaux et locaux seront dès lors payés au taux qui aurait été exigible pendant les exercices financiers au cours desquels la réserve a été constituée, augmentés des intérêts à 3 p. c. pendant six ans. Si l'entreprise n'a pu investir les fonds faute de l'autorisation nécessaire de l'Etat, l'intérêt sur l'arriéré sera calculé à 2 p. c. Les exercices financiers prescrits par le Gouvernement peuvent être différents selon les branches d'activité considérées afin de tenir compte du fait que les fluctuations économiques ne coïncident pas nécessairement dans toutes ces branches.

Sur le plan économique, cette initiative gouverne-

mentale permet d'ouvrir aux entreprises un crédit à un taux d'intérêt spécifié, à l'occasion du paiement des impôts sur une fraction des profits qu'elles ont réalisés pendant six ans ou pendant une période plus brève fixée de leur propre initiative et de les décharger de toute obligation de rembourser si les disponibilités en question sont utilisées pour opérer des investissements pendant certaines années de crise.

Elle constitue une forme particulièrement originale de collaboration entre les pouvoirs publics et l'initiative privée en vue de soutenir l'activité économique en période de dépression et, dans la mesure du possible, de prévenir une crise menaçante.

INFORMATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

SOMMAIRE : Généralités : Le mouvement du commerce mondial au 3^me trimestre de 1938. — Le problème de l'écoulement des céréales.

Belgique : Les prix de gros et de détail en octobre 1938.

GÉNÉRALITÉS

Le mouvement du commerce mondial au troisième trimestre de 1938.

D'après les statistiques de la Société des Nations, la valeur-or du commerce mondial au troisième trimestre de 1938 s'établit à l'indice 38,6 par rapport à la moyenne de l'année 1929. Cet indice était de 39,3 au second trimestre de 1938 et de 46,6 pour le troisième trimestre de 1937.

Comme du second au troisième trimestre, les prix-or paraissent avoir légèrement augmenté, — de 2,5 p. c. environ — on peut considérer que l'indice des prix-or qui, sur la base de 1929, s'établissait à 46 au second trimestre, s'est relevé vraisemblablement aux environs de 47 pour le troisième trimestre. Dans ces conditions, le volume du commerce mondial au troisième trimestre de cette année s'établirait à l'indice 82,5 contre 85,4 au second trimestre. Au troisième trimestre de 1937, il était au coefficient 96,1, de telle manière que, d'une année à l'autre, le recul est de l'ordre de 14,2 p. c.

Indice trimestriel du mouvement du commerce mondial (1).

Base : 1929 = 100.

	Valeur-or	Prix-or	Quantum (*)
1937 :			
3 ^e trimestre	46,6	48,5	96,1
4 ^e trimestre	48,2	48,0	100,4
1938 :			
1 ^{er} trimestre	41,9	47,5	88,2
2 ^e trimestre	39,3	46,0	85,4
3 ^e trimestre	38,6	—	—

(1) Cfr. *Bulletin mensuel de Statistique de la Société des Nations* (novembre 1938).

(*) Valeur-or divisée par prix-or.

Le problème de l'écoulement des céréales.

Selon les informations recueillies par l'Institut International d'Agriculture, la récolte de blé européenne, cette année, a atteint un chiffre record.

Bien que la superficie emblavée de 76.100.000 acres ait été la même que l'année précédente, la dernière estimation de la récolte, qui est plus élevée que toutes les estimations publiées antérieurement, est de 1.765 millions de bushels; elle dépasse de 222 millions de bushels la récolte de l'année précédente, qui était de 1.543 millions de bushels. Même la récolte record de 1933, obtenue sur une superficie emblavée de 77.900.000 acres, a été dépassée de 20 millions de bushels. Le rendement par acre a atteint un maximum de 23,2 bushels contre 20,3 bushels en 1937, et 18,9 bushels en 1936.

La récolte de blé a été spécialement abondante dans les pays exportateurs européens — les Etats danubiens, la Pologne, la Lithuanie, etc. Les autres régions productrices importantes de l'hémisphère septentrional accusent cependant aussi de fortes augmentations par comparaison avec l'année précédente.

Pour l'Amérique du Nord, les dernières estimations de la récolte de blé donnent un chiffre total de 1.310 millions de bushels contre 1.073 millions de bushels l'année précédente; pour l'Asie, 690 millions de bushels contre 632 millions; pour l'Afrique, 120 millions de bushels contre 121 millions. Pour la totalité de l'hémisphère septentrional — à l'exception de l'Union Soviétique et de la Chine —, la récolte de blé représente 3.885 millions de bushels contre 3.369 millions de bushels en 1937. La superficie totale emblavée en 1938 est estimée à environ 275 millions d'acres contre 265 millions d'acres l'année précédente et 210 millions d'acres avant la guerre.

Les récoltes de seigle, d'avoine et d'orge ont été aussi beaucoup plus abondantes en 1938.

La récolte de seigle est estimée à 1.030 millions de bushels contre 886 millions de bushels l'année précédente. Cette quantité se répartit dans les différentes régions de la manière suivante : Europe, 945 millions; Amérique du Nord, 65 millions; Asie et Afrique du Nord, 20 millions de bushels.

La récolte d'orge, de 1.460 millions de bushels en 1938, est de 138 millions de bushels supérieure à celle de 1937. Plus de la moitié de la récolte d'orge, à savoir 767 millions de bushels, a été produite par l'Europe, 363 millions par l'Amérique du Nord, 248 millions par l'Asie et 92 millions par l'Afrique du Nord.

La récolte d'avoine a donné 3.334 millions de bushels, contre 3.162 millions de bushels l'année précédente. Sur ce chiffre, 1.833 millions de bushels représentent la part de l'Europe et 1.454 millions de bushels celle de l'Amérique du Nord.

Ces récoltes excédentaires de céréales ont influencé défavorablement les marchés.

Aux Etats-Unis, la faiblesse persistante des marchés des céréales, au cours de cette année, a déclenché l'application des diverses dispositions financières prévues par l'*Agricultural Adjustment Act*. Ceci n'a pas empêché cependant certaines cotations de s'affaiblir en dessous des cours pratiqués à l'époque à laquelle le premier *Agricultural Adjustment Act* fut mis en vigueur, soit en mai 1933. Les quelques données suivantes en témoignent :

	FROMENT Hardw. n° 2 cents par bushel (Chicago)	SEIGLE cents par bushel (Chicago)	ORGE cents par bushel (Winnipeg)	MAIS n° 2 Mix. W. cents par bushel (Chicago)
6 mai 1932 ...	55 3/16	38 3/8	38 7/8	29 3/4
5 mai 1933 ...	73 13/16	52	35 3/8	41 1/4
30 octobre 1936.	113 11/16	82 3/4	58	94
29 octobre 1937.	96 1/16	73 3/4	61 3/8	58
28 octobre 1938.	65 1/16	42 1/4	36 3/8	45 1/8

En ce qui concerne le froment, la situation se présente comme suit. La récolte est estimée à 940 millions de bushels, à laquelle il convient d'ajouter des stocks de 150 millions de bushels. La consommation domestique est estimée à 700 millions de bushels, et laisse donc un solde disponible pour l'exportation de 394 millions de bushels. Comme il semble bien que, pour la totalité des pays exportateurs, le disponible s'élève à peu près au double des besoins, d'aucuns estiment douteux que les Etats-Unis réussissent à placer sur le marché mondial plus de 100 millions de bushels. Dans ces conditions, le stock disponible aux Etats-Unis à la fin de cette saison, à 300 millions de bushels environ, aurait doublé.

En vue de soutenir le pouvoir d'achat des populations agricoles et de contribuer à résorber quelque peu la marge entre l'offre et la demande, le Gouvernement fédéral américain a mis en œuvre trois espèces de mesures.

Tout d'abord, le système de prêts sur nantissement des récoltes a automatiquement été mis en action par le recul des cours. Ces prêts représentent en moyenne 60 cents par bushel à la ferme et s'élèvent jusqu'à 72 et 77 cents aux marchés terminaux de Kansas City et de Chicago respectivement. Pour diverses raisons et bien que, d'une manière générale, les prix aient évolué

en dessous du niveau de ces prêts, une part relativement très faible de la récolte a pu être immobilisée par cette méthode : guère plus de 26 millions de bushels à la fin d'octobre.

Ces prêts s'avérant sans influence sur les cours — s'ils l'étaient, ils ne pouvaient que freiner l'exportation et auraient ainsi favorisé l'accumulation de stocks dans le pays — le Gouvernement a élaboré un système de subsides à l'exportation dans l'espoir de placer sur le marché mondial une centaine de millions de bushels avant l'arrivée de la récolte argentine.

Ce projet n'a pas eu le succès anticipé. Il a contribué à soutenir les cours dans le pays, tandis qu'il a exercé une influence déprimante sur le marché mondial. Au début de la saison, les cours à Kansas City et à Liverpool présentaient une marge de 15 cents, suffisante pour couvrir les frais de transport. A fin octobre, elle n'était même plus de 1 cent et le Gouvernement offrait couramment un subside de 20 cents par bushel. Même à ce taux, il n'y avait pas suffisamment d'acheteurs, ceux-ci estimant que seule une différence de 30 cents pouvait, à cette époque, leur permettre de concurrencer les offres sur le marché mondial. A mi-novembre, 43,2 millions de bushels avaient été exportés, dont 19 millions avaient été subsidiés. La perte sur ces dernières exportations s'élevait en moyenne à 12,5 cents par bushel.

La troisième mesure prise par le Gouvernement fédéral a été de limiter les surfaces emblavées pour 1939 à un chiffre aussi réduit que possible et de relever le montant des primes aux agriculteurs se conformant à ces prescriptions, de 12 cents par bushel récolté à 26-30 cents par bushel pour la récolte prochaine. Pour bénéficier de ces primes, les agriculteurs devront réduire les surfaces emblavées de 31 p. c. environ. D'aucuns doutent de la possibilité d'atteindre ce résultat, quelque alléchant que soit le taux des primes.

En Argentine, la récolte de blé est de 240 millions de bushels. Au 15 novembre, un décret a fixé un prix minimum de 7 pesos par quintal garanti par le Gouvernement. Au début de novembre, les cours n'atteignaient pas 6 pesos. Cette décision a été prise après que, le 7 novembre, un décret fut intervenu relevant le taux officiel de vente du change sterling de 16 à 17 pesos. On prévoit que, de même qu'au cours de la période 1933-36, les profits résultant de la marge de 2 pesos par livre entre le taux officiel de vente et d'achat du change sterling, serviront partiellement à couvrir les engagements du Gouvernement en ce qui concerne les prix minima qu'il a garantis aux agriculteurs.

Au Canada, les prix du blé sur le marché de Winnipeg sont tombés, au début de novembre, au niveau des cours observés pendant les années 1932 et 1933. La garantie d'un prix minimum de 80 cents par bushel pour le froment n° 1 *Northern*, donnée par le Gouvernement, paraît devoir engager quelque 8 millions de livres sterling.

BELGIQUE

Les prix de gros et de détail en octobre 1938.

L'évolution des marchés des matières premières au cours du mois d'octobre se caractérise par une accentuation de la baisse des produits alimentaires, animaux et végétaux, compensée par une certaine fermeté des marchés des produits industriels, végétaux et animaux, ainsi que des produits minéraux. Au total, d'un mois à l'autre, l'indice des prix-or des matières premières accuse une légère baisse.

Indices-or des prix mondiaux. Base : 1928 = 100.

	1 ^{er} octobre 1938	29 octobre 1938
Produits végétaux (alimentaires)	37,3	34,4
et animaux (industriels)	35,1	35,7
Produits minéraux	49,7	50,7
Ensemble : 22 matières premières	41,1	40,6

Sous l'influence de la reprise industrielle aux Etats-Unis ainsi que des besoins accrus de l'Europe aux fins de réarmement, les cours du cuivre et de l'étain ont marqué une hausse importante bien que les stocks d'étain se fussent accrus en septembre. Les stocks de

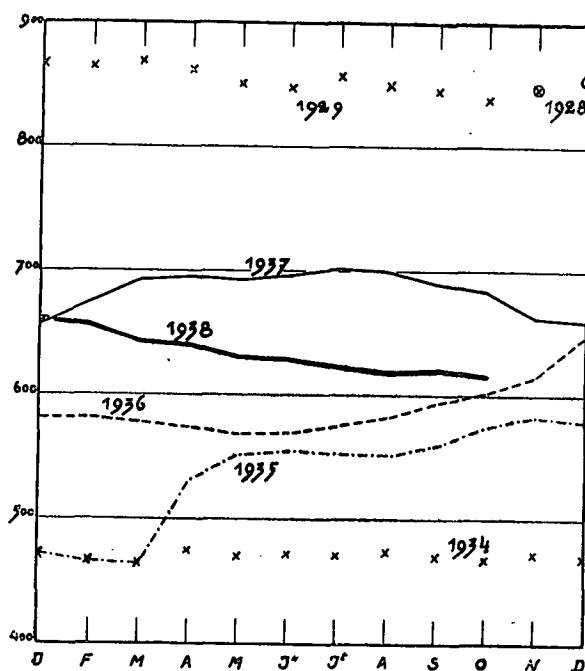
cuivre ont diminué par contre et toute restriction de production a été levée. L'évolution industrielle des Etats-Unis a favorablement influencé le marché du caoutchouc qui témoigne également d'un recul des stocks. Malgré la position statistique défavorable du coton, les cours ne sont pas tombés grâce aux mesures d'assistance financière prises par le Gouvernement fédéral des Etats-Unis. Les marchés des laines ont été bien disposés. Les récoltes excédentaires de froment, par contre, se sont traduites par de nouvelles baisses de cette denrée.

A 617, l'indice des prix de gros en Belgique marque une baisse de 5 points, soit de 0,8 p. c. par rapport à septembre. A une année de distance, le recul de l'indice représente 8,9 p. c.; il s'élève à 12,1 p. c. par rapport au maximum atteint en juillet 1937.

Parmi les différentes catégories de produits qui, d'un mois à l'autre accusent une hausse, il convient de mentionner les engrais chimiques (2 p. c.), les jutes (4 p. c.), les produits résineux (5 p. c.), les peaux et cuirs (2,8 p. c.), le tabac (9,9 p. c.) et le caoutchouc (3,7 p. c.).

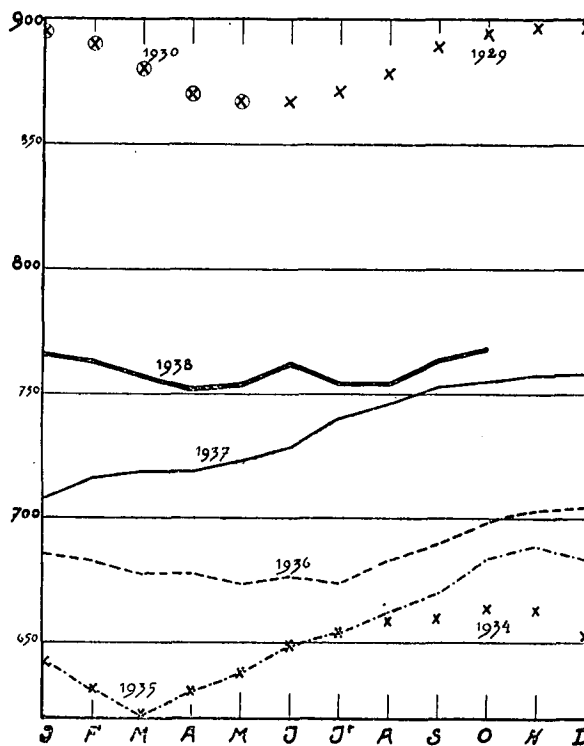
Marquent, par contre, une baisse de plus de 2 p. c. : les produits alimentaires (2,8 p. c.), les combustibles (2,4 p. c.), les matières grasses (3,9 p. c.) et les lins (5,1 p. c.).

Indices des prix de gros.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

Indices des prix de détail.



x : Points maxima et minima atteints par les indices.

L'indice des prix de détail au 15 octobre est au coefficient 769, soit une hausse de 5 points par rapport au 15 septembre. 22 produits sont en augmentation, 15 produits sont en baisse et 17 produits sont inchangés. L'augmentation enregistrée est imputable à la hausse saisonnière des prix du lait, des œufs et des

beurres et à la hausse des prix du lard, du saindoux et des haricots.

Sous l'influence du renchérissement des prix de la nourriture, l'indice du coût de la vie est en hausse de 2 points, soit de 1 p. c. environ. Le coût de l'habitation, du chauffage, de l'éclairage et des vêtements est pratiquement inchangé.

Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois d'octobre 1938	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			Par rapport à sept. 1938		Par rapport à octob. 1937		Date du maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolue	Relative %	Absolue	Relative %		
Alimentation	16	529	- 15	- 2,8	- 106	- 16,7	7-1937	- 19,8
Combustibles	4	837	- 21	- 2,4	- 69	- 7,6	10-1937	- 7,6
Goudrons et dérivés	3	571	- 10	- 1,7	- 115	- 16,8	10-1937	- 16,8
Produits métallurgiques	15	689	+ 7	+ 1,0	- 69	- 9,1	8-1937	- 15,6
Pétroles et dérivés	7	910	- 12	- 1,3	- 138	- 13,2	8-1937	- 13,2
Produits céramiques	9	859	+ 1	+ 0,1	- 31	- 3,5	7-1937	- 4,4
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	609	- 11	- 1,8	+ 4	+ 0,7	4-1938	- 2,7
Engrais chimiques	4	519	+ 10	+ 2,0	+ 46	+ 9,7	10-1938	-
Matières grasses	7	442	- 18	- 3,9	- 114	- 20,5	2-1937	- 28,0
Produit textiles (ensemble)	19	583	- 8	- 1,4	- 71	- 10,9	6-1937	- 22,8
Laines	5	583	- 10	- 1,7	- 147	- 20,1	4-1937	- 29,3
Lins	5	852	- 46	- 5,1	- 25	- 2,9	6-1937	- 11,6
Jutes	2	386	+ 15	+ 4,0	- 39	- 9,2	5-1937	- 12,5
Cotons	7	493	- 4	- 0,8	- 62	- 11,2	3-1937	- 34,4
Matériaux de construction	13	771	- 3	- 0,4	- 8	- 1,0	9-1937	- 1,4
Produits résineux	2	530	+ 25	+ 5,0	- 104	- 16,4	2-1937	- 34,6
Peaux et cuirs	9	478	+ 13	+ 2,8	- 116	- 19,5	4-1937	- 29,6
Tabac	1	500	+ 45	+ 9,9	-	-	12-1937	- 8,3
Papier	1	650	- 5	- 0,8	- 430	- 39,8	11-1937	- 40,7
Caoutchouc	1	141	+ 5	+ 3,7	+ 8	+ 6,0	3-1937	- 31,9
INDICE GÉNÉRAL	125	617	- 5	- 0,8	- 61	- 8,9	7-1937	- 12,1

INFORMATIONS LÉGALES.

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Arrêté royal du 15 octobre 1938

apportant certaines modifications aux tarifs postaux (service intérieur) (*Moniteur*, 24-25 octobre 1938, p. 6358).

Vu la loi du 30 mai 1879 sur le service des postes; — Vu la loi du 30 juin 1932 autorisant le Gouvernement à fixer les tarifs et les conditions des transports postaux; — Vu l'arrêté royal du 10 septembre 1936 coordonnant la réglementation organique postale (service intérieur); — Sur la proposition de Notre Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion et de l'avis de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les articles 6, 7, 14, 15, 18, 19, 47, 93, 115 et 158 de l'arrêté royal du 10 septembre 1936 sont remplacés par les suivants :

Art. 6. Le port des lettres ordinaires affranchies est fixé à 75 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Art. 7. La taxe des cartes postales officielles ou de fabrication particulière est fixée à 40 centimes par carte simple et à 80 centimes par carte avec réponse payée.

Art. 14. Les cartes illustrées et les cartes de Noël et de Nouvel An sont soumises au tarif suivant :

- a)
- b) Cartes expédiées à découvert, sous bande ou sous enveloppe ouverte et ne portant d'autre mention manuscrite que le nom, l'adresse et la signature de l'expéditeur, la date de l'envoi et une formule de politesse exprimée en cinq mots au maximum : 30 centimes;

c) Cartes avec toute espèce de mentions manuscrites : 40 centimes lorsqu'elles sont envoyées à découvert; lorsqu'elles sont expédiées sous bande et sous enveloppe ouverte, le tarif des lettres leur est applicable.

Art. 15. Le port des cartes de visite placées sous enveloppe ouverte ou sous bande et dont le poids total par envoi ne dépasse pas 10 grammes est fixé comme suit :

- a)
- b) Ne portant d'autre mention manuscrite qu'une formule de politesse exprimée en cinq mots au maximum : 30 centimes;
- c)

Art. 18. Le port des papiers d'affaires affranchis est fixé à 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, poids brut, avec minimum de 75 centimes par envoi.

Ce minimum de 75 centimes est réduit à 50 centimes pour les envois de factures et de relevés de comptes ne dépassant pas le poids de 20 grammes et expédiés sous bande ou sous enveloppe ouverte.

Art. 19

Sous réserve des exceptions ci-après, le port d'un paquet ainsi composé est de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, sans pouvoir être inférieur à 75 centimes si l'envoi contient des papiers d'affaires et à 50 centimes s'il renferme des échantillons :

- a)
- b) Lorsque des journaux sont accompagnés d'une facture, l'envoi est soumis à la taxe des journaux ou à celle des imprimés si cette dernière est plus favorable pour l'expéditeur, l'affranchissement minimum étant toutefois fixé à 75 centimes. La facture ne peut contenir que les indications constitutives de cette sorte de documents.

Art. 47. Les frais de transport à payer aux commandants de navires pour les correspondances en provenance ou à destination des pays d'outre-mer, acheminées par des bâtiments d'occasion, sont déterminées par envoi comme il suit :

- Lettres : 75 centimes;
- Cartes postales : 40 centimes;
- Autres objets : 10 centimes.

Art. 93. La taxe d'encaissement est fixée, savoir :
Par titre ne dépassant pas 50 francs : 75 centimes;

Art. 115. Les formules de mandats sont délivrées gratuitement au public.

Le déposant est tenu de remplir lui-même toutes les parties de la formule (sauf celle réservée aux indications de service). Il peut inscrire au verso du coupon latéral une communication particulière pour le bénéficiaire.

La déclaration de versement sert de titre en cas de réclamation.

Les personnes qui habitent en dehors de la partie agglomérée des villes ou des grosses localités peuvent recourir à l'entremise des facteurs en tournée pour l'envoi de leurs mandats quand le montant, pour un seul expéditeur, ne dépasse pas 5.000 francs.

Tout mandat expédié dans ces conditions supporte une taxe spéciale égale au port d'une lettre simple du régime intérieur.

Art. 158. Indépendamment des droits applicables aux formalités spéciales réclamées par les intéressés, les taxes à percevoir dans le service intérieur des chèques et virements postaux sont fixées comme il suit :

1° Pour chaque versement par bulletin de versement :

a) Effectué aux guichets de l'Office des chèques ou d'un bureau de poste : 75 centimes;

b) Remis aux facteurs en tournée : taxe prévue *sub a)*, plus une taxe supplémentaire égale au port

d'une lettre simple du régime intérieur pour chaque bulletin;

2° Pour chaque carte-récépissé déposée à l'encaissement :

50 centimes par 1.000 francs ou fraction de 1.000 fr., avec minimum de 75 centimes;

3° Pour chaque prélèvement en espèces à l'Office des chèques ou à l'intervention d'un bureau de poste :

a) Une taxe fixe de 75 centimes et, en outre,

b) Une taxe proportionnelle de 10 centimes par 1.000 francs ou fraction de 1.000 francs. Pour les ordres multiples donnés au moyen d'un seul chèque (art. 156), cette taxe est calculée sur le total des prélèvements.

Art. 2. Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Notre Ministre des Transports, Postes, Télégraphes, Téléphones et de l'Institut national de Radiodiffusion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1938.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Arrêté royal du 29 septembre 1938

relatif aux taxes assimilées au timbre. Code et Règlement général (Moniteur, 21 octobre 1938, p. 6219).

Arrêté royal du 10 octobre 1938

autorisant le Ministre des Finances à émettre, en Belgique, par souscription publique, un emprunt à lots au capital nominal de un milliard de francs (Moniteur, 10-11 octobre 1938, p. 6067).

Vu les diverses autorisations d'emprunt accordées au Gouvernement, notamment par l'article 10 de la loi du 19 mars 1937, concernant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1937 et par l'article 6 de la loi du 15 juillet 1938 concernant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1938; — Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Le Ministre des Finances est autorisé à émettre, en Belgique, par souscription publique, un emprunt à lots au capital nominal de un milliard de francs, représenté par deux millions d'obligations au porteur, de cinq cents francs chacune, groupées en 200.000 séries, numérotées 100001 à 300000, chacune de ces séries comprenant dix obligations numérotées 1 à 10.

Art. 2. Les obligations porteront intérêt à partir du 15 octobre 1938, au taux de 3 1/2 p. c. l'an jusqu'au 14 octobre 1948; ensuite, au taux de 4 p. c. l'an, jusqu'à la date de leur remboursement.

Elles seront munies de coupons annuels, payables le 15 octobre de chaque année.

Art. 3. L'emprunt sera amortissable en soixante-dix ans, par voie de tirages au sort, conformément au plan des tirages et au tableau d'amortissement qui sont annexés au présent arrêté.

Les obligations sorties aux tirages au sort seront remboursables, selon le cas, soit par le montant des lots qui leur auront été attribués, soit au pair, à partir du 15 octobre qui suit les tirages. Elles cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

Art. 4. L'Etat aura la faculté de rembourser par anticipation, à partir du 15 octobre 1948 et moyennant préavis d'un mois publié au *Moniteur belge*, les obligations non amorties par les tirages au sort. Dans ce cas, les tirages cesseront et toutes les obligations non encore désignées par le sort seront remboursables au pair de leur valeur nominale.

Art. 5. Les coupons d'intérêt, les lots et la prime de remboursement seront exempts, pendant toute la durée de l'emprunt, de tous impôts et taxes réels quelconques au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 6. Les tirages au sort pour l'amortissement auront lieu aux dates fixées au plan des tirages.

Si le jour fixé est un dimanche ou un jour férié, le tirage aura lieu la veille.

Exceptionnellement, un premier tirage aura lieu le 23 décembre 1938 et englobera les lots prévus au plan des tirages sous les dates du 5 novembre, du 5 décembre 1938 et du 5 janvier 1939; les tirages prévus pour le 5 des mois de février à juillet 1939 auront lieu à leurs dates respectives; ceux prévus pour le 5 des mois de septembre et d'octobre 1939 auront lieu le 5 août 1939, en même temps que celui prévu pour cette dernière date.

Il sera appelé à chaque tirage autant de séries de dix obligations qu'il y a de lots attribués à ce tirage. Les obligations faisant partie d'une série sortie auront droit chacune à un dixième du lot échu à celle-ci.

Art. 7. Le paiement des coupons d'intérêt, ainsi que le remboursement des obligations, s'effectueront aux caisses de l'Etat (Banque Nationale de Belgique), à Bruxelles et en province.

Les obligations sorties avec lot seront remboursables à Bruxelles seulement; préalablement au remboursement, elles devront être présentées au Ministère des Finances (Service de la Dette au porteur) à l'effet d'y être revêtues d'une autorisation spéciale de paiement.

Art. 8. Il pourra être délivré des titres provisoires, qui devront être échangés avant le 15 octobre 1939, sans concordance de série ni de numéro, contre des obligations définitives.

Art. 9. Les autres modalités de l'emprunt seront fixées par Notre Ministre des Finances.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Le Ministre des Finances,

Vu l'arrêté royal de ce jour, relatif à l'émission d'un emprunt à lots de un milliard de francs en obligations de la Dette publique, — Arrête :

Article premier. Les 2.000.000 d'obligations de 500 francs, dont l'émission est autorisée par l'arrêté royal de ce jour, seront mises en souscription publique.

La souscription sera ouverte le lundi 17 octobre 1938 et sera close dès que les demandes auront absorbé le nombre de titres mis en vente et, au plus tard, le samedi 22 octobre 1938.

Eventuellement, les souscriptions de la dernière journée seront soumises à répartition.

Les sommes versées en trop par les souscripteurs leur seront restituées sans bonification d'intérêts.

Les souscriptions seront reçues à la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles, et dans ses agences en province, soit directement, soit par l'entremise des banques, des établissements financiers et des agents de change établis en Belgique.

Art. 2. Le prix d'émission est fixé à quatre cent quatre-vingt-cinq francs (fr. 485) net par obligation; il est payable en entier à la souscription.

Le prospectus d'émission annexé au présent arrêté est approuvé; il sera publié au *Moniteur belge*.

Art. 3. Il sera remis aux souscripteurs le plus tôt possible et au plus tard le 21 novembre 1938, des titres provisoires de 500 francs, ou des titres provisoires globaux groupant les dix obligations de 500 francs d'une même série, numérotés, non munis de coupons, qui participeront aux tirages prévus pour la période du 5 novembre 1938 au 5 octobre 1939 inclusivement.

Ils seront revêtus de la griffe du Ministre des Finances et de celle du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique; ils seront visés par la Cour des Comptes; le timbre spécial de contrôle

de la Dette publique et celui de la Cour des Comptes seront apposés partie sur le titre, partie sur la souche.

Les titres provisoires devront être échangés avant le 15 octobre 1939, titre pour titre, sans concordance de séries ni de numéros, contre des obligations définitives unitaires ou globales.

Celles-ci participeront seules aux tirages du 5 novembre 1939 et suivants.

Art. 4. Les titres provisoires, comme les obligations définitives, seront répartis en deux cent mille séries, numérotées 100001 à 300000, de dix obligations, numérotées 1 à 10.

Art. 5. Les obligations définitives seront munies de quarante coupons d'intérêt annuels, pour les échéances du 15 octobre 1939 au 15 octobre 1978.

Art. 6. Les tirages au sort pour l'attribution des lots seront effectués le 5 de chaque mois, à la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles, par un délégué du Ministre des Finances, en présence d'un délégué de la Cour des Comptes et d'un délégué du Fonds d'amortissement de la Dette publique.

Les obligations à rembourser au pair, conformément au tableau d'amortissement annexé à l'arrêté royal de ce jour, seront appelées lors du tirage qui aura lieu le 5 octobre de chaque année, et pour la première fois le 5 octobre 1949.

Art. 7. Il sera établi une urne contenant 200.000 bulletins, portant les numéros de séries 100001 à 300000; cette urne sera fermée à clef et scellée de chacun des sceaux du Ministère des Finances, de la Cour des Comptes et du Fonds d'amortissement de la Dette publique.

Avant de procéder à chaque tirage, les personnes qualifiées à l'article précédent constateront l'état des scellés.

Le tirage terminé, l'urne sera remise sous scellés et les clefs qui la ferment seront déposées à la Cour des Comptes.

Il sera dressé procès-verbal de cette opération.

Art. 8. La liste des obligations sorties aux tirages sera publiée au *Moniteur belge*; les numéros des titres amortis antérieurement et non encore remboursés seront rappelés une fois l'an, à la suite de la liste du tirage à effectuer le 5 octobre.

Le directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté royal du 26 septembre 1938

mettant en vigueur l'accord additionnel à l'accord de transfert du 24 août 1937 entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Roumanie (Moniteur, 9 octobre 1938, p. 6050).

Vu la loi du 8 août 1932 relative au paiement des marchandises provenant de pays ayant établi un contrôle des devises; — Revu l'arrêté royal du 23 octobre 1937 mettant en vigueur l'accord de transfert conclu entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Roumanie, le 24 août 1937; — Sur la proposition de Nos Ministres, réunis en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. L'accord additionnel à l'accord de transfert du 24 août 1937 entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Roumanie

signé à Bruxelles, le 2 septembre 1938, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. Les détenteurs des créances à régler par le débit des comptes « Céréales » prévus à l'article 2 de l'accord additionnel précité, devront produire à l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, préalablement à l'exécution des paiements ordonnancés en leur faveur, toutes pièces justificatives qui leur seront réclamées par ledit office.

Art. 3. Les visas de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois sur les copies de factures afférentes à des exportations vers la Roumanie porteront mention de la date de leur expiration.

Art. 4. La taxe proportionnelle fixée par l'article 3 de Notre arrêté royal du 23 octobre 1937 susrappelé pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois sera également applicable aux créances visées par l'accord additionnel susmentionné.

Art. 5. Notre Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Accord additionnel à l'Accord de transfert du 24 août 1937 entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Roumanie.

Sa Majesté le Roi des Belges, agissant tant en son nom qu'au nom de Son Altesse Royale la Grande Duchesse de Luxembourg, en vertu d'accords existants

et

Sa Majesté le Roi de Roumanie,

désireux de faciliter les paiements réciproques entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et le Royaume de Roumanie dans le cadre de l'Accord de transfert conclu le 24 août 1937, ont résolu de conclure à cet effet un Accord additionnel et ont désigné pour leurs Plénipotentiaires :

Sa Majesté le Roi des Belges :

Son Excellence M. P.-H. Spaak, Son Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ;

Sa Majesté le Roi de Roumanie :

Son Excellence M. Radulesco Mehedinti, Son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Bruxelles ;

lesquels après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier.

Sous réserve des modifications ci-après, l'Accord de transfert conclu le 24 août 1937, entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et la Roumanie — désigné Accord de transfert — est prorogé jusqu'au 31 décembre 1938, sans préjudice des autres dispositions de l'article XIII dudit Accord, relatives à la tacite reconduction et au délai de préavis de dénonciation.

Article 2.

Les versements qui seront effectués à dater de la mise en vigueur du présent Accord additionnel, en contre-valeur d'importations de céréales, légumineuses, semences oléagineuses et autres semences dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, seront répartis de la manière suivante :

70 p. c. seront portés au compte spécial de la Banque Nationale de Roumanie ;

15 p. c. seront portés au crédit de comptes « Céréales » non productifs d'intérêts, ouverts auprès de la Banque Nationale de Belgique au nom du créancier en Roumanie ou de son mandataire, désigné par les parties versantes au moment du versement. Les détenteurs des comptes « Céréales » pourront utiliser les montants figurant au crédit de ces

comptes au paiement de marchandises belges ou luxembourgeoises importées ou à importer en Roumanie, ou à tous autres paiements dus par la Roumanie à l'Union Economique belgo-luxembourgeoise pour des prestations ou services de toute nature ;

Les 15 p. c. restants seront laissés à la libre disposition des exportateurs roumains intéressés.

Article 3.

Les montants en belgas versés au crédit du compte spécial de la Banque Nationale de Roumanie près la Banque Nationale de Belgique à dater de la mise en vigueur du présent Accord additionnel, seront répartis selon les pourcentages suivants, au lieu de ceux prévus à l'article III de l'Accord de transfert :

Chiffres.	Pourcentages prévus par l'Accord de transfert.	Pourcentages nouveaux prévus par l'Accord additionnel.
—	—	—
1)	10 p. c.	8 1/2 p. c.
2)	36 1/2 p. c.	40 p. c.
3)	18 1/2 p. c.	18 1/2 p. c.
4)	35 p. c.	33 p. c.

Article 4.

Sont compris parmi les frais accessoires afférents aux échanges réciproques de marchandises belges, luxembourgeoises et roumaines, qui sont énumérées à l'article III, chiffre 2, de l'Accord de transfert, les indemnités de résiliation lorsqu'elles sont conformes aux usages et que leur réalité a été dûment établie, les frais de réception, d'expertise, de pesage, les prestations de services (tels que montage, etc.).

Article 5.

La réserve prévue à l'article IV, chiffre 1, deuxième alinéa, de l'Accord de transfert, est ramenée à 2 millions de belgas.

Article 6.

1) L'autorisation préalable de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois ne sera désormais plus requise pour ce qui a trait aux opérations de compensations en marchandises admises par la Réglementation roumaine (Décision ministérielle n° 60955, du 9 octobre 1935, et *Journal du Conseil des Ministres de Roumanie*, n° 1661, du 28 juillet 1938, et les réglementations ultérieures éventuelles : listes A et B).

Les modifications qui seront apportées aux listes A et B, ainsi que la date de leur entrée en vigueur, seront communiquées à l'Office de compensation belgo-luxembourgeois par les autorités roumaines compétentes.

2) La contre-valeur *FOB* des importations de marchandises roumaines dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise effectuée sous le régime du présent article sera à l'échéance, versée en belgas à la Banque Nationale de Belgique. En même temps, la partie versante remettra à cette Institution, à destination de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, l'attestation de la Banque Nationale de Roumanie autorisant l'exportateur roumain à affecter tout ou partie de la contre-valeur de son exportation à des achats de marchandises à importer en Roumanie.

3) Sur instructions de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, la Banque Nationale de Belgique répartira les montants versés comme dit ci-dessus de la manière suivante :

a) Le pourcentage en devises libres réservé à la Banque Nationale de Roumanie suivant la réglementation roumaine sera immédiatement laissé à la libre disposition de cette Institution;

b) Le solde sera porté au crédit de comptes bloqués appelés « Comptes de Compensations », non productifs d'intérêts, ouverts auprès de la Banque Nationale de Belgique au nom du créancier en Roumanie désigné par les parties versantes au moment du paiement comme étant le bénéficiaire des versements en cause; celui-ci en sera dûment avisé par l'Office de compensation belgo-luxembourgeois.

4) Les titulaires des « Comptes de Compensations » pourront utiliser les montants figurant au crédit de ces comptes au paiement de marchandises belges et luxembourgeoises figurant à la liste B sur production préalable à l'Office de compensation belgo-luxembourgeois de toutes pièces justificatives. Ces comptes pourront également être débités par le crédit d'autres comptes de compensations ouverts en exécution du présent article.

Il appartiendra aux titulaires des « Comptes de Compensations » de donner à l'Office de compensation belgo-luxembourgeois toutes instructions relatives à l'exécution des opérations prévues au présent chiffre.

Les dispositions de l'article VI de l'Accord de transfert ne s'appliquent pas aux paiements prévus par les dispositions du présent article.

5) Sur demande de leurs détenteurs, les montants existant au crédit des « Comptes de Compensations » pourront aussi être virés au compte spécial de la Banque Nationale de Roumanie prévu par l'Accord de transfert. Tout montant viré de la sorte au dit compte spécial sera affecté uniquement aux paiements prévus par l'article III, chiffre 2, de l'Accord de transfert.

Article 7.

Le présent Accord additionnel entrera en vigueur à la date de sa signature.

Arrêté royal du 30 septembre 1938

relatif à la perception de droits spéciaux à l'occasion de la délivrance des autorisations pour l'importation de la houille, des agglomérés de houille et du coke (Moniteur, 1^{er} octobre 1938, p. 5925).

Vu les lois des 30 juin 1931 et 30 juillet 1934, relatives à l'importation, l'exportation et le transit des marchandises; — Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. Les droits spéciaux ci-après indiqués seront perçus à l'occasion de la délivrance des autorisations pour l'importation de la houille, des agglomérés de houille et du coke :

1^o Houille, agglomérés de houille et coke, lorsque ces combustibles sont destinés à l'usage domestique : 15 francs par tonne;

2^o Houille pour usages industriels autres que la fabrication du coke, agglomérés de houille et coke pour tous usages industriels : 10 francs par tonne;

3^o Houille destinée à la fabrication du coke : 5 fr. par tonne.

Art. 2. Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sortira ses effets à partir du 1^{er} octobre 1938.

Arrêté royal du 5 octobre 1938

portant abrogation de l'arrêté royal du 26 septembre 1938, relatif à la réglementation de l'importation, de l'exportation et du transit des appareils de protection contre les gaz (Moniteur, 27 octobre 1938, p. 6398).

Arrêté ministériel du 13 octobre 1938

organisant un contrôle du commerce d'exportation des Azalées de l'Inde (Moniteur, 30 octobre 1938, p. 6456).

V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Arrêté ministériel du 24 septembre 1938

organisant un contrôle officiel et facultatif du lait condensé (Moniteur, 19 octobre 1938, p. 6187).

Le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture,
Vu l'arrêté royal n^o 111, du 26 février 1935, modifié par l'arrêté royal n^o 198, du 23 août 1935, destiné à assurer la loyauté des transactions concernant les produits agricoles et horticoles; — Vu la loi du 15 janvier 1938 instituant l'Office national du lait et de ses dérivés, — Arrête :

Article premier. Un contrôle officiel de la fabrication du lait condensé est institué en vue de garantir la qualité et l'origine belge de ce produit. Le présent arrêté s'applique au lait entier condensé et au lait entier condensé sucré obtenus de lait entier indigène frais et conformes aux exigences de l'article 11.

L'affiliation à ce contrôle est facultative et réservée exclusivement aux établissements agréés.

Elle donne droit à l'emploi d'une marque officielle de contrôle.

A. — De l'agrération.

Art. 2. L'agrération est accordée par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de

l'Agriculture, à la demande de l'établissement intéressé, après enquête et sur rapport des conseillers de laiterie de l'Etat.

Art. 3. Pour être agréé, l'établissement doit remplir les conditions suivantes :

1^o Etre inscrit au registre du commerce;

2^o Effectuer la fabrication dans des conditions qui donnent toutes garanties au point de vue de la qualité, de la propreté et de l'hygiène;

3^o Faire usage, pour les opérations de la production et le nettoyage des ustensiles, d'une eau reconnue salubre;

4^o Se soumettre au contrôle prévu aux articles 5 et 6 du présent arrêté.

Art. 4. Les établissements agréés sont inscrits dans un registre tenu au Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture (Département de l'Agriculture). Il leur est attribué un numéro d'ordre.

Art. 5. Le contrôle des établissements agréés est effectué par les conseillers de laiterie de l'Etat, par les agents de l'Office national du lait et de ses déri-

vés ou par toute autre personne désignée spécialement à cet effet par le Ministre des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

Ces agents peuvent pénétrer en tout temps dans les locaux affectés à la production, à la préparation ou à la conservation du lait condensé contrôlé. Ils peuvent prélever des échantillons.

Art. 6. Les établissements agréés sont tenus de faciliter l'exercice de la mission des agents chargés du contrôle. Ils doivent, notamment, leur communiquer toutes indications utiles pour établir la propriété, l'origine et la provenance du lait condensé et des produits employés ou destinés à être employés pour sa fabrication.

B. — *De la marque de contrôle et de son emploi.*

Art. 7. L'emploi de la marque de contrôle indiquée à l'article 8 du présent arrêté est réservé exclusivement aux établissements agréés et contrôlés.

Art. 8.

Art. 9.

Art. 10. Les établissements agréés sont tenus d'utiliser les boîtes, munies de la marque de contrôle, pour la totalité de lait condensé produit par eux et qui doit répondre aux conditions énumérées à l'article 11.

Si, pour une raison quelconque, le lait condensé produit ne présente pas les qualités exigées à l'article 11, l'établissement est tenu d'en informer l'Office national du lait dans les vingt-quatre heures, en indiquant la quantité produite et la date de fabrication.

Chaque fabricant de boîtes destinées à l'emballage de produits contrôlés doit inscrire régulièrement dans un registre spécial, les quantités de boîtes livrées avec la marque de contrôle, en indiquant les firmes auxquelles elles ont été expédiées.

Chaque établissement agréé doit inscrire régulièrement, dans un registre spécial, la quantité de lait condensé produit et le nombre de boîtes utilisées et munies de la marque de contrôle.

Art. 11. A l'exclusion de tout autre, seul le lait condensé qui répond aux conditions énumérées ci-après, peut être mis en boîtes, munies de la marque de contrôle :

a) Lait condensé non sucré :

1° Pour l'exportation : au moins 9 p. c. de matière grasse, au moins 31 p. c. de matière sèche ;

2° Pour le pays et le Congo belge : au moins 7,5 p. c. de matière grasse, au moins 25,5 p. c. de matière sèche ;

b) Lait condensé sucré :

Au moins 8,3 p. c. de matière grasse, au moins 20 p. c. de matière sèche dégraissée provenant du lait, au maximum 27 p. c. d'eau.

C. — *Frais de contrôle.*

Art. 12. Pour bénéficier des avantages du contrôle de l'Etat, les établissements agréés sont tenus de payer à l'Office national du lait et de ses dérivés, chargés de l'exécution du présent arrêté, une rétribution calculée d'après la base suivante :

0,01 fr. par boîte de 397 ou 410 ou 453 grammes net ;

0,005 fr. par boîte de 170 grammes net.

Le paiement de cette rétribution se fera trimestriellement et par anticipation.

D. — *Interdictions et sanctions.*

Art. 13. Il est interdit :

1° De faire usage de la marque de contrôle autrement que dans les conditions prescrites par le présent arrêté ;

2° De faire usage de quelque façon que ce soit, de la mention « contrôlé » ou d'expressions de signification analogue pour du lait condensé indigène non muni de la marque officielle de contrôle prévue à l'article 8 ;

3° D'exporter du lait condensé belge non muni de la marque de contrôle.

Les envois vers l'étranger sont accompagnés d'un certificat de contrôle délivré par l'Office national du lait et de ses dérivés. Ce certificat est établi en double exemplaire. L'original est destiné à l'exportateur et le duplicata est remis, lors de l'exportation de la marchandise, au service des douanes, qui le fait parvenir à l'Office précité.

Art. 14. Sans préjudice de l'application des peines prévues par le Code pénal et par l'arrêté royal n° 111 du 26 février 1935, l'agrément est retirée temporairement ou définitivement lorsque l'une des conditions d'agrément vient à manquer ou en cas d'infraction aux dispositions du présent arrêté.

VII. — LEGISLATION INTERNATIONALE.

Accord signé à Paris, le 31 mai 1937, et modifiant la Convention Internationale du 21 juin 1920 pour la création à Paris d'un Institut International du Froid (Moniteur, 15 octobre 1938, p. 6123).

Accord portant modification à la Convention internationale signée à Paris, le 21 juin 1920, pour la création à Paris d'un Institut international du Froid conclu entre l'Allemagne, la République Argentine, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, la République de Costa-Rica, la République Cubaine, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Algérie, les Colonies de l'Afrique occidentale française, Madagascar, la Grande-Bretagne et l'Union de l'Afrique du Sud, le Canada, le Commonwealth d'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes, la Grèce, la République d'Haïti, l'Italie et ses Colonies

d'Erythrée, de Cyrénaïque, de Tripolitaine et des Somalis, le Japon, le Luxembourg, le Maroc, la Norvège, la République de Panama, les Pays-Bas et leurs Colonies des Indes néerlandaises, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Suisse, la République Tchèqueoslovaque, la Tunisie, l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, l'Uruguay et la Yougoslavie.

Les soussignés, plénipotentiaires des Gouvernements des pays ci-dessus énumérés, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à maintenir et à entretenir l'Institut International du Froid dont le siège est à Paris.

Font partie de l'Institut International du Froid, en qualité de membres jouissant des droits et soumis aux obligations définis par la présente Convention :

1° Les Etats contractants, ainsi que leurs territoires d'outre-mer et leurs colonies qu'ils ont désignés en procédant à la signature de la présente Convention et qui figurent à la liste ci-annexée;

2° Les Etats qui ne sont pas partie à la présente Convention, les territoires d'outre-mer et colonies, qui ne figurent pas à la liste visée ci-dessus si les Etats intéressés adhèrent à ladite Convention à titre métropolitain ou pour des territoires d'outre-mer ou des colonies, et si l'admission du nouveau membre à l'Institut International du Froid est prononcée par le Comité Exécutif prévu à l'article 5 ci-après, à la majorité des deux tiers des Etats, Dominions ou Colonies représentés. La demande sera adressée au Directeur de l'Institut; elle comportera l'engagement de participer par une subvention annuelle aux frais de l'Institut, dans les conditions déterminées par l'article 9. Dès qu'une admission aura été prononcée, avis en sera donné par le Directeur au Ministre des Affaires étrangères de la République Française qui la notifiera à tous les Gouvernements adhérents.

Article 2.

Les personnes morales ou privées, ayant joué un rôle dans la science et les industries du froid, et les bienfaiteurs de l'Institut International du Froid pourront, par une décision du Comité Exécutif, recevoir le titre de membre correspondant de l'Institut.

Article 3.

L'Institut, bornant son action dans le domaine international, a pour objets principaux :

1° De favoriser l'enseignement de la science et de la pratique du froid, ainsi que le développement et la vulgarisation des études et des recherches scientifiques ou techniques effectuées dans ce domaine;

2° De favoriser l'étude des meilleures solutions des questions se rapportant à la conservation, au transport et à la distribution des denrées périssables;

3° De faire connaître, en indiquant l'origine des renseignements publiés, la situation mondiale des denrées frigorifiées au triple point de vue de la production, de la circulation et de la consommation;

4° De centraliser, en vue de leur publication, tous les renseignements et documents scientifiques, techniques et économiques concernant la production et l'utilisation du froid;

5° De centraliser, pour leur étude, les lois, règlements et renseignements de toute nature, intéressant les industries du froid et de présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des Gouvernements les mesures tendant à l'amélioration et à l'unification des règlements concernant la circulation internationale des produits susceptibles de bénéficier des applications du froid;

6° D'organiser les Congrès internationaux du froid;

7° De se tenir en liaison constante avec les groupements scientifiques et professionnels intéressés en vue d'assurer la réalisation de son programme d'action.

Toutes les questions qui touchent les intérêts économiques, la législation et l'administration d'un Etat particulier sont exclues de la compétence de l'Institut International du Froid.

Article 4.

L'Institut International du Froid est placé sous l'autorité et le contrôle d'une Conférence Générale composée de représentants désignés par les Membres de l'Institut. Ceux de ces membres qui ne désirent pas nommer de représentants officiels, peuvent faire agréer par l'Institut International du Froid un groupement qualifié qui représentera leur pays, en leurs lieu et place.

Le nombre des représentants de chaque Membre de l'Institut dans la Conférence générale est celui fixé par l'article 9 de la présente Convention, qui règle la participation des Membres de l'Institut aux dépenses de cet Institut. Les membres de la Conférence empêchés d'assister à une réunion ont le droit de donner leur procuration à un de leurs collègues de la Conférence.

La Conférence Générale se réunit au moins tous les quatre ans. Son Président est élu, à la majorité des voix, pour cinq années correspondant à chacune des périodes quinquennales prévues à l'article 10.

Article 5.

Le pouvoir exécutif de l'Institut International du Froid est confié à un Comité Exécutif, qui, sous la direction et le contrôle de la Conférence Générale, en exécute les délibérations et prépare les propositions à lui soumettre.

Le Comité Exécutif se compose de membres désignés par les autorités qualifiées des membres de l'Institut. Chacun de ces membres sera représenté dans le Comité Exécutif par une personne.

Les Présidents des Commissions internationales prévues à l'article 7 de la présente Convention ont entrée au Comité Exécutif avec voix consultative.

Le Comité Exécutif se réunit au moins une fois par an. Il est chargé de faire exécuter les décisions de la Conférence Générale. Il a le plein contrôle sur l'administration de l'Institut. Il nomme au scrutin secret le Directeur qui remplit les fonctions de Secrétaire général de la Conférence Générale et du Comité Exécutif. Il fixe le règlement organique du personnel, ainsi que toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de l'Institut.

Les membres du Comité Exécutif, empêchés d'assister à une réunion, ont le droit de donner leur procuration à un de leurs collègues du Comité.

Dans l'intervalle des sessions, le Comité Exécutif possède les pouvoirs de la Conférence Générale, sous réserve de ratification par celle-ci des décisions prises.

Dans tous les cas, les délibérations ne sont valables qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le Comité Exécutif choisit, dans son sein, un Comité Directeur composé d'un Président, six Vice-Présidents et un Comité d'Administration composé de quinze membres, celui-ci étant chargé plus spécialement de préparer le budget et de présenter un rapport annuel sur la situation financière de l'Institut.

Sous le contrôle du Comité d'Administration, le Directeur mandate les dépenses et opère les recettes. Il signe toutes quittances et tous reçus; il acquitte, accepte, endosse ou tire toute traite, effet ou mandat pour le compte de l'Institut.

Le Président de la Conférence Générale a accès, à titre consultatif, aux séances du Comité Exécutif et du Comité d'Administration.

Article 6.

Le fonctionnement de l'Institut est assuré par un personnel rétribué comprenant un Directeur, nommé par le Comité Exécutif, et les agents nécessaires au fonctionnement de l'Institut.

La nomination et la révocation des employés de toute catégorie appartiennent au Directeur, qui en est responsable devant le Comité Exécutif.

Article 7.

Les études prévues par l'article 3 de la présente Convention sont entreprises et poursuivies soit par des Commissions internationales dont le nombre et les attributions sont fixées par la Conférence Générale, soit par des experts désignés par la Conférence Générale.

Ces études se rapportent aux questions ayant trait à la production et à l'utilisation du froid dans tous les domaines et notamment :

- A l'obtention des basses températures;
- Au matériel et aux installations frigorifiques;
- Aux applications industrielles du froid;
- Aux transports;
- A la législation;
- A l'enseignement;
- A l'économie générale et à la statistique.

Le président de chacune de ces Commissions est choisi par la Conférence Générale et en est le rapporteur devant elle.

La composition de chaque Commission est fixée par le Comité Exécutif sur propositions présentées par le Président de ladite Commission, en tenant compte des vœux exprimés par les Associations du Froid ou autres organismes scientifiques ou industriels des pays adhérant à la présente Convention.

Article 8.

Les travaux des commissions et les renseignements de toute nature, recueillis par l'Office central de l'Institut, en vertu de l'article 3 de la présente Convention, sont publiés par la voie d'un bulletin. Cette publication officielle est faite en anglais et en français, mais une édition dans toute autre langue des pays adhérant à la présente Convention pourra être publiée sur la demande des pays intéressés, dans la mesure où les ressources ordinaires et extraordinaires de l'Institut le permettront.

Le service gratuit du bulletin est effectué à tous les pays adhérant à la présente Convention dans une proportion fixée, selon la catégorie dans laquelle ils sont inscrits, par la Conférence Générale.

Article 9.

Les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Institut sont couvertes :

1° Par les subventions annuelles des Membres de l'Institut qui acceptent de prendre part à son fonctionnement. Ces contributions, payables en toutes devises librement négociables, sont fixées en francs-or, d'un poids de 10/31^e de gramme, au titre 0,900 de fin (1) suivant les catégories ci-après :

(1) Unité monétaire prévue à l'article 28 de la Convention postale universelle du 28 juin 1929, promulguée en France par le décret du 17 mars 1933.

CATEGORIES	Subventions annuelles en francs-or.	Nombre de voix dont disposent les membres à la Conférence Générale et au Comité Exécutif.
I.	4,800	6
II.	3,600	5
III.	2,400	4
IV.	1,600	3
V.	800	2
VI.	400	1

2° Par les recettes provenant des abonnements au Bulletin et de la vente des publications de l'Institut réalisées dans les conditions fixées par le Comité Exécutif;

3° Par les souscriptions, dons et legs qui peuvent lui advenir légalement en vertu notamment de l'application de l'article 2 de la présente Convention.

Les sommes représentant la part contributive de chacun des Pays contractants sont versées par ces derniers au commencement de chaque année, au Directeur de l'Institut, par l'entremise du Ministère des Affaires étrangères de la République Française.

Article 10.

La présente Convention est conclue pour une période de dix années. A l'expiration de ce terme, elle sera renouvelée par tacite reconduction de cinq en cinq années. Chacun des membres de l'Institut a le droit de se retirer de l'Institut ou de modifier la catégorie dans laquelle il s'est rangé, après chaque période, sur avis préalable d'une année au moins.

Chaque membre de l'Institut admis ultérieurement est lié jusqu'à l'expiration de la première période de dix années, s'il est admis dans les cinq premières années de cette période. Dans le cas contraire, il est lié jusqu'à l'expiration de la période additionnelle de cinq années qui suit celle au cours de laquelle il est admis.

Article 11.

La présente Convention sera ratifiée. Chaque Puissance adressera, dans le plus court délai possible, sa ratification au Gouvernement français par les soins duquel il en sera donné avis aux autres pays signataires.

Les ratifications resteront déposées dans les archives du Gouvernement français.

La présente Convention entrera en vigueur pour chaque pays signataire, le jour même du dépôt de son acte de ratification.

Pays faisant partie de l'Institut International du Froid.

Allemagne.	République Cubaine.
République Argentine.	Danemark.
Belgique.	Espagne.
Brésil.	Etats-Unis.
Bulgarie.	Finlande.
Chine.	France.
République de Costa-Rica.	Afrique occidentale française.

Algérie.	Japon.
Madagascar.	Luxembourg.
Maroc.	Norvège.
Tunisie.	Panama.
Grande-Bretagne.	Pays-Bas.
Afrique du Sud an-	Indes néerlandaises.
glaise.	Pérou.
Australie.	Pologne.
Canada.	Portugal.
Inde britannique.	Roumanie.
Nouvelle-Zélande.	Suède.
Grèce.	Suisse.
République d'Haïti.	République Tchécoslo-
Italie.	vaque.
Cyrénaïque.	Union des Républiques
Erythrée.	soviétiques socialistes.
Somalie.	Uruguay.
Tripolitaine.	Yougoslavie.

Groupements désignés pour représenter :

- 1° L'Allemagne : *Deutscher Kälte-Verein* ;
- 2° Les intérêts frigorifiques des Etats-Unis : *American Institute of Refrigeration* ;
- 3° La Grande-Bretagne : *British Association of Refrigeration* ;
- 4° L'Union des Républiques soviétiques socialistes : *Consortium d'Etat « Khladocentre »*.

Les pays indiqués ci-après ont jusqu'ici déposé leurs ratifications sur cet acte international :

- Finlande : 31 mai 1938.
Grande-Bretagne et Irlande du Nord : 8 août 1938.
Belgique : 11 août 1938.
Pologne : 18 août 1938.

D'autre part, le Gouvernement hellénique a déposé ses ratifications, à la date du 8 juillet 1938, sur la Convention internationale signée à Paris, le 21 juin 1920, pour la création à Paris d'un Institut International du Froid.

Avis officiel

concernant les dérogations aux dispositions des articles 17, 19 et 21 de la Convention internationale relative au transport des marchandises par chemin de fer (Moniteur, 26 octobre 1938, p. 6386).

Il est porté à la connaissance du public que certains Etats, usant de la faculté qui leur est laissée

par l'article 65 de la Convention internationale concernant le transport des marchandises, ont apporté des dérogations aux dispositions des articles 17, 19 et 21 de la convention pour ce qui concerne l'affranchissement des envois et l'application des débours et des remboursements.

Ces dérogations sont énumérées ci-après :

1. Allemagne. — Les envois à destination de l'Allemagne doivent être affranchis de tous frais jusqu'à la frontière allemande d'entrée.

Ils ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

2. Hongrie. — Les envois à destination de la Hongrie doivent être affranchis de tous frais au moins jusqu'à la frontière hongroise.

Ils ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

3. Italie. — Les envois à destination de l'Italie ne peuvent être grevés d'un débours supérieur à 50 liras ni d'aucun remboursement.

4. Lettonie. — Les envois à destination de la Lettonie ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

5. Pologne. — Les frais de transport (port et frais accessoires) relatifs au parcours polonais ne peuvent être payés par l'expéditeur en ce qui concerne les envois à destination des territoires de la République Polonaise et de la Ville libre de Danzig.

Cette disposition ne s'applique pas aux envois effectués aux conditions du tarif direct belgo-polonais ni aux envois qui, suivant prescriptions en lettre de voiture, doivent être taxés suivant les prix des tarifs directs polono-tchécoslovaque, polono-hongrois ou polono-suisse.

Les envois à destination de la Pologne et du territoire de la Ville libre de Danzig ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

6. Roumanie. — Les envois à destination de la Roumanie doivent être affranchis de tous frais au moins jusqu'à la frontière roumaine.

Ils ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

7. Yougoslavie. — Les envois à destination de la Yougoslavie ne peuvent être grevés de débours ni de remboursements.

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

1

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1933	134.754	104.640	30.114	19.325	16.229	8.247.950	65.098
1934	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1937 8 premiers mois	85.794	73.347	12.447				42.110
1938 8 premiers mois	88.733	74.655	14.078				41.393
1938 Février	10.355	8.960	1.395				4.818
Mars	11.374	10.254	1.120				2.308
Avril	10.961	9.422	1.539				6.858
Mai	11.516	9.876	1.640				5.910
Juin	10.984	8.823	2.161				5.294
Juillet	11.229	8.046	3.183				5.716
Août	11.124	8.012	3.112				6.423

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »		CALL MONEY		TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)	
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux	Papier commercial	Papier financier	Marché	En compensation	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 ^{re} quinz.	2 ^e quinz.
	Acceptat. et traites domiciliées	Traites non domiciliées et promess.									
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936	2,—	2,50	3,—	1,324	—	—	—	5,52	4,97		
1937	2,—	2,50	3,—	1,157	—	—	—	5,50	4,63		
<i>Données mensuelles (1) :</i>											
1937 Août	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50	7,38	7,50
Septembre	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	5,—	8,99	7,25
October	2,—	2,50	3,—	1,385	—	0,875	0,767	5,50	5,—	6,47	8,75
Novembre	2,—	2,50	3,—	1,7825	2,1375	—	0,75	5,50	5,—	5,86	4,94
Décembre	2,—	2,50	3,—	1,7187	2,0192	0,75	0,75	5,50	5,—	5,19	4,62
1938 Janvier	2,—	2,50	3,—	1,57	1,7425	0,50	0,685	5,50	4,50	4,63	4,10
Février	2,—	2,50	3,—	1,5182	1,7630	0,50	0,651	5,50	4,50	3,82	3,99
Mars	2,—	2,50	3,—	1,5046	1,7546	0,50	0,75	5,50	4,50	3,73	4,13
Avril	2,—	2,50	3,—	1,50	1,75	0,50	0,761	5,50	4,50	4,26	3,75
Mai	3,35 (2)	3,85 (2)	4,35 (2)	1,50	—	—	2,82	6,—	6,—	6,23	10,97
Juin	3,—	3,50	4,—	3,25	—	1,453	1,50	6,—	5,50	5,66	4,71
Juillet	3,—	3,50	4,—	3,12	—	1,102	1,185	6,—	5,—	4,72	4,49
Août	3,—	3,50	4,—	2,889	—	0,885	0,960	6,—	5,—	5,03	4,88
Septembre	3,—	3,50	4,—	3,255	—	1,038	0,9617	6,—	5,—	7,60	—
October	2,94 (3)	3,50	4,—	3,—	—	0,865	1,159	6,—	5,50	4,38	3,36
<i>Données hebdomadaires :</i>											
1938 octobre 3	3,—	3,50	4,—	3,375	—	1,—	1,75	6,—	6,—		
10	3,—	3,50	4,—	3,50	—	1,—	1,—	6,—	6,—		
17	3,—	3,50	4,—	3,125	—	0,75	1,75	6,—	5,50		
24	3,—	3,50	4,—	2,50	—	0,625	1,—	6,—	5,50		
27	2,50	3,50	4,—	2,125	—	0,625	1,—	6,—	5,—		
31	2,50	3,50	4,—	1,9375	—	0,625	1,—	6,—	5,—		

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(2) Du 1^{er} au 9 mai, respectivement 2-2,50-3 %.

Du 10 au 29 mai, 4-4,50-5 %.

A partir du 30 mai, 3-3,50-4 %.

(3) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 %; du 27 au 31 octobre : 2,5 %.

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS
A COURT TERME.**

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE			
					2 mois		3 mois	
	de	à	de	à	de	à	de	à
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>								
1936.....	—	—	0,469	1,50	0,425	1,—	0,40	1,25
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>								
1937 Août.....	0,473	0,509	0,485	0,75	—	—	0,485	0,50
Septembre.....	0,566	0,719	—	—	—	0,40	0,50	0,55
Octobre.....	0,855	1,17	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,271	1,573	—	—	1,125	1,375	1,10	1,75
Décembre.....	1,557	1,905	—	—	—	—	—	—
1938 Janvier.....	1,408	1,774	—	—	1,375	1,625	—	—
Février.....	1,316	1,347	—	—	—	—	1,625	—
Mars.....	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—
Avril.....	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—
Mai.....	—	1,872	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—
Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>								
1938 2 septembre.....	—	2,74	—	—	—	—	—	—
9 septembre.....	—	2,69	—	—	—	—	—	—
16 septembre.....	—	2,725	—	—	—	—	—	—
23 septembre.....	—	2,7075	—	—	—	—	—	—
30 septembre.....	—	2,75	—	—	—	—	—	—
7 octobre.....	—	2,6875	—	—	—	—	—	—
14 octobre.....	—	2,61	—	—	—	—	—	—
28 octobre.....	—	2,18	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	0,50	1,44	1,45	1,65	1,82	1,92	3,—	—	2,—	2,78	2,92
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
<i>Données mens. (1) :</i>											
1937 Août.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1938 Janvier.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

9

DATES	Or		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1937 1 ^{er} septembre	140/0 1/2	33.184,42	19 3/4	421,62	78,71
1 ^{er} octobre	140/7 1/2	33.236,46	19 13/16	421,86	78,79
3 novembre	140/7	33.141,86	19 7/8	422,11	78,51
1 ^{er} décembre	140/0 1/2	33.047,94	19 11/16	418,56	78,96
1938 3 janvier	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1 ^{er} février	139/7	33.214,65	20 3/16	432,77	76,75
1 ^{er} mars	139/9 1/2	33.213,66	20 1/16	429,44	77,34
1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,59	19	404,56	81,81
2 mai	139/6 1/2	33.206,13	18 11/16	400,63	82,88
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 août	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,38
1 ^{er} septembre	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,29	82,48
3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16

- (1) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

10

ÉPOQUES	LONDRES 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	New-York (cable) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,6083 b.	ZURICH	BERLIN 100 Rm. = 237,948 b.	STOECHELM 100 Cr. = 267,6893 b.	OSLO 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	VARSOVIE 100 Zl. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE	MONTREAL	(1)		(2)		
Moyennes ann. :																				
1936 Moyennes :																				
9 prem. mois	—	39,051	—	401,842	192,821	—	—	—	—	25,534	46,794	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3 dern. mois	—	27,594	—	320,378	136,195	—	—	—	—	20,957	31,190	—	—	—	—	—	—	—	—	—
annuelles	29,386	—	5,912	—	—	238,390	151,512	147,649	131,221	—	—	111,592	4,392	26,309	5,909	—	—	—	—	—
1937 Moyen. ann.	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,5899	5,9267	—	—	—	—	—
Moyennes mens. :																				
1937 Août	29,589	22,275	5,9383	327,55	136,38	238,97	152,57	148,67	132,11	20,74	31,257	112,37	4,37	26,86	5,9401	—	—	—	—	—
Septembre	29,412	20,981	5,9377	327,51	136,37	238,36	151,67	147,80	131,34	20,763	31,251	112,30	4,37	26,684	5,9391	—	—	—	—	—
Octobre	29,393	19,879	5,9313	327,958	136,521	238,323	151,554	147,679	131,227	20,787	31,2245	112,251	4,37	26,688	5,9344	—	—	—	—	—
Novembre	29,3815	19,964	5,8796	326,175	136,1245	237,499	151,493	147,6455	131,20	20,6995	31,0078	111,616	4,37	26,693	5,8842	—	—	—	—	—
Décembre	29,4203	19,9907	5,8878	327,4172	136,1739	237,2913	151,6493	147,8326	131,3498	20,7139	30,9664	111,682	4,37	26,7157	5,8880	—	—	—	—	—
1938 Janvier	29,5316	19,7193	5,9062	329,0876	136,5838	238,0095	152,2419	148,4069	131,8726	20,7521	31,0770	112,1512	4,3657	26,8088	5,9056	—	—	—	—	—
Février	29,5612	19,3246	5,8915	329,6712	136,8655	238,2092	152,3592	148,4063	131,9950	20,7241	31,0138	112,0275	4,3655	26,8490	5,8952	—	—	—	—	—
Mars	29,5340	18,4990	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7228	31,1667	111,9815	4,37	26,8098	5,9140	—	—	—	—	—
Avril	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2987	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043	—	—	—	—	—
Mai	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990	—	—	—	—	—
Juin	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351	—	—	—	—	—
Juillet	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1197	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734	—	—	—	—	—
Août	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,6368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2614	5,9074	—	—	—	—	—
Septembre	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	237,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3489	4,37	25,8495	5,9000	—	—	—	—	—
Octobre	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629	—	—	—	—	—
Données journal. :																				
1938 Octobre 3.	28,4225	15,8875	5,92125	321,80	134,825	237,15	146,50	142,80	126,90	20,50	31,1526	111,70	4,37	25,80	5,8825	—	—	—	—	—
4.	28,265	15,7675	5,9035	321,55	134,75	236,70	145,70	142,00	126,20	20,50	31,1526	111,70	4,37	25,75	5,87	—	—	—	—	—
5.	28,35	15,835	5,91	321,85	134,775	236,75	146,15	142,45	126,80	20,50	31,1042	111,70	4,37	25,74	5,8725	—	—	—	—	—
6.	28,43	15,8875	5,9075	321,60	134,81	236,675	146,50	142,85	126,95	20,50	31,1042	111,70	4,37	25,82	5,86875	—	—	—	—	—
7.	28,36875	15,85625	5,91075	321,975	134,875	236,825	146,075	142,60	126,70	20,50	31,1042	111,70	4,37	25,80	5,87125	—	—	—	—	—
10.	28,16625	15,755	5,9165	321,125	134,525	236,75	145,125	141,55	125,775	20,50	31,1381	111,70	4,37	25,70	5,86125	—	—	—	—	—
11.	28,13	15,73	5,91375	321,275	134,325	237,20	144,95	141,35	125,575	20,50	31,1381	111,70	4,37	25,65	5,8675	—	—	—	—	—
12.	28,07125	15,7075	5,9145	321,05	134,17	236,95	144,65	141,05	125,30	20,40	31,1042	111,70	4,37	25,50	5,86875	—	—	—	—	—
13.	27,9925	15,6625	5,9155	321,675	134,—	236,90	144,375	140,70	125,—	20,32	31,1042	111,55	4,37	25,45	5,86	—	—	—	—	—
14.	28,045	15,675	5,915	321,90	134,05	237,15	144,65	140,925	125,25	20,34	31,1042	111,—	4,37	25,47	5,8625	—	—	—	—	—
17.	28,075	15,71375	5,915	321,825	134,05	237,05	144,80	141,10	125,45	20,33	31,1042	111,—	4,37	25,53	5,836	—	—	—	—	—
18.	28,11	15,73	5,914	321,90	134,05	237,30	144,875	141,25	125,60	20,40	31,1042	110,60	4,37	25,55	5,83	—	—	—	—	—
19.	28,24125	15,81	5,917	322,05	134,55	237,10	145,60	141,95	126,10	20,39	31,1042	111,05	4,37	25,60	5,8675	—	—	—	—	—
20.	28,1725	15,765	5,917	322,—	134,35	236,85	145,175	141,55	125,75	20,40	31,1526	111,05	4,37	25,57	5,86	—	—	—	—	—
21.	28,1525	15,745	5,91575	321,95	134,25	236,95	145,05	141,35	125,60	20,40	31,1526	111,05	4,37	25,57	5,85625	—	—	—	—	—
24.	28,16875	15,7675	5,9115	321,40	134,225	236,94	145,10	141,50	125,70	20,36	31,1187	111,125	4,37	25,57	5,86125	—	—	—	—	—
25.	28,16125	15,75625	5,914	321,525	134,25	236,875	145,10	141,45	125,775	20,36	31,1187	110,85	4,37	25,565	5,865	—	—	—	—	—
26.	28,20125	15,7725	5,9125	321,575	134,20	237,—	145,25	141,675	125,90	20,38	31,1187	111,40	4,37	25,57	5,8575	—	—	—	—	—
27.	28,2175	15,7775	5,91125	321,60	134,20	237,—	145,30	141,775	125,95	20,37	31,1041	111,15	4,37	25,58	5,87	—	—	—	—	—
28.	28,19	15,76625	5,9125	321,70	134,175	237,—	145,15	141,65	125,95	20,37	31,1041	111,50	4,37	25,585	5,865	—	—	—	—	—
31.	28,1375	15,7375	5,91375	321,65	134,15	237,—	144,95	141,40	125,625	20,37	31,1041	111,35	4,37	25,545	5,87375					

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		1 ^{er} sept. 1938	3 octobre 1938	3 novembre 1938
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 ½ %	100,—	58,50	56,75	58,50
Dettes 3 % ^o , 2 ^e série	100,—	71,15	69,25	70,—
Dettes 3 ½ % ^o , 1937	100,—	78,25	76,50	77,50
Dettes Unifiées 4 % ^o , 1 ^{re} série	100,—	87,25	86,75	89,—
Dettes Unifiées 4 % ^o , 2 ^e série	100,—	87,25	86,75	89,—
Bons du Trésor 2 ½ % ^o , 1937, à 5 ans	100,—	98,25	98,25	98,50
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	540,—	525,—	538,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.097,—	1.075,—	1.088,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Domages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	237,—	232,—	240,50
Domages de guerre à lots 1922, 4 %	282,50	260,50	252,—	259,50
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	530,—	521,—	529,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	532,—	528,—	548,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise), action privilégiée 6 %	500,—	530,—	528,—	547,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	432,—	428,—	437,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 % ^o , coupon janvier-juillet	100,—	70,—	71,50	69,65
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	91,15	C.m.A.90	91,55
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	88,25	88,25	88,25
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	163,50	163,—	166,50
Intérêts à bonifier :				
Dettes coloniales 1887, 2 ½ %	100,—	64,—	60,—	63,70
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	75,—	75,—	72,20
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	82,25	85,50	86,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	83,25	85,50	85,—
(*) Dettes coloniales 1937, 3 ½ %	100,—	71,95	72,65	74,25
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	860,—	825,—	815,—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	426,—	421,—	421,—
(*) Transports fluviaux (Unatrn) participantes, 4 %	500,—	536,—	538,—	560,—
(*) Vicinaux du Congo (obligations à 5 ans), 4 %	500,—	496,—	491,—	499,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	860,—	825,—	835,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	496,—	425,—	423,—
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
Intérêts à bonifier :				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 ½ %	100,—	98,25	97,—	C.m.A.100
(*) » 1886 à 1911, 3 %	100,—	74,25	74,50	75,95
(*) » 1912 à 1918, 4 %	100,—	82,20	C.m.A.82	84,50
(*) » 1927 à 1929, 4 %	100,—	83,10	83,50	85,75
(*) » 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	83,10	83,50	85,50
(*) » 1932, 4 %	100,—	83,95	83,25	85,25
(*) » 1937, 4 %	100,—	84,—	84,50	87,—
(*) » bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	97,50	96,50	98,50
Intérêts compris dans le cours :				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	79,—	77,—	77,—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	86,05	83,75	87,65
Ville d'Anvers 1919, 4 %	100,—	85,—	82,45	86,90
(*) » 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	84,25	C.m.A. 84	86,40
(*) » 1933, 4 % ^o , remboursable à 103 %	100,—	97,50	93,40	98,—
(*) » 1936, 4 % ^o (coupon 31 décembre)	100,—	85,65	84,—	87,60
(*) » 1937, 4 %	100,—	84,80	C.m.A.83,25	85,90
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	87,60	C.m.A.82,55	85,55
(*) » 1936, 4 % ^o , remboursable à 103 %	100,—	97,30	92,55	97,05
Gand 1929, 4 %	100,—	84,—	C.m.A. 83	86,05
(*) » 1936, 4 %	100,—	86,—	C.m.A. 82	86,95
Liège 1917, 4 ½ %	100,—	93,85	C.m.A. 91	97,—
(*) » 1919, 4 %	100,—	84,75	C.m.A.82	84,05
(*) » 1929, 4 %	100,—	84,30	77,—	85,05
(*) » 1937, 4 %	100,—	84,10	A.R. 85,05	86,25
Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :				
Anvers 1887, 2 ½ % ^o , remboursable à 110	100,—	84,—	C.m.A. 83	A.R. 82,25
Anvers 1903, 2 % ^o , remboursable à 110	100,—	68,25	66,75	69,50
Bruxelles 1902, 2 ½ % ^o , remboursable à 110	100,—	77,50	77,—	78,25
Bruxelles 1905, 2 % ^o , remboursable à 110	100,—	V.R.68,50	C.m.A.67,50	66,50
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	69,75	C.m.A. 66	68,50
Gand 1896, 2 %	100,—	67,25	67,50	69,75
Liège 1897, 2 %	100,—	68,—	C.m.A.65,25	67,75
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	103 3/4	104	104
» 6 ½ % 1949	100 \$	106 1/2	106 7/8	106 1/2
» 7 % 1955	100 \$	111 1/2	110 1/2	113 1/2
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Dettes belges 3 % 1914	100 £	100 3/4	100 1/8	100 3/4
Emprunt 4 % 1936	100 £	96 1/2	98 1/2	88 3/4
Emprunt 4 % 1937	100 £	94 3/4	95 1/2	89 3/4
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 ½ % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.580,—	2.680,—	2.630,—
Emprunt extérieur 5 ½ % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.583,—	2.723,—	2.625,—
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	781,—	785,—	826,—
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 ½ % 1937	100 fl.P.B.	94,—	94 1/4	93 7/8

(*) En général, les coupons des emprunts sont net d'impôts, ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)											
	Indice global	Dettes belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 16,60 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothéc. et hôtelières	Tramways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1938 3 octobre.....	99	99	99	99	99	105	109	102	102	107	106	112	101	99	101	104	101	103
3 novembre.....	102	102	102	100	102	99	91	99	95	96	99	99	110	108	106	98	100	96

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1937 1 ^{er} septembre .	130	135	145	148	107	49	37	31	31	28	60	105	162	39	80	39	41	42
1 ^{er} octobre	130	135	144	146	107	47	36	30	31	27	60	97	154	35	77	36	38	40
3 novembre	127	129	143	144	106	41	33	28	29	25	58	83	138	29	72	31	31	37
1 ^{er} décembre	127	129	142	143	106	40	32	27	29	24	56	76	130	28	66	31	31	36
1938 3 janvier	127	129	141	145	106	40	32	28	30	24	57	75	133	27	67	30	31	35
1 ^{er} février	127	129	143	144	107	39	32	26	30	22	54	74	131	26	62	29	31	33
2 mars	127	128	142	143	107	38	30	27	30	22	55	66	121	26	63	28	30	33
1 ^{er} avril	123	124	135	142	104	34	27	26	29	21	52	61	102	21	53	25	27	29
2 mai	124	122	138	142	105	38	29	28	30	22	55	71	118	25	59	27	29	33
1 ^{er} juin	121	120	131	141	104	36	28	27	29	22	53	70	114	22	58	25	28	31
1 ^{er} juillet	121	119	131	142	104	38	28	27	30	23	54	74	118	24	57	25	30	32
1 ^{er} août	120	117	128	142	104	38	28	27	29	23	55	75	119	24	57	24	31	31
1 ^{er} septembre	119	116	127	143	103	37	27	25	28	22	55	70	116	22	56	23	30	29
3 octobre	118	114	126	141	102	38	30	26	29	24	58	70	118	22	56	24	30	30
3 novembre	120	117	129	141	105	38	28	25	27	23	57	78	129	23	60	24	30	29

III. — RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS

(eu égard au cours seulement).

DATES	Rente belge, 3 p. c., 2 ^e série net d'impôts		Dettes unifiées, 4 p. c., net d'impôts		Dettes belge 1937, 3,50 p. c., net d'impôts		Dommages de guerre 1922 (*)		Congo 1906, 4 p. c., net d'impôts		Congo 1936, 4 p. c., net d'impôts	
	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement	Cours	Rendement
1936 2 janvier	78,75	3,81	93,55	4,28	—	—	258,—	4,07	91,50	4,37	—	—
1937 4 janvier	84,50	3,55	100,35	3,99	—	—	279,—	3,76	98,65	4,05	99,95	4,—
1937 1 ^{er} septembre	92,—	3,26	102,90	3,89	97,90	3,58	298,—	3,52	101,—	3,96	101,—	3,96
1 ^{er} octobre	91,50	3,28	102,90	3,89	97,90	3,58	291,—	3,61	100,—	4,—	100,—	4,—
3 novembre	87,25	3,44	98,10	4,08	93,70	3,74	270,—	3,89	95,50	4,19	95,—	4,21
1 ^{er} décembre	86,—	3,49	97,75	4,09	93,—	3,76	274,—	3,83	96,80	4,13	90,15	4,16
1938 3 janvier	84,—	3,57	97,40	4,11	88,85	3,94	285,—	3,68	95,65	4,18	95,15	4,20
1 ^{er} février	84,75	3,54	97,05	4,12	88,40	3,96	286,—	3,67	96,—	4,17	95,35	4,19
2 mars	83,—	3,61	97,20	4,12	88,—	3,98	279,—	3,76	96,—	4,17	96,75	4,13
1 ^{er} avril	79,75	3,76	94,30	4,24	82,—	4,27	260,—	4,04	91,—	4,40	89,50	4,47
2 mai	78,—	3,85	92,45	4,33	81,20	4,31	264,—	3,98	91,—	4,40	90,—	4,44
1 ^{er} juin	73,—	4,11	90,20	4,43	80,—	4,37	260,—	4,04	84,75	4,72	84,55	4,73
1 ^{er} juillet	72,75	4,12	90,05	4,44	80,05	4,37	268,—	3,92	88,50	4,62	87,—	4,60
1 ^{er} août	71,—	4,23	88,15	4,54	79,25	4,42	260,—	4,04	85,—	4,71	84,—	4,76
1 ^{er} septembre	71,15	4,22	87,25	4,58	78,25	4,47	260,50	4,03	82,25	4,86	83,25	4,80
3 octobre	69,25	4,33	86,75	4,61	76,50	4,58	252,—	4,17	85,50	4,68	85,50	4,68
3 novembre	70,—	4,29	89,—	4,49	77,50	4,52	259,50	4,05	86,—	4,65	85,—	4,71

(*) 4 p. c. net d'impôts sur la valeur nominale de fr. 262,50.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.**

a) Tableau rétrospectif
(milliers de francs).

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1936.....	511	559.766	454.441	574	332.930	319.052	363	2.627.536	2.571.837	2.442.444
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1937 9 premiers mois.....	354	262.548	218.262	583	202.133	198.519	362	3.410.358	2.892.939	2.821.226
1938 9 premiers mois.....	280	185.961	159.384	793	212.699	206.688	237	1.128.554	1.048.235	985.953
1937 Juillet.....	47	16.505	14.427	94	40.504	39.971	31	448.675	345.058	343.695
Août.....	29	8.420	5.810	44	7.599	6.707	23	666.265	211.595	211.195
Septembre.....	29	36.535	32.922	60	18.207	18.117	41	170.195	193.361	172.821
Octobre.....	38	49.125	35.742	69	35.541	34.084	27	449.005	99.773	97.478
Novembre.....	25	10.300	7.198	74	25.444	23.703	35	900.934	283.013	230.693
Décembre.....	35	28.906	23.766	211	64.743	59.979	49	295.765	522.200	506.376
1938 Janvier.....	30	28.450	25.142	99	22.208	22.193	27	172.692	95.469	93.445
Février.....	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443
Mars.....	37	15.300	14.176	118	25.060	23.758	35	70.209	86.511	78.655
Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	51.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1936.....	30	236.205	3.700.738	64.687	1.235.069	1.594.020	—	687.740
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1937 9 premiers mois.....	43	2.012.550	5.370.170	361.995	533.071	1.729.425	2.370.828	979.228
1938 9 premiers mois.....	19	340.975	1.787.870	6.375	405.821	715.761	152.500	425.293
1937 Juillet.....	4	255.000	657.067	—	123.691	163.825	225.000	140.577
Août.....	3	82.000	309.614	—	11.872	26.962	233.333	33.745
Septembre.....	8	247.200	495.303	—	34.206	141.712	145.000	150.142
Octobre.....	1	5.000	189.439	—	52.640	40.355	—	79.309
Novembre.....	—	—	318.757	33.750	58.206	111.911	—	125.227
Décembre.....	3	4.000	619.849	4.750	77.773	450.242	—	70.856
1938 Janvier.....	3	74.950	221.137	—	48.067	74.550	74.500	18.613
Février.....	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars.....	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	98.198
Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Compris dans les augmentations de capital.
(4) Compris dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions
(milliers de francs).

SEPTEMBRE 1938.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRAT. AUTRES QU'EN NUMÉRAIRE		DISSOLUT. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandites par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont em- prunts de con- version	Apports en nature (com- pris dans les consti- tutions et augmentations de capital)	Incorporations de résér- ves au capital (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Nombre	Montant	Nombre	Montant		
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—
1. Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	1	100	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	20.640	
4. Importations, exportations	2	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	1	50	50	2	370	370	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillement et d'ameublement	—	—	—	12	1.966	1.966	1	800	300	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires	1	200	38	7	725	725	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
8. Commerces divers	4	545	545	27	2.526	2.476	4	1.210	2.590	2.310	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.900	
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	1	2.550	2.550	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	—	—	—	3	1.950	1.950	2	33.300	20.125	20.125	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires	—	—	—	4	1.076	1.076	1	20.000	3.000	3.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	815	
14. Carrières	1	200	100	—	—	—	1	3.500	2.375	1.775	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	875	
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18. Électricité	1	1.750	1.750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	1	200	200	4	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500	
20. Hôtels, théâtres, cinémas	3	1.350	1.350	4	740	680	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
21. Imprimerie, publicité	1	50	50	5	800	800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	876	
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	3	2.630	2.362	3	2.100	1.940	1	400	160	160	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	850	
23. Matériaux artificiels et céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2.050	
24. Métallurgie et construction mécanique	1	400	400	4	870	855	1	175.000	31.166	31.166	—	—	—	—	—	—	—	—	2	19.424	—	
25. Construction (bâtiment et travaux publ.)	—	—	—	6	1.698	1.698	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
26. Papeteries (industries)	—	—	—	1	623	623	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	1	1.000	1.000	—	—	—	3	18.000	5.750	3.750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5.500	
28. Produits chimiques	1	200	122	1	60	60	1	10.000	10.000	10.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
29. Industries du bois	—	—	—	1	123	123	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.500	
30. Tanneries et corroirs	1	2.800	2.800	—	—	—	—	—	—	—	1	(2) 24.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	2	1.125	1.101	3	330	330	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	178	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	3	3.310	3.310	1	750	750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
38. Télégraphes, téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés	—	—	—	1	60	60	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX...	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586	2	34.500	10.000	—	60.555	19.125	12	80.673	3	25.424	16	35.684

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 7 sociétés constituées au capital minimum de 1.271.700 fr.; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 893.000 fr.
(2) Emprunt « Tannerie et Maroquinerie belges », florins P.-B. 1.500.000.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

17

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

SEPTEMBRE 1938.

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRÊTES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions		de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	Montant	

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	27	15.110	14.398	90	19.517	19.232	12.244	210	69.716	68.836	2	34.500	10.000	—	57.805	19.125	80.673	19.424	30.184
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo	1	1.000	1.000	—	—	—	3	18.000	5.750	3.750	—	—	—	2.750	—	—	—	6.000	5.500
TOTAL	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15.262	210	75.466	72.586	2	34.500	10.000	—	60.555	19.125	80.673	25.424	35.684

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins	24	7.025	6.581	89	16.967	16.682	6	11.810	1.650	1.370	—	—	—	—	12.914	—	2.462	—	5.534
de 1 à 5 millions	4	9.085	8.817	1	2.550	2.550	5	32.100	12.525	9.925	—	—	—	—	15.475	—	3.750	—	4.650
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	2	13.300	15.125	15.125	1	10.000	10.000	—	1.000	4.125	—	14.562	5.500
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	1	30.000	15.000	15.000	—	—	—	—	15.000	—	—	10.862	20.000
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	175.000	31.166	31.166	1	24.500	—	—	31.166	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	74.471	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15.262	210	75.466	72.586	2	34.500	10.000	—	60.555	19.125	80.673	25.424	35.684

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

18
19

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
			Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
en Belgique	à l'étranger	Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets			
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1936	2.301.600	£ 8,6 Kr. suéd. 20 flor. P.-B. 48	389.835	179.622	213.976	244.513	1936 Moyen. mens.	190.488
1937	6.955.000	£ 5	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1937 Juillet	800.000	—	44.889	7.975	19.369	12.858	1937 Juillet	218.337
Août	120.000	—	35.751	8.871	13.724	20.264	Août	232.463
Septembre ..	935.000	—	35.594	4.761	13.506	14.247	Septembre ..	192.470
Octobre	—	—	50.259	7.082	12.247	23.894	Octobre	228.216
Novembre	—	—	59.908	11.358	10.327	29.894	Novembre	211.192
Décembre	—	£ 5	47.930	62.582	11.663	23.006	Décembre	242.077
1938 Janvier	—	—	51.979	7.298	23.480	25.500	1938 Janvier	206.074
Février	609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	Février	216.760
Mars	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars	248.938
Avril	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	Avril	290.964
Mai	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai	283.647
Juin	—	(3)	62.110	19.630	23.093	6.092	Juin	246.895
Juillet	(4) 250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet	236.207
Août	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août	207.602
Septembre ..	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre ..	231.556

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.
(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.
(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois renouvelables trois fois à son gré.
(4) Emprunt Crédit Communal, 4 p. c., bons de caisse à 10 ans.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)
(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1936.....	3.028	2.857	3.183	9.068	—
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1937 Juillet.....	265	251	309	825	5.657
Août.....	241	256	294	791	6.448
Septembre.....	189	249	325	783	7.211
Octobre.....	231	253	324	808	8.019
Novembre.....	250	250	289	789	8.809
Décembre.....	276	280	314	870	9.679
1938 Janvier.....	431	221	267	919	919
Février.....	187	213	273	673	1.592
Mars.....	214	282	322	818	2.410
Avr.l.....	270	256	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	264	266	751	5.496
Août.....	236	281	253	750	6.246
Septembre.....	263	255	285	793	7.039

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 septembre 1938 pour les exercices 1937 et 1938
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1937 (2)		Exercice 1938		Septembre 1938	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1937 (2)	l'exercice 1938
I. Contributions directes.....	2.824	3.116	1.641	1.470	—	253
II. Douanes et accises.....	3.017	2.815	2.237	2.313	—	255
dont douanes.....	1.587	1.531	1.153	1.233	—	131
accises.....	1.204	(1) 1.273	927	(1) 1.069	—	109
III. Enregistrement.....	3.651	3.246	2.519	2.975	—	285
dont enregistrement et transcription.....	546	485	371	386	—	34
successions.....	254	206	182	150	—	19
timbre et taxes assimilées.....	2.816	2.515	1.934	2.419	—	228
Total...	9.492	9.177	6.397	6.758	—	793
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	+ 315					

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

(2) Exercice clos depuis le 31 mai 1938.

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

26

	4 ^e trimestre 1937	1 ^{er} trimestre 1938	2 ^e trimestre 1938	3 ^e trimestre 1938
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	754	908	49	175
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	—	3	—	—
Intérêts et coupons encaissés	1	2	—	3
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	2	2	3	4
Retenues pour caisse de pensions, à régulariser	—	—	—	—
Cession de titres du portefeuille	—	3	—	19
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	581	653	317	164
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	1	22	3	11
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	7	25	4	13
Recettes du trimestre ...	1.345	1.619	376	389
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	774	116	758	174
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis.	0,7	—	—	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	0,9	2	0,1	0,3
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	681	673	361	173
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	3	—	—	39
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1937	—	—	10	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	—	—	46	29
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	12	—	—	—
Régularisation des retenues pour caisses de pensions	—	—	—	—
Dépenses du trimestre ...	1.472	791	1.175	416
Solde favorable à fin de trimestre ...	506	1.333	535	507

 Opérations en titres
(millions de francs).

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	685	116	591	169
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	99	94	94	115
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	269	269	269	269
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	941	972	1.001	1.012
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.051	1.047	1.046	1.041
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3 ^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936.	334	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
(suite).

26

	Au 31 décembre 1937	Au 31 mars 1938	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	194.189	547.499	223.003	199.743
Placements temporaires en devises étrangères	3.745	3.788	3.719	3.648
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	59.231	145.163	51.349	53.201
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	—	402.166	20.007	14.305
Dotations échues, restant à encaisser	14.082	22	1.614	891
Ordonnances en portefeuille	23	—	—	—
Taxes et frais avancés à récupérer	68	22	9	332
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	234.583	234.623	234.904	234.912
	505.921	1.333.283	534.605	507.032
Portefeuille-titres (au prix de revient)	87.211	84.563	84.555	104.717
Total actif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749
PASSIF.				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	92.811	798.450	183.968	182.952
b) en devises	59.231	145.163	51.349	53.201
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	235.770	241.226	234.347	238.842
Fonds de régularisation du marché des rentes	52.470	54.474	13.264	14.606
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	46.083	71.546	29.437	13.117
Solde disponible :				
<i>Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges</i>	54.083	54.083	54.083	54.083
<i>Contributions volontaires</i>	4.104	4.104	4.104	4.104
	58.187	58.187	58.187	58.187
Excédent des revenus sur les charges	48.540	48.801	48.609	50.844
	106.767	106.988	106.796	109.031
Total passif...	593.132	1.417.846	619.160	611.749

Compte de pertes et profits
(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	74	93	111	102
Frais relatifs à l'amortissement	925	1.623	127	311
	999	1.716	238	413
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	—	221	—	2.234
Total...	999	1.937	238	2.647
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	624	1.937	46	2.647
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	375	—	192	—
Total...	999	1.937	238	2.647
Solde favorable à fin de trimestre...	48.579	48.801	48.609	50.843

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Mois de septembre 1938.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	100.000	164.775	19.559	—	10.554	—	—
2. Assurances	1	1	—	1.000	208	8	—	30	—	—
3. Opérations financières	15	10	5	147.238	22.551	8.248	122	7.383	84.924	3.497
4. Exportations, importations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl.	3	2	1	950	87	70	67	55	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires	5	4	1	5.350	1.092	53	17	49	331	20
8. Commerces divers	56	36	20	35.605	19.874	2.154	2.454	1.138	—	—
9. Sucreries	10	9	1	29.582	25.372	3.717	989	2.207	—	—
10. Meuneries	2	2	—	1.200	181	74	—	36	—	—
11. Brasseries	3	3	—	7.100	2.208	39	—	—	1.500	75
12. Distilleries	1	1	—	2.100	347	302	—	168	—	—
13. Autres industr. alimentaires	9	6	3	30.522	3.126	5.996	209	4.323	1.380	72
14. Carrières	6	6	—	7.089	3.794	690	—	358	240	12
15. Charbonnages	1	1	—	1.000	7.905	883	—	324	62.434	2.969
16. Mines et autres industr. extr.	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	100
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	16.930	801
19. Constructions électriques	3	2	1	4.600	428	226	7	11	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	16	10	6	22.319	13.164	411	5.633	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	2	2	—	1.649	207	322	—	182	2.413	121
22. Textiles	21	13	8	32.647	335	1.270	1.995	938	4.500	212
23. Mat. art. et prod. céramiques	4	2	2	1.940	2.787	72	—	61	2.500	124
24. Métallurg. et constr. mécan.	22	18	4	49.385	29.437	14.789	320	6.966	179.205	8.157
25. Constructions	4	3	1	5.426	68	587	13	559	—	—
26. Papeteries	—	—	—	—	—	—	—	—	8.500	382
28. Produits chimiques	8	7	1	31.750	3.100	987	11	678	750	37
29. Industries du bois	4	2	2	14.600	1.386	879	96	304	—	—
30. Tanneries et corroiries	3	3	—	10.503	4.696	1.984	—	726	—	—
31. Automobiles	1	1	—	6.000	589	578	—	420	—	—
32. Verreries et cristalleries	3	3	—	250.380	19.537	28.119	—	22.572	—	—
33. Glaceries	1	1	—	7.976	1.999	2.929	—	3.006	—	—
34. Industries diverses	23	15	8	26.375	13.930	2.312	487	972	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	3	3	—	250	1.840	635	—	300	—	—
38. Télégraphe et téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	1.587	57
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	1	1	—	200	256	97	—	—	2.000	80
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	231	167	64	834.736	338.223	97.990	12.563	64.320	371.194	16.716

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales	1	1	—	7.000	1.008	393	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	1	1	—	400	2.090	50	—	—	74.582	4.475
4. Sociétés agricoles	1	—	1	11.000	3.139	—	358	—	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	3	2	1	18.400	41	443	358	—	74.582	4.475

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	1.093	44
3. Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés colon.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	4	3	1	33.877	248	755	47	714	11.235	749
TOTAL...	4	3	1	33.877	248	755	47	714	12.328	793
Total général...	248	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre : (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	7.500
Coupons d'emprunts de la Colonie	14.660
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	8.736
Coupons d'emprunts d'organismes divers	230.732

TOTAL... 261.628

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	8.836
Coupons d'emprunts extérieurs de la ville d'Anvers	—

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1936.....	7.478	5.478	2.000	44.979.711	17.204.061	4.216.978	1.169.540	2.869.383	10.504.183	565.925
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1937 9 premiers mois.....	5.854	4.540	1.314	32.352.169	12.999.191	3.658.303	369.365	2.591.669	7.211.362	380.522
1938 9 premiers mois.....	5.934	4.589	1.345	34.551.102	13.159.948	4.524.847	257.664	3.135.166	6.072.798	289.759
1937 Juillet.....	414	323	91	5.942.827	1.742.658	723.282	32.976	540.819	1.105.161	56.752
Août.....	182	139	43	1.325.661	336.153	107.639	20.592	76.225	549.783	29.057
Septembre.....	249	196	53	1.019.515	271.730	130.857	8.180	78.302	492.304	25.593
Octobre.....	545	446	99	4.689.059	1.243.373	494.663	47.336	348.026	1.013.402	46.091
Novembre.....	277	230	47	3.733.015	2.004.919	584.120	6.792	463.727	401.720	19.273
Décembre.....	293	232	61	3.462.210	1.318.773	409.521	17.031	289.738	597.004	30.572
1938 Janvier.....	122	108	14	1.019.857	304.013	175.450	2.143	87.038	1.150.958	60.927
Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.536	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.366	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	615	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	664.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.014	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.188.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1936.....	3.034.068	2.469.677	564.390	11.455.993	5.694.797
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1937 Août.....	283.289	231.047	52.242	12.021.917	
Septembre.....	255.648	246.730	8.918	12.030.835	
Octobre.....	286.243	251.613	34.630	12.065.465	
Novembre.....	258.529	210.600	47.929	12.113.394	
Décembre.....	294.514	251.214	43.300	12.489.170	
1938 Janvier.....	398.603	201.090	197.513	12.686.683	
Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	246.737	328.490	— 81.753	12.678.466	
Avril.....	270.721	277.883	— 7.162	12.671.304	
Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	281.099 (3)	236.310 (3)	44.789 (3)	12.532.218 (3)	
Août.....	250.164 (3)	229.999 (3)	20.165 (3)	12.552.383 (3)	
Septembre.....	154.945 (3)	537.295 (3)	— 382.350 (3)	12.170.033 (3)	
Octobre.....	384.817 (3)	324.188 (3)	60.629 (3)	12.230.662 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1936 et 1937 et celui de décembre 1937 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1935.....	232.975	38.178	11.930	283.082
1936.....	259.283	40.430	11.880	311.593
1937.....				
1938 Janvier.....	28.914	3.839	} 4.472	} 99.914
Février.....	26.359	3.845		
Mars.....	27.875	4.610		
Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.002	3.953		
Juin.....	24.378	4.273		
Juillet.....				
Août.....			} 4.564	
Septembre.....				

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie			
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briquetées	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	Industries de		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)		biens de production	biens de consommation	
a) Indice des salaires horaires moyens.																												
1936	Juillet	101	107	97	109	107	97	103	98	99	102	98	99	98	96	102	106	—	99	101	113	102	104	101	103	99		
	Août	102	108	99	110	109	98	104	98	100	103	99	102	98	100	99	103	111	—	100	101	113	102	105	101	104	100	
	Octobre	102	108	98	111	108	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	109	109	—	101	100	114	102	105	101	103	100	
	Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100	
1937	Mars	105	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	101	121	97	101	102	108	103	
	Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104
	Septembre	112	118	108	129	119	110	118	112	108	112	106	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107	
	Décembre	114	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109	
1938	Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111
	Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	118	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111
	Septembre	* 117	123	108	132	121	113	122	111	110	* 115	* 109	* 113	* 110	* 111	114	109	115	113	—	110	115	115	111	111	* 119	* 110	
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.																												
1936	Juillet	102	105	99	107	105	101	104	95	99	101	97	104	95	99	98	102	100	103	—	100	94	117	—	—	99	102	99
	Août	103	105	101	109	109	101	105	94	100	103	97	106	96	101	98	103	101	108	—	100	96	117	—	—	99	103	100
	Octobre	103	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	99	102	100
	Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	102	110	—	—	101	97	120	—	—	101	104	101
1937	Mars	107	108	104	117	111	107	111	99	106	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103
	Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	110	109	—	—	104	98	122	—	—	106	110	105
	Septembre	114	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107
	Décembre	116	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	123	—	—	111	117	109
1938	Mars	117	116	114	132	120	120	124	107	112	114	108	116	104	110	111	116	115	127	106	112	125	—	—	—	112	118	111
	Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111
	Septembre	* 119	114	116	145	120	115	127	106	111	* 114	* 108	* 113	* 104	* 108	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	112	* 119	* 111
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.																												
1936	Juillet	104	105	94	112	108	103	107	103	109	107	97	101	99	100	99	97	100	104	—	101	113	117	—	—	102	101	100
	Août	105	105	96	114	109	102	107	103	111	108	99	103	103	103	101	100	100	107	—	103	114	118	—	—	103	103	101
	Octobre	106	105	96	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	100	101	108	—	—	105	113	120	—	—	104	103	101
	Décembre	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	103	101
1937	Mars	110	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	108	104
	Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	111	106
	Septembre	117	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	114	110
	Décembre	118	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	115	116	112
1938	Mars	119	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	117	114
	Juin	119	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	118	115	—	114	133	124	—	—	114	118	113
	Septembre	* 121	114	107	151	122	120	132	119	119	* 116	* 104	* 114	* 111	* 112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	* 119	* 113

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.

Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.

Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

* Indices provisoires.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

35

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensés (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensés (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1936 Moyenne mensuelle	38 (2)	326	27.031	157	20.261	4,76	21	287 (2)	943	103
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1937 Août	38	322	27.939	157	20.044	—	21	315	1.118	214
Septembre	38	334	34.080	164	25.482	5,38	22	318	952	206
Octobre	38	348	35.317	169	26.358	—	21	319	1.015	210
Novembre	38	331	28.649	162	18.914	—	19	320	608	90
Décembre	38	357	32.457	175	23.605	5,81	22	320	615	99
1938 Janvier	38	336	32.895	167	24.711	—	21	320	582	83
Février	38	313	26.436	155	19.325	—	20	320	567	104
Mars	38	344	33.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.386	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.980	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.596	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.620	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	—	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1936 Moyenne mensuelle	(1) 388.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0	4,58
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1937 Août	404.370	3.710	4.770	12.355	5.011	12.377	34.513	89,0	4,69
Septembre	406.452	3.638	4.842	12.413	4.909	12.423	34.587	88,9	4,58
Octobre	409.879	3.708	5.315	12.880	5.060	12.914	36.168	88,2	4,60
Novembre	412.326	3.769	4.553	11.993	4.571	12.007	33.124	88,4	4,58
Décembre	412.126	3.873	5.485	13.781	5.303	13.803	38.372	89,2	4,74
1938 Janvier	414.432	3.855	5.706	13.923	5.628	13.946	39.202	89,0	5,08
Février	416.568	3.780	4.367	11.709	4.589	11.723	32.388	89,1	4,50
Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.609	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,50
Septembre	426.460	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

37

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1936	4.701	1.109	798	99	571	608	603	245	63	605
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1937 Mai	398	103	74	5	104	32	26	15	5	34
Juin	418	100	65	6	82	49	48	13	2	53
Juillet	389	91	59	4	87	49	40	17	1	41
Août	307	91	43	9	50	34	41	6	2	31
Septembre	315	82	61	4	37	30	32	8	3	58
Octobre	346	82	50	12	57	62	28	12	—	43
Novembre	327	110	62	8	39	46	22	9	1	30
Décembre	298	71	37	11	39	31	51	15	6	37
1938 Janvier	291	90	52	10	36	36	26	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	383	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37

**IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
1936.....	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1937 Juillet.....	97.832	5.794	5,92	396.316	9.042	2,28
Août.....	87.194	5.766	6,61	371.169	8.374	2,26
Septembre.....	89.373	5.493	6,15	347.466	7.948	2,29
Octobre.....	99.715	6.018	6,04	379.256	9.416	2,48
Novembre.....	100.177	5.965	5,95	387.347	9.283	2,40
Décembre.....	101.963	6.880	6,75	457.713	10.008	2,19
1938 Janvier.....	93.231	6.752	7,24	375.270	9.611	2,56
Février.....	87.693	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars.....	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.513	2,03
Mai.....	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55

**V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1936	1937	1938	1936	1937	1938	1936	1937	1938
Première période.....	151	165	190	29	39	29	29	11	—
Deuxième période.....	155	138	145	34	23	35	37	—	—
Troisième période.....	136	111	118	15	17	23	14	—	—
Quatrième période.....	179	146	—	28	29	—	16	—	—
Total...	621	560	—	106	108	—	96	11	—

b) Détail par catégories d'industries.

OCTOBRE 1938.

GROUPES	NOMBRE DE									
	DECLARATIONS DE FAILLITE					CONCORDATS HOMOLOGUÉS				
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsab. limitée	Total
A. Opérations commerciales.....	39	—	—	—	39	10	—	—	—	10
B. Opérations bancaires et finan- cières.....	2	—	1	—	3	—	—	—	—	—
C. Industries.....	2	—	1	—	3	—	—	1	—	1
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	43	—	2	—	45	10	—	1	—	11

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
<i>Nombre de produits</i>	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1936 Moyenne mensuelle	588	530	637	597	536	893	805	440	538	439	523
1937 Moyenne mensuelle	584	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1937 Juillet	702	660	880	677	775	1.047	899	549	615	428	585
Août	700	661	883	677	816	1.048	896	549	611	428	566
Septembre	690	656	883	677	774	1.048	887	549	597	451	561
Octobre	683	635	906	686	758	1.048	890	549	605	473	556
Novembre	663	616	906	679	738	1.048	885	549	612	478	524
Décembre	659	607	906	674	733	1.035	885	549	612	480	506
1938 Janvier	660	600	906	671	732	1.036	887	549	615	482	505
Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	625	490	487
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin	629	592	884	623	674	964	862	549	623	510	452
Juillet	623	553	860	581	684	926	861	549	623	490	463
Août	623	546	862	581	671	926	859	549	621	495	464
Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
<i>Nombre de produits</i>	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1936 Moyenne mensuelle	646	634	786	364	635	665	597	520	519	599	136
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1937 Juillet	735	820	932	427	670	769	694	597	477	1.012	159
Août	703	810	878	418	630	778	679	599	455	1.012	152
Septembre	674	774	877	411	583	782	664	594	500	1.080	159
Octobre	654	730	877	425	555	779	634	594	500	1.080	133
Novembre	618	670	817	408	538	770	577	528	500	1.096	121
Décembre	620	726	762	376	552	767	552	523	545	938	126
1938 Janvier	617	663	816	375	551	767	598	524	545	927	126
Février	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	606	628	850	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet	587	606	810	372	525	775	519	465	545	710	130
Août	585	608	838	375	505	774	515	466	455	655	138
Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamts) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1936 Moyenne mens.	94	405	79	96	120	104	81
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1937 Juillet	111	580	98	112	140	106	88
Août	111	591	98	111	140	107	87
Septembre	111	618	97	110	140	106	87
Octobre	111	611	97	111	139	106	85
Novembre	108	590	97	110	137	105	83
Décembre	108	601	96	110	136	105	82
1938 Janvier	108	612	97	110	135	106	81
Février	106	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	106	79
Mai	102	643	92	107	130	105	78
Juin	101	653	92	107	130	106	78
Juillet	101	652	90	106	130	106	79
Août	99	644	90	105	128	106	
Septembre	98	646		106	127	106	

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

46

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1936 Moyenne mensuelle	685	716	732	664	675
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1937 15 août	746	790	801	746	744
15 septembre	753	796	812	752	755
15 octobre	756	798	817	754	761
15 novembre	758	799	821	755	759
15 décembre	758	799	824	757	760
1938 15 janvier	766	807	832	759	773
15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772
15 juillet	755	794	820	756	758
15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776

b) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1936 Moyenne mensuelle	185	159	400	162	223	174
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1937 Août	201	176	405	192	241	182
Septembre	205	181	405	195	243	182
Octobre	206	183	405	197	245	182
Novembre	208	185	405	197	244	182
Décembre	208	185	405	196	246	182
1938 Janvier	209	187	405	195	246	182
Février	207	184	405	196	245	183
Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183
Juillet	202	175	405	193	247	183
Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183

c) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	ANGLETERRE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles. Moyenne pour 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
		Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100					
1936 Moyenne	147	454	85,7	131,9	130	158	124,5	84,8
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1937 Juillet	155	—	—	138,7	137	162	126,2	88,9
Août	155	579	103,8	139,1	137	—	126,0	89,0
Septembre	155	—	—	138,8	137	—	125,1	89,4
Octobre	158	—	—	139,7	138	165	124,8	89,5
Novembre	160	621	110,0	139,7	138	—	124,9	89,0
Décembre	159	—	—	139,4	138	—	124,8	88,6
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	138,2	136	165	125,6	86,8
Mai	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août	156	657	—	138,4	136	—	126,5	—
Septembre	—	—	—	—	137	—	125,2	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).					
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE					
	pour foyer domestique brass. anthr. 20/30	Industriel menu, demi-gras, mi-lavé	Fines à coke	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte moulage	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails	Billettes	Largets	Barres marchandes	Poutrelles	Rails
1936 Moyenne mensuelle	243,50	131,—	121,—	136,—	131,—	393,25	571,25	611,75	677,—	677,—	1.129,25	2-8-1	2-9-1	3-5-0	3-2-10	5-10-0
1937 Moyenne mensuelle	275,75	170,75	160,75	172,50	204,—	755,75	869,25	991,25	1.014,50	1.014,50	1.314,50	4-11-2	4-12-2	5-7-0	4-19-7	5-15-10
1937 Août	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Septembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Octobre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Novembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	825,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
Décembre	287,—	177,—	167,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	5-7-6	5-15-0
1938 Janvier	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Février	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Mars	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	960,—	1.095,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Avril	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Mai	287,—	177,—	187,—	182,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Juin	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Juillet	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Août	287,—	172,—	177,—	177,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Septembre	287,—	172,—	177,—	172,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0
Octobre	287,—	172,—	177,—	172,—	215,—	795,—	860,—	950,—	1.100,—	1.100,—	1.375,—	5-7-6	5-8-6	6-0-0	4-17-6	5-15-0

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHICORÉE	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ	LAINES EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(dernière récolte)	Gelder-sehe-muizen	Industrie	(dernière récolte)			(vendu par kilo)		
	en francs par 100 kilos									en francs par kilo		en fr. par pièce
1936 Moyenne mensuelle	109,—	83,11	89,69	87,41	45,72	45,19	77,60	18,80	97,17	18,75	18,59	0,57
1937 Moyenne mensuelle	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1937 Juillet	140,29	128,10	122,03	116,18	53,50	40,35	127,50	25,53	102,99	21,24	26,60	0,50
Août	132,96	125,94	115,49	114,77	47,92	43,77	150,50	23,18	106,38	22,87	25,72	0,55
Septembre	129,72	124,17	111,48	113,45	42,51	40,04	138,60	24,87	104,10	24,46	23,—	0,69
Octobre	134,92	122,59	113,65	118,09	40,51	37,92	103,16	27,82	102,58	24,87	20,56	0,81
Novembre	132,39	116,85	112,24	116,34	34,89	35,16	98,37	26,75	99,03	25,54	18,37	0,83
Décembre	128,94	113,32	110,80	113,84	34,95	34,69	95,30	27,79	93,40	26,13	19,20	0,81
1938 Janvier	134,21	117,28	114,73	116,92	38,16	36,41	97,62	28,56	96,07	24,93	18,31	0,69
Février	131,74	115,84	113,95	115,90	38,33	36,52	92,93	28,10	104,25	25,76	17,87	0,58
Mars	128,92	113,47	111,03	112,48	37,83	36,42	92,40	27,60	100,12	23,41	18,35	0,42
Avril	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	56,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
Juin	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
Juillet	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,50	0,59
Août	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège. Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle	133,43	119,99	113,22	116,45	96,40
1937 Juillet	140,—	125,25	121,50	113,—	—
Août	130,50	127,—	113,50	113,—	88,—
Septembre	127,—	120,30	108,—	112,—	89,06
Octobre	132,30	118,—	111,—	118,—	95,58
Novembre	129,—	110,80	110,—	115,—	99,33
Décembre	126,70	109,30	110,—	112,—	101,—
1938 Janvier	132,30	114,10	114,20	114,60	104,—
Février	128,10	113,20	112,80	112,80	100,91
Mars	126,50	110,—	108,20	109,80	99,—
Avril	126,80	106,30	108,50	106,—	97,66
Mai	125,60	103,50	108,60	103,10	—
Juin	122,90	103,50	107,10	103,10	—
Juillet	120,—	81,—	105,60	81,66	—
Août	114,65	73,08	93,07	77,13	95,—
Septembre	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1936 Moyenne mens. .	82,6	120,5	391	341	603	29	436	523	2.323	23,2	1.969
1937 Moyenne mens. .	86,5	124,9	421	364	652	34	460	552	2.473	24,6	605
1937 Juillet	83,0	121,0	365	333	586	29	429	533	2.274	23,2	496
Août	85,0	122,9	422	350	614	31	402	525	2.345	23,9	488
Septembre	87,3	125,6	439	373	677	35	462	546	2.532	25,6	504
Octobre	89,3	128,5	438	392	694	35	478	557	2.593	25,8	522
Novembre	92,2	131,5	422	369	667	34	452	538	2.481	24,0	595
Décembre	92,6	131,6	439	371	689	34	472	570	2.582	24,8	676
1938 Janvier	92,3	130,7	443	377	679	34	458	574	2.566	25,0	894
Février	92,8	131,5	414	359	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149
Mars	92,2	131,1	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572
Avril	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755
Mai	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943
Juin	91,1	130,3	389	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207
Juillet	91,0	130,1	358	309	586	28	456	497	2.233	21,7	2.293
Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1936 Moyenne mensuelle	423	3.743	129	802	44 (1)	267	259	5,8	204	3,4
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1937 Juillet	505	3.952	132	862	48	344	349	7,0	253	2,8
Août	518	4.010	150	890	49	350	347	8,3	234	2,6
Septembre	511	4.024	163	897	49	340	344	8,7	240	2,5
Octobre	533	4.010	176	927	49	350	346	8,4	235	2,9
Novembre	506	4.031	163	952	50	315	308	7,7	204	2,5
Décembre	507	4.029	157	924	47	283	258	8,4	183	2,8
1938 Janvier	489	4.015	154	900	42	260	222	6,9	136	2,7
Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	429	3.990	164	884	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2
Juin	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6
Juillet	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1
Août	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

PÉRIODES	CORON Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de D son et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation (tonnes)	Déclarations à l'exportation
1936 Moyenne mensuelle	30.200 (1) 36.100 (2)	2.741	3.140	16.400	33.506	4.371	4.358	8
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1937 Juillet	36.300 (1)	2.367	3.103	18.387	37.393	3.929	3.635	11
Août		1.964	3.088	18.138	33.603	4.558	4.604	10
Septembre		2.444	3.276	16.706	35.411	5.373	5.357	16
Octobre		2.517	2.933	15.824	34.873	4.957	4.924	39
Novembre	36.200 (2)	1.976	2.899	15.858	23.176	3.886	3.774	26
Décembre		2.562	2.988	16.083	35.850	5.934	5.950	10
1938 Janvier		1.999	3.207	13.746	39.296	5.037	4.865	15
Février		1.761	3.474	14.226	34.903	4.904	4.991	7
Mars		2.312	3.802	18.205	39.717	5.095	4.925	26
Avril	29.100 (1)	2.177	4.068	16.693	39.336	4.736	4.712	14
Mai		2.297	4.881	16.666	36.482	3.962	4.133	17
Juin		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17
Juillet		2.165	3.689	16.423	39.302	4.586	4.638	7
Août		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités	Valeurs (milliers de francs)			
1936 Moyenne mensuelle	18.829	16.681	126.346	17.017	2.013	6.958	4.603	1.823	2.740
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1937 Juillet	—	14.377	74.922	21.884	1.930	6.177	4.162	1.610	2.782
Août	—	13.988	48.934	15.498	2.633	7.579	3.964	1.239	2.977
Septembre	—	16.066	32.410	18.182	3.059	8.143	3.878	2.124	2.565
Octobre	69.806	20.976	77.669	16.152	3.200	8.135	4.854	2.329	2.572
Novembre	139.492	22.565	193.389	19.286	2.842	8.539	4.067	1.368	2.456
Décembre	13.915	12.305	197.799	17.020	2.342	8.057	4.260	1.584	2.238
1938 Janvier	72	14.889	188.673	14.351	2.104	8.007	3.658	1.279	2.274
Février	388	15.958	175.551	13.971	1.832	7.747	3.621	1.599	2.242
Mars	152	19.034	151.744	28.342	2.879	9.089	4.123	2.574	2.504
Avril	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.703	3.369	1.284	1.943
Juin	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	5.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1936 L'année	9.859	18.332	28.191
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1937 Juillet	622	1.606	2.228
Août	680	1.531	2.211
Septembre	651	1.479	2.130
Octobre	606	1.494	2.100
Novembre	556	1.270	1.826
Décembre	474	1.114	1.588
1938 Janvier	532	981	1.513
Février	709	1.377	2.086
Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	916	1.815	2.731
Mai	884	1.637	2.521
Juin	943	1.507	2.450
Juillet	666	1.468	2.134
Août	816 (1)	1.379 (1)	2.195 (1)
Septembre	564 (2)	1.332 (2)	1.896 (2)

(1) Chiffres incomplets (113 communes).
(2) Chiffres incomplets (110 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

(Centrales de 100 kw. et plus.)

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

58

PÉRIODES	Total des centrales	PRODUCTION (milliers de kwh.)				
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total
1936 Moyenne mensuelle	348 (1)	176.179	213.097	25.623	19.044	411.943
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393
1937 Juillet	343	177.193	213.584	27.670	16.643	435.090
Août	343	181.756	214.362	26.762	18.691	441.571
Septembre	343	198.324	218.363	28.409	20.560	465.656
Octobre	343	213.321	226.123	29.789	23.714	492.947
Novembre	343	211.076	220.074	28.880	24.718	484.748
Décembre	343	225.855	217.256	28.537	27.388	499.035
1938 Janvier	340	216.795	211.491	27.332	25.507	481.125
Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515
Mars	339	200.896	203.186	28.629	22.136	452.848
Avril	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671
Mai	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644
Juin	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138
Juillet	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036
Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.053

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes).

Source : *Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.*

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936 Moyenne mensuelle	5.390	459	1.270	36.350	12.836	56.305
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1937 Juillet	6.100	690	1.468	43.120	15.237	66.615
Août	6.132	791	1.489	43.217	16.431	68.060
Septembre	5.959	537	1.301	41.848	16.345	65.989
Octobre	6.215	416	1.187	41.082	17.207	66.107
Novembre	5.898	352	1.143	39.525	16.569	63.486
Décembre	6.568	380	1.184	42.059	16.625	66.816
1938 Janvier	6.178	372	1.135	41.353	15.249	64.287
Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet	6.248	670	1.417	41.521	7.756	57.611
Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtement	
	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937	1936	1937
Octobre	111	108	119	132	110	124	130	135	80	85	138	147	201	211
Novembre	77	85	96	118	132	147	123	142	75	80	123	136	141	158
Décembre	96	86	128	138	169	182	145	162	84	87	149	167	138	164
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	72	85	106	129	98	123	129	132	75	74	131	148	144	158
Février	73	72	115	117	107	101	119	123	74	73	124	140	128	127
Mars	95	109	125	129	130	125	131	136	82	81	140	150	160	166
Avril	106	100	130	130	112	123	134	140	83	73	137	153	164	184
Mai	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167
Juin	88	88	106	114	120	128	136	137	84	72	136	148	142	142
Juillet	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	129	130
Août	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre	88	76	125	114	125	137	137	(2) 160	83	69	143	175	163	164

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.
(2) Indice provisoire.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936.....	197	580	5.116	13.351
1937.....	192	584	5.258	12.945
1934 3 ^e trimestre	42	107	1.320	3.257
4 ^e id.	49	109	1.151	3.191
1935 1 ^{er} id.	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.	54	136	1.190	3.324
1936 1 ^{er} id.	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.	51	176	1.405	3.469
4 ^e id.	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.	46	153	1.406	3.420
4 ^e id.	57	159	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.	47	152	1.263	3.223
2 ^e id.	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.	42	133	1.312	3.299

67

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1936 Moyenne mensuelle	16.665	659	13.042	26.980	6.126
1937 Moyenne mensuelle	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1937 Juillet.....	15.725	596	12.588	26.199	2.479
Août	15.987	618	11.671	27.888	3.034
Septembre	19.045	685	12.727	34.321	7.492
Octobre	16.184	747	10.167	32.373	12.269
Novembre	16.755	772	10.657	33.560	14.498
Décembre	17.312	778	11.991	29.490	14.066
1938 Janvier	15.837	786	9.219	24.448	8.686
Février	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août	18.004	701	13.252	23.308	2.882
Septembre.....	16.057	788	9.578	18.897	3.953

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1936 Moyenne mens. .	62,9	123,0	4,7	190,6	192,0	— 1,4	100,76
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1937 Juillet	88,7	143,8	5,1	237,6	226,5	11,1	95,35
Août	104,7	151,9	4,9	261,5	229,1	32,4	87,62
Septembre	85,7	160,2	5,0	250,9	227,1	23,8	90,50
Octobre	70,7	171,6	4,6	246,9	234,6	12,3	95,02
Novembre	55,9	160,2	4,6	220,7	239,1	— 18,4	108,35
Décembre	61,4	147,9	4,2	213,5	240,9	— 27,4	112,80
1938 Janvier	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	113,74
Février	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre (1) ..	80,1	143,3	4,5	227,9	221,2	6,7	97,06

(1) Chiffres provisoires.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
Service interne belge	Service internat.	Transit	Total								
1936 Moyenne mens..	409.084	126.372	88.794	497.878	15.800	470	5.413	190	178	76	444
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.867	512	6.090	205	204	110	519
1937 Juillet	421.337	121.634	109.878	531.215	16.892	582	5.787	196	200	107	503
Août	429.434	127.200	115.504	544.938	17.853	657	5.879	204	202	103	509
Septembre	450.808	131.504	120.022	570.830	16.855	547	6.251	215	211	111	537
Octobre	490.872	133.319	118.090	608.962	16.499	501	6.930	225	227	113	566
Novembre	462.517	125.013	109.276	571.793	16.977	489	6.580	222	204	118	544
Décembre	419.461	127.714	110.126	529.587	16.833	489	5.985	190	212	139	541
1938 Janvier	376.736	120.771	95.007	471.743	16.681	493	5.205	179	178	95	452
Février	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421
Mars	414.596	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453
Avril	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405
Mai	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396
Juin	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392
Juillet	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375
Août	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386
Septembre	399.858	118.692	96.075	495.933							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industrielles, pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	5 413	386	2.254	440	525	496	688	57	173	64	330
1937 Moyenne mens.	6 090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1935 Mars	4 544	276	1.840	399	467	389	586	44	205	61	297
Juin	4 726	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	268
Septembre	5 251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5 055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5 563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin	3 767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5 492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre	5 942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	369
1937 Mars	6 147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6 316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6 251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5 985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars	5 547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5 000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	56	317

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industrielles, pétrole brais et goudrons	Divers
1936 Moyenne mens.	3 254	263	1.580	12	153	318	548	13	91	27	249
1937 Moyenne mens.	3 527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1937 Juin	3 615	128	1.762	20	193	381	717	11	78	28	297
Juillet	3 318	150	1.550	19	181	382	616	9	84	28	299
Août	3 425	151	1.622	10	190	373	623	37	76	28	315
Septembre	3 623	173	1.695	7	198	395	679	25	86	30	335
Octobre	4 165	640	1.697	10	190	388	794	9	82	34	321
Novembre	4 018	783	1.628	11	172	349	674	7	81	32	281
Décembre	3 236	192	1.629	8	166	270	555	6	119	31	271
1938 Janvier	2 987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2 886	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3 467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3 294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai	3 300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin	3 171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet	3 013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3 071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE.

71

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1936 Moyenne mens..	952	1.920	1.035	800	152	1.064	3.924	1.307	399	3.729	1.238	308
1937 Moyenne mens..	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1937 Août	1.080	2.185	1.285	878	168	1.186	4.212	1.384	456	4.058	1.345	366
Septembre	1.092	2.097	1.240	907	184	1.205	4.466	1.568	554	4.362	1.497	511
Octobre	1.127	2.225	1.409	966	177	1.295	4.408	1.515	559	4.255	1.467	581
Novembre	1.065	2.074	1.374	860	173	1.150	4.128	1.461	429	3.724	1.314	430
Décembre	1.093	2.230	1.402	930	186	1.090	4.097	1.443	438	4.062	1.447	583
1938 Janvier	1.011	2.049	1.143	884	132	1.074	3.754	1.268	381	3.556	1.237	435
Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.206	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.597	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.068	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142		855	139		3.921	1.252		3.589	1.135	
Octobre	1.012	2.042		915	132							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1936 Moyenne mens..	(1) 1	(1) —	(1) 6	(1) —	172	181	191	172	181	94	140	144
1937 Moyenne mens..	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1937 Août	—	—	—	—	175	197	240	172	187	97	242	209
Septembre	—	—	—	—	178	175	199	184	192	122	218	226
Octobre	—	—	—	—	195	183	224	190	176	104	276	162
Novembre	—	—	—	—	214	197	273	218	198	118	217	176
Décembre	5	—	19	—	237	229	284	235	224	151	193	176
1938 Janvier	7	—	20	—	189	188	206	185	184	132	192	156
Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	158	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	53	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157			146	180			
Octobre	18	4	44	7								

(1) A fin d'année.

II. — MOUVEMENT PORTUAIRE (suite).

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE		
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES		SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)		
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)		
1936 Moyenne mensuelle	158	188	51	32	12	3	77	41	24	76	41	51	481
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1937 Août	232	240	64	30	25	3	84	41	35	76	38	33	630
Septembre	191	192	45	43	21	3	71	35	29	77	39	42	633
Octobre	169	196	77	28	25	4	81	46	43	79	45	44	610
Novembre	130	163	60	29	18	5	67	31	24	69	32	36	515
Décembre	133	151	53	23	31	2	58	31	20	60	31	35	537
1938 Janvier	138	161	20	34	16	4	56	32	14	58	34	46	492
Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473
Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519
Septembre	133	165					44	23	23	45	24	21	492
Octobre							58	30	19	52	25	29	492

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métriq.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1936 Moyenne mens.	65	31	13	65	31	21	99	17	6	100	4	—	84	26	84	26
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1937 Février	49	25	8	50	24	14	93	15	8	91	4	—	56	6	56	7
Mars	47	19	4	46	20	19	102	19	9	110	4	—	76	20	76	16
Avril	66	25	2	68	25	19	115	21	9	109	4	—	62	13	62	18
Mai	77	32	10	74	31	19	116	23	7	114	3	—	74	26	75	24
Juin	76	43	9	73	40	22	113	22	7	115	2	—	117	43	117	33
Juillet	98	69	8	97	71	22	128	29	6	143	3	1	258	110	258	70
Août	109	63	9	112	64	26	131	26	6	124	4	—	190	103	192	129
Septembre	87	60	5	86	56	28	116	22	8	126	2	—	110	27	127	62
1938 Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	1	77	28	76	25
Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	—	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	—	—	—	—
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62		184	61		92	17		89	3	—	127	27	127	47

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimen- tation et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux			
IMPORTATIONS.														
1936 L'année	15,1	4.086	27.998	747	32.846	46,3	4.585	11.621	5.047	408,2	21.708	661	— 1.962	91,0
1937 L'année	12,0	4.078	34.134	840	39.065	36,0	5.347	15.677	6.197	405,5	27.662	708		
1937 9 prem. mois.	9,0	2.819	25.303	617	28.749	26,2	3.652	11.912	4.658	298,4	20.547	715	— 1.331	93,5
1938 9 prem. mois.	7,7	2.686	20.402	499	23.594	23,1	3.458	9.448	4.123	378,9	17.430	739		
1937 Juillet	0,8	271	2.891	68	3.231	2,2	354	1.228	497	29,6	2.111	653	— 25	98,8
Août	0,9	284	3.154	64	3.503	2,5	362	1.295	476	42,7	2.178	622		
Septembre ..	0,7	363	2.973	67	3.403	2,1	490	1.212	525	33,2	2.262	665	— 4	99,8
Octobre	0,8	454	3.103	78	3.636	2,5	586	1.270	613	36,8	2.408	662		
Novembre ...	1,2	414	2.804	73	3.292	3,8	554	1.196	517	32,8	2.305	700	— 330	85,7
Décembre ...	1,0	391	2.925	71	3.388	3,5	554	1.288	509	37,5	2.392	706		
1938 Janvier	1,0	311	2.481	57	2.849	3,0	392	1.153	460	32,9	2.041	716	— 226	88,9
Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735		
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,6	2.165	788	— 251	88,4
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	768		
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769	— 202	89,5
Juin	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734		
Juillet	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697	— 164	90,8
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	760		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694	— 68	96,3
EXPORTATIONS.														
1936 L'année	6,5	625	16.402	4.833	21.866	67,1	1.083	8.885	9.490	219,7	19.745	903	— 1.027	92,9
1937 L'année	6,3	731	18.512	5.761	25.011	67,4	1.365	11.426	12.535	295,6	25.689	1.027		
1937 9 prem. mois.	5,2	567	13.630	4.447	18.650	54,6	1.034	8.543	9.336	247,9	19.215	1.030	— 1.651	90,5
1938 9 prem. mois.	4,4	405	12.667	3.042	16.119	52,6	807	7.075	7.680	163,5	15.779	979		
1937 Juillet	0,5	37	1.564	523	2.124	5,4	83	880	1.102	14,5	2.086	982	— 20	99,2
Août	0,5	39	1.576	489	2.104	5,1	88	878	1.064	20,6	2.056	977		
Septembre ..	0,5	50	1.773	457	2.281	6,3	98	1.053	1.075	25,0	2.258	990	— 1.047	99,2
Octobre	0,7	54	1.756	470	2.280	8,8	105	1.092	1.162	19,4	2.387	1.047		
Novembre ...	0,2	49	1.513	432	1.994	2,0	100	851	1.010	11,4	1.974	990	— 1.013	88,3
Décembre ...	0,2	61	1.613	412	2.086	2,0	126	941	1.026	16,8	2.112	1.013		
1938 Janvier	0,4	54	1.311	366	1.732	4,7	115	778	901	16,9	1.815	1.048	— 1.022	104,6
Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022		
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976	— 178	90,6
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985		
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	— 258	86,5
Juin	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942		
Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	— 236	88,0
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969		
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	— 68	96,3

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1936 L'année	24.694	7.511	641	32.846	11.032	5.456	4.815	21.708
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1937 8 premiers mois.....	19.078	5.783	485	25.346	8.933	5.206	3.879	18.284
1938 8 premiers mois.....	16.313	4.205	417	20.936	7.559	4.173	3.581	15.585
1937 Juin	2.491	740	66	3.298	1.041	076	526	2.275
Juillet	2.420	754	57	3.231	932	684	464	2.111
Août	2.701	741	60	3.503	1.032	637	468	2.178
Septembre	2.668	674	61	3.403	1.129	608	494	2.262
Octobre	2.824	740	72	3.636	1.255	625	487	2.408
Novembre	2.522	700	69	3.292	1.189	599	488	2.305
Décembre	2.663	661	65	3.388	1.247	603	512	2.392
1938 Janvier	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin	2.024	521	50	2.595	913	521	433	1.906
Juillet	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
EXPORTATIONS.								
1936 L'année	9.822	10.580	1.463	21.866	4.153	8.283	7.193	19.745
1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1937 8 premiers mois.....	7.362	7.787	1.220	16.369	3.372	7.814	5.650	16.957
1938 8 premiers mois.....	7.095	6.048	1.096	14.240	2.826	5.949	5.137	14.002
1937 Juin	1.072	1.056	221	2.349	421	1.108	698	2.231
Juillet	973	1.009	142	2.124	347	1.000	730	2.086
Août	994	976	135	2.104	375	979	690	2.056
Septembre	1.070	1.065	146	2.281	413	1.031	799	2.258
Octobre	1.103	1.019	159	2.280	440	1.047	893	2.387
Novembre	940	884	169	1.994	372	957	639	1.974
Décembre	987	961	139	2.086	424	998	685	2.112
1938 Janvier	769	840	122	1.732	370	829	600	1.815
Février	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars	954	857	150	1.963	403	830	664	1.915
Avril	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: Office national du Placement et du Chômage.

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent		1936	1937	1936	1937
Septembre	105.978	90.574	78.948	84.282	11,3	9,9	8,4	9,3	773	687	12,9	11,5
Octobre	101.070	91.993	74.537	81.604	10,8	10,1	7,9	8,9	737	686	12,3	11,4
Novembre	112.881	115.564	94.332	110.176	12,1	12,7	10,1	12,1	848	872	14,1	14,5
Décembre	131.565	136.298	92.619	147.510	14,4	14,9	10,2	16,1	1.005	1.114	16,7	18,6
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Janvier	131.645	146.678	97.737	178.668	14,5	15,9	10,7	19,4	993	1.213	16,6	20,2
Février	124.669	141.499	82.125	164.444	13,7	15,3	9,0	17,8	907	1.195	15,1	19,9
Mars	113.296	131.007	79.711	136.510	12,4	14,2	8,7	14,8	804	1.038	13,4	17,3
Avril	97.979	121.734	66.163	136.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5
Mai	95.888	121.763	75.673	171.217	10,6	13,1	8,3	18,4	704	1.014	11,7	16,9
Juin	86.344	115.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août	88.825	118.750	89.608	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.
Source : *Office national du Placement et du Chômage.*
a) **Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.**

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1938 Mai	—		—	29	149.692	163.941	33.947	34.891	17.036	18.146	23.344	26.101	34.723	41.120	23.723	24.697	11.212	13.169	2.563	2.572	431	432
Juin	—	—	23	141.055	154.436	32.857	33.796	16.049	17.111	21.660	23.954	32.800	38.980	22.331	23.218	10.281	12.192	2.188	2.198	459	459	2.430	2.528
Juillet	—	—	23	140.313	152.462	32.459	33.346	16.217	17.264	22.300	24.417	32.504	37.764	21.167	21.996	10.535	12.454	2.251	2.259	514	514	2.366	2.448
Août	—	—	29	139.390	149.779	31.952	32.766	15.935	16.955	21.932	23.573	33.564	38.434	21.406	22.077	9.673	10.973	2.178	2.185	581	518	2.169	2.235
Septembre	—	—	24	144.662	154.340	33.374	34.222	16.312	17.273	22.946	24.496	33.791	37.972	22.788	23.460	10.095	11.479	2.355	2.367	659	659	2.342	2.412
Octobre	—	—	29	154.664	163.771	39.072	39.985	17.927	18.938	23.878	25.372	34.135	37.681	23.003	23.700	10.864	12.231	2.316	2.323	861	862	2.608	2.679
1938 Août	1	6	6	139.613	150.220	32.084	32.908	15.920	16.978	22.419	24.031	33.196	38.029	21.265	21.963	9.674	11.181	2.180	2.188	542	542	2.333	2.400
	8	13	6	139.661	150.000	31.698	32.532	16.088	17.150	22.749	24.218	33.170	37.926	21.126	21.810	9.797	11.252	2.136	2.142	647	648	2.250	2.322
	15	20	6	140.979	152.008	31.966	32.749	15.952	16.958	22.598	24.482	34.658	39.873	21.255	21.903	9.578	11.012	2.257	2.263	645	645	2.070	2.123
	22	27	6	137.966	147.879	32.107	32.895	15.913	16.918	21.142	22.890	33.503	38.396	21.526	22.172	9.076	9.837	2.109	2.115	561	561	2.029	2.095
Septembre ...	29	3	6	138.994	149.159	31.908	32.745	15.803	16.773	20.862	22.396	33.478	38.186	21.834	22.507	10.223	11.590	2.223	2.228	519	519	2.144	2.215
	5	10	6	139.499	149.227	32.128	32.928	15.791	16.721	21.051	22.538	33.409	37.779	22.013	22.711	10.040	11.407	2.281	2.287	602	602	2.184	2.254
	12	17	6	143.039	152.540	32.292	33.115	16.302	17.206	22.714	24.208	33.971	38.232	22.801	23.450	9.876	11.173	2.222	2.228	605	605	2.256	2.323
	19	24	6	144.305	153.530	33.274	34.109	16.389	17.330	22.725	24.116	34.234	38.201	22.368	22.956	9.940	11.357	2.504	2.524	634	634	2.238	2.303
	26	1	6	151.803	162.064	35.804	36.738	16.763	17.832	25.293	27.123	33.550	37.679	23.973	24.726	10.523	11.976	2.414	2.428	796	796	2.687	2.766
Octobre	3	8	6	159.636	170.117	39.207	40.260	18.135	19.223	25.428	27.372	36.033	40.104	23.535	24.316	11.316	12.790	2.338	2.344	869	869	2.775	2.839
	10	15	6	153.270	162.385	39.259	40.194	17.726	18.744	23.727	25.166	33.846	37.331	22.650	23.404	10.402	11.809	2.218	2.226	845	846	2.597	2.665
	17	22	6	151.095	159.527	38.847	39.715	17.704	18.694	23.147	24.481	33.064	36.216	22.539	23.205	10.402	11.745	2.203	2.209	783	784	2.406	2.478
	24	29	6	150.343	158.642	38.811	39.655	17.684	18.652	22.794	24.066	33.145	36.445	22.210	22.830	10.250	11.463	2.170	2.173	850	851	2.429	2.507
	31	5	5	159.841	169.065	39.271	40.124	18.473	19.461	24.378	25.857	34.677	38.436	24.302	24.955	12.166	13.571	2.720	2.732	976	977	2.878	2.952

b) **Journées de chômage constatées, dimanches non compris**
(milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total	Homm.	Total
	1938 Mai	—		—	29	4.296	4.701	961	989	490	523	674	751	996	1.175	687	714	324	380	74	74	11	12
Juin	—	—	23	3.207	3.507	737	759	365	390	494	546	746	882	513	532	236	279	50	50	11	11	55	58
Juillet	—	—	23	3.191	3.466	731	751	370	394	509	557	739	856	485	504	240	284	53	52	10	12	54	56
Août	—	—	29	4.000	4.294	904	928	457	487	633	678	964	1.100	620	639	280	317	63	63	16	17	63	65
Septembre ...	—	—	24	3.432	3.658	780	800	388	410	541	577	822	920	534	549	239	271	56	57	16	16	56	58
Octobre (1) ..	—	—	29	4.435	4.690	1.111	1.135	516	545	687	727	974	1.075	664	683	314	355	67	67	25	25	77	78
1938 Août	1	6	6	829	890	188	193	95	101	134	143	197	225	127	131	58	67	13	13	3	3	14	14
	8	13	6	829	889	186	191	95	101	136	144	197	224	127	131	58	67	13	13	4	4	13	14
	15	20	6	698	751	156	160	79	84	112	121	172	197	106	109	48	55	11	11	3	3	11	14
	22	27	6	819	877	188	193	94	100	126	136	199	228	129	133	55	59	13	13	3	3	12	12
Septembre ...	29	3	6	825	884	186	191	94	100	125	134	199	226	131	135	61	69	13	13	3	3	13	13
	5	10	6	823	879	187	192	94	99	123	132	198	223	131	135	59	67	14	14	4	4	13	13
	12	17	6	841	896	188	193	97	102	134	143	199	223	134	138	58	66	13	13	4	4	14	14
	19	24	6	853	907	195	200	97	103	135	143	201	224	134	137	59	68	15	15	4	4	13	13
Octobre	26	1	6	897	957	210	215	99	105	150	161	198	222	142	147	63	71	14	14	5	5	16	17
	3	8	6	946	1.005	232	237	108	114	152	162	210	234	140	145	68	77	14	14	5	5	17	17
	10	15	6	908	961	230	235	105	111	141	149	201	222	135	139	62	71	13	13	5	5	16	16
	17	22	6	897	946	228	233	105	111	138	145	196	215	135	139	62	70	13	13	5	5	15	15
	24	29	6	891	939	229	234	105	111	135	142	195	214	133	136	61	69	13	13	5	5	15	15
	31	5	5	793	839	192	196	93	98	121	129	172	190	121	124	61	68	14	14	5	5	14	15

(1) Chiffres provisoires.

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires
(millions de francs).

1° Jusque décembre 1937.

PÉRIODES	Encaisse-or	Portefeuille effets et valeurs sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger	Avances sur fonds publics belges	Bons, annuités et titres d'obligations	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics
						Particuliers	Trésor				
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1936.....	17.954	6.590	390	793	21.697	4.335	148	26.180	68,57	2,—	3,—
1937.....	17.904	6.664	191	767	22.067	3.351	515	25.933	69,04	2,—	3,—
<i>Moyennes mensuelles :</i>											
1937 Août.....	17.994	6.788	170	761	22.145	3.282	655	26.082	68,89	2,—	3,—
Septembre.....	17.734	6.519	197	761	22.097	3.145	351	25.593	69,29	2,—	3,—
Octobre.....	17.275	6.284	190	761	21.865	2.904	131	24.900	69,38	2,—	3,—
Novembre.....	16.750	6.310	194	761	21.557	2.665	199	24.421	68,59	2,—	3,—
Décembre.....	17.274	6.402	187	761	21.464	3.286	292	25.042	68,98	2,—	3,—

2° Depuis janvier 1938.

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics.
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<i>Moyennes mensuelles</i>													
1938 Janvier.....	17.766	4.897	1.038	14	159	748	21.578	3.878	143	25.599	69,40	2,—	3,—
Février.....	17.539	5.247	980	14	167	748	21.665	3.935	76	25.676	68,31	2,—	3,—
Mars.....	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.687	173	24.814	66,66	2,—	3,—
Avril.....	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.972	139	24.188	64,74	2,—	3,—
Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet.....	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août.....	15.184	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre.....	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre.....	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.962	456	25.752	63,66	2,92	4,—
<i>Données hebdomadaires</i>													
1938 6 octobre.....	16.144	5.212	2.733	14	324	735	24.268	1.586	232	26.087	61,88	3,—	4,—
13 id.....	16.375	5.239	2.371	13	253	735	23.498	2.246	175	25.919	63,18	3,—	4,—
20 id.....	16.463	5.263	2.137	13	288	735	22.857	1.845	1.148	25.850	63,69	3,—	4,—
27 id.....	16.590	4.514	2.100	12	240	735	22.712	2.170	268	25.150	65,90	2,5	4,—

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles
(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1936 Moyenne.....	85,8	46,8	132,6	293,0	145,0	157,3	266,8	420,3	67,7	49,91
1937 Moyenne.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,0	559,5	58,6	48,39
1937 31 mars.....	85,8	66,3	152,1	320,9	142,3	187,7	318,9	549,6	50,2	47,72
30 avril.....	85,8	66,3	152,1	229,5	162,4	163,5	316,5	457,1	50,0	48,07
31 mai.....	85,8	75,0	160,8	264,7	150,2	163,0	332,8	475,1	43,6	48,32
30 juin.....	85,8	87,0	172,8	336,6	159,2	163,3	343,5	590,8	52,0	50,31
31 juillet.....	85,8	87,0	172,8	247,4	160,5	163,0	351,3	451,3	56,8	49,20
31 août.....	85,8	87,0	172,8	285,1	151,1	160,7	352,3	462,8	66,6	49,05
30 septembre.....	85,8	87,0	172,8	461,2	198,3	165,2	351,0	689,2	65,1	49,23
31 octobre.....	135,9	37,0	172,9	529,9	198,8	158,9	352,9	753,8	70,4	48,99
30 novembre.....	135,9	37,0	172,9	553,3	252,4	144,8	355,2	825,4	76,6	48,67
31 décembre.....	135,9	47,0	182,9	306,9	224,8	189,9	387,1	560,5	73,9	47,25
1938 31 janvier.....	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février.....	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	48,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,25
31 mai.....	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,54

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).
 1° Situations globales publiées par la Commission bancaire
 (millions de francs).

85

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
ACTIF.						
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.558	4.446
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86
Actions de banques	337	333	322	324	327	259
Autres actions	487	494	485	475	483	478
Obligations	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>26.140</i>	<i>28.458</i>	<i>28.208</i>	<i>28.956</i>	<i>28.462</i>	<i>27.121</i>
IMMOBILISÉ :						
Frais de constitution et premier établissement.....	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	<i>526</i>	<i>582</i>	<i>579</i>	<i>578</i>	<i>586</i>	<i>601</i>
Total général actif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722
PASSIF.						
EXIGIBLE :						
Banquiers créditeurs	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants :						
a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations	69	56	58	64	64	61
Divers	1.463	1.834	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	<i>23.163</i>	<i>25.461</i>	<i>25.429</i>	<i>26.147</i>	<i>25.668</i>	<i>24.306</i>
NON EXIGIBLE :						
Capital social.....	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Provisions.....	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	<i>3.503</i>	<i>3.340</i>	<i>3.358</i>	<i>3.387</i>	<i>3.380</i>	<i>3.416</i>
Total général passif...	26.666	28.801	28.787	29.534	29.048	27.722

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

2° Situations globales des banques belges
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	31 mars 1938	30 juin 1938	30 septembre 1938
ACTIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Disponible et réalisable :			
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.703	1.162	1.493
Prêts au jour le jour	759	477	314
Banquiers	3.879	3.591	3.040
Maison-mère, succursales et filiales	718	503	294
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782	1.566	1.509
Portefeuille-effets	4.280	3.054	2.190
Reports et avances sur titres	1.604	1.398	1.347
Débiteurs par acceptations	894	995	895
Débiteurs divers	5.552	5.501	5.447
Portefeuille-titres	5.719	5.516	5.174
a) Valeurs de la réserve légale	141	142	141
b) Fonds publics belges	4.519	4.280	4.025
c) Fonds publics étrangers	60	54	58
d) Actions de banques	309	335	334
e) Autres titres	690	704	616
Divers	452	285	286
Capital non versé	51	50	50
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393	24.097	22.040
C. Immobilisé :			
Frais de constitution et de premier établissement	5	4	4
Immeubles	340	335	335
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières	120	119	117
Matériel et mobilier	12	14	15
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648	643	642
Total général actif	28.041	24.740	22.682
PASSIF.			
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—
B. Exigible :			
Créanciers privilégiés ou garantis	130	194	297
Emprunts au jour le jour	127	61	26
Banquiers	1.779	1.230	1.215
Maison-mère, succursales et filiales	440	177	230
Acceptations	894	995	895
Autres valeurs à payer à court terme	561	388	459
Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	930	878
Dépôts et comptes courants	18.990	16.700	14.610
a) à vue et à un mois au plus	16.699	14.769	12.868
b) à plus d'un mois	2.291	1.931	1.742
Obligations et bons de caisse	55	63	61
Montants à libérer sur titres et participations	232	249	261
Divers	657	443	441
<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	21.430	19.373
C. Non exigible :			
Capital	2.648	2.687	2.686
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	145	145
Réserve disponible	333	373	371
Provisions	78	41	42
<i>Total du non exigible...</i>	3.268	3.310	3.309
Total général passif	28.041	24.740	22.682

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	27 octobre 1938	2,50	Italie	18 mai 1936	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	19 novembre 1936	4,—	Lettonie (1)	1 novembre 1936	5,50
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	1 juillet 1938	5,—
Esthonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
États Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	28 septembre 1938	3,—	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Tchécoslovaquie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires
(en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'État (Conventions du 18 juin 1936 et des 30 juin 1.37, 22 mars et 14 avril 1938)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ens. des engag. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés					
			sur la France	sur l'étranger						
1936 Moyen. ann..	60.130	53,1	11.602	80,0	1.518	3.468	11.087	84.223	10.423	63,53
1937 Moyen. ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	88.288	17.726	53,40
1937 5 août ...	55.717	15,7	9.493	18,5	1.247	4.129	23.878	89.604	16.959	52,29
9 septemb.	55.761	14,3	8.544	14,7	1.185	3.841	26.008	89.370	17.706	52,08
7 octobre..	55.805	17,6	11.141	17,9	1.150	3.983	26.918	90.991	19.185	50,65
4 novemb..	55.805	17,5	9.778	20,6	1.324	4.004	26.918	91.891	16.945	51,27
9 décemb..	58.932	17,9	9.093	18,1	1.284	3.762	26.918	91.143	18.980	53,51
1938 6 janvier .	58.933	19,8	8.767	18,7	1.241	3.909	31.909	93.474	21.622	51,20
10 février .	55.806	21,0	11.540	20,2	1.193	3.860	31.904	92.574	22.757	48,39
10 mars ...	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	93.631	23.227	47,76
7 avril....	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	98.144	23.574	45,85
5 mai	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	98.960	23.615	45,53
9 juin	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	100.235	18.930	46,83
7 juillet ..	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.564	40.134	101.504	15.676	47,63
4 août....	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	101.351	16.818	47,23
8 sept....	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	102.900	18.714	45,89
6 octobre .	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	118.290	23.707	39,30

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 28 septembre 1938.
précédent : 2 1/2 %, depuis le 13 mai 1938.

c) **Bank of England.**
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1936 Moyen. ann.	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	16.723	96.212	38.465	151.400	35,4
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1937 4 août ...	326.407	1.115	110.205	6.445	20.146	136.796	503.877	9.810	95.491	36.995	142.296	16,6
8 septemb.	326.407	1.020	107.142	5.121	21.030	133.293	489.148	11.969	105.702	36.256	153.927	25,2
6 octobre..	326.407	1.697	106.533	10.837	20.897	138.267	491.834	17.954	102.131	36.805	156.890	23,1
10 novemb.	326.407	1.529	103.908	8.413	20.743	133.064	485.573	30.679	90.909	36.094	157.682	26,8
8 décemb..	326.407	1.172	87.243	9.641	20.955	117.839	492.831	11.742	106.310	36.658	154.710	35,3
1938 5 janvier ..	326.407	703	108.338	15.088	21.137	144.563	492.576	14.442	129.235	37.387	181.064	30,1
9 février ..	326.407	581	93.273	9.559	18.957	121.789	476.071	16.077	102.907	35.549	154.533	32,9
9 mars ...	326.407	825	105.221	6.525	21.473	133.219	479.260	12.572	114.280	36.091	162.943	29,4
6 avril	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet ..	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.663	35.989	164.198	23,8
10 août....	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	106.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb.	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.282	30,1
5 octobre ..	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

d) **Nederlandsche Bank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagem. à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1936 Moyenne annuelle.....	671	28,4	1,8	165	4,3	169	769	121	75,39
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1937 9 août	1.284	12,9	2,4	178	2,2	180	832	669	85,57
6 septembre	1.284	11,0	2,5	178	1,5	180	845	654	85,65
4 octobre	1.293	10,7	5,1	196	1,4	197	863	664	84,72
8 novembre	1.412	9,6	5,1	189	1,7	191	882	751	80,45
6 décembre	1.382	26,2	5,1	188	2,1	190	878	745	85,19
1938 10 janvier.....	1.402	2,8	5,1	199	2,5	202	875	754	86,08
7 février.....	1.433	9,0	5,2	235	2,0	237	869	832	84,23
7 mars	1.470	8,7	5,2	284	1,4	285	884	903	82,27
4 avril	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre.....	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre.....	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) **Banque Nationale Suisse.**
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

86

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle	1.708	18	94,0	64,5	13,6	1.298	624	89,78
1937 Moyenne annuelle.....	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1937 7 août.....	2.568	136	6,9	28,2	9,5	1.382	1.344	99,20
7 septembre	2.543	217	9,3	27,2	11,4	1.387	1.394	99,23
7 octobre	2.531	474	9,1	27,8	14,7	1.414	1.614	99,27
6 novembre	2.708	484	10,2	27,5	19,4	1.419	1.810	98,88
7 décembre	2.663	490	10,5	32,8	22,5	1.432	1.777	98,27
1938 7 janvier	2.699	492	8,9	25,2	27,3	1.465	1.785	98,18
7 février	2.881	493	7,7	23,2	28,0	1.425	2.007	98,30
7 mars	2.890	491	7,6	22,4	27,7	1.455	1.981	98,39
7 avril	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre.....	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) **Reichsbank.**
Situations hebdomadaires
(en millions de R.M.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantisssem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1936 Moyenne annuelle.....	69,9	5,4	182	257	4.295	48,8	22,1	4.232	708	1,52
1937 Moyenne annuelle.....	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1937 7 août	69,1	5,9	159	104	4.988	25,2	3,2	4.867	593	1,37
8 septembre	70,0	5,8	141	104	5.104	40,6	1,5	4.936	665	1,35
7 octobre	70,1	5,9	133	105	5.285	35,7	0,1	5.035	745	1,31
6 novembre	70,1	5,9	137	105	5.249	39,9	0,4	5.025	672	1,34
7 décembre	70,5	5,6	138	105	5.361	42,8	0,1	5.075	703	1,32
1938 7 janvier	70,7	5,8	169	107	5.299	47,8	28,6	5.118	723	1,31
7 février	70,8	5,5	185	111	5.167	59,8	4,9	4.957	744	1,34
7 mars	70,8	5,4	152	108	5.369	43,3	2,2	5.086	811	1,29
7 avril	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.478	1.245	1,13
7 mai	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin	70,8	5,6	153	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet.....	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre.....	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1936 Moyenne annuelle.....	8.126	293	6,2	3,7	2.430	3.919	6.737	79,0
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1937 4 août.....	8.843	312	15,4	3,1	2.526	4.222	7.265	79,7
8 septembre.....	8.840	271	23,6	3,1	2.526	4.295	7.154	79,6
6 octobre.....	9.138	301	23,1	2,8	2.526	4.284	7.501	80,1
3 novembre.....	9.134	308	24,3	2,8	2.526	4.284	7.481	80,3
8 décembre.....	9.132	311	17,4	2,8	2.564	4.295	7.524	79,9
1938 5 janvier.....	9.129	363	11,1	0,5	2.564	4.258	7.602	80,0
9 février.....	9.126	438	11,2	0,5	2.564	4.125	7.795	80,2
9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.

Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %	
				en Suède	à l'étranger	Suèdois	Étrangers			de l'État	de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères		de l'encaisse métallique en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1935.....	408	—	207	28,5	68,4	11,9	365	30,1	786	180	181	21,5	11,6	1.111	51,89	36,70
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937 Août.....	467	68,6	284	2,0	47,6	12,0	687	25,3	885	115	705	10,1	57,7	1.284	52,79	36,37
Septembre.....	468	68,5	340	2,0	42,0	12,7	696	26,0	947	129	696	9,2	64,3	1.286	49,37	36,39
Octobre.....	469	68,4	346	2,0	44,6	13,4	704	24,3	931	118	730	8,5	67,8	1.287	50,32	36,41
Novembre.....	469	68,3	347	3,1	46,4	13,7	595	26,7	893	365	544	8,0	69,2	1.289	52,56	36,42
Décembre.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45
1938 Janvier.....	472	67,9	279	12,1	41,9	12,2	710	23,0	906	277	537	6,3	58,4	1.294	52,11	36,48
Février.....	473	84,3	267	17,1	47,1	11,7	654	21,4	921	300	476	5,8	48,6	1.296	51,37	36,50
Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	584	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50
Juillet.....	528	89,8	289	56,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	57,2	1.402	55,39	37,52
Août.....	528	89,6	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	62,89	38,30
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	67,49	38,58

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté de la partie de l'or déposé à l'étranger, correspondant à 15 p. c. du total de l'encaisse métallique.
(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

86

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 4 septembre...	801	47	848	—	507	233,7	27,3	117	640	1.522	208	193	341	67	412	2.342	36,2
9 octobre.....	801	51	852	—	557	2,9	27,3	82	532	1.573	141	133	274	67	105	2.019	42,2
6 novembre..	801	60	861	—	632	2,9	27,2	149	642	1.677	295	121	416	65	117	2.275	37,8
4 décembre...	801	56	857	—	487	2,9	27,1	136	693	1.776	76	122	198	67	106	2.147	39,9
1938 8 janvier.....	801	25	826	—	454	2,9	27,1	26	1.150	1.859	233	101	334	105	130	2.428	34,0
5 février.....	801	24	825	—	470	2,9	27,2	30	1.170	1.849	328	113	439	82	121	2.491	33,1
5 mars.....	801	32	833	—	469	2,9	30,8	30	1.157	1.791	404	130	534	66	104	2.495	33,4
9 avril.....	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai.....	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin.....	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet.....	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août.....	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre..	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre.....	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

87

	Au 31 octobre 1938		Au 30 septembre 1938	
ACTIF.				
I. Or en lingots	29.303	%	19.181	%
		5,0		3,3
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	27.935	4,8	40.516	7,0
III. Fonds à vue placés à intérêts	14.434	2,5	17.415	3,0
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	153.568	26,2	142.490	24,7
2° Bons du Trésor	47.497	8,1	54.642	9,5
	201.065		197.132	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
1° A 3 mois au maximum	51.974	8,9	51.456	8,9
2° De 3 à 6 mois d'échéance	106	0,0		
	52.080			
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum :				
a) Bons du Trésor	35.996	6,1	39.677	6,9
b) Placements divers	88.120	15,0	82.374	14,3
2° De 3 à 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	25.714	4,4	24.197	4,2
b) Placements divers	34.301	5,9	31.113	5,4
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	32.867	5,6	29.367	5,1
b) Placements divers	31.245	5,3	30.925	5,4
	248.243		237.653	
VII. Autres actifs :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	803	0,1	807	0,1
2° Autres postes	12.066	2,1	12.463	2,2
	12.869		13.270	
TOTAL ACTIF...	585.929	100,0	576.623	100,0
PASSIF.				
I. Capital :		%		%
Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	21,3	125.000	21,7
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	4.688		4.688	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.528		6.528	
3° Fonds de réserve générale	13.055		13.055	
	24.271	4,1	24.271	4,2
III. Engagements à long terme :				
1° Compte de Trusts des annuités	152.850	26,1	153.035	26,5
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.425	13,1	76.517	13,3
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	813	0,1	825	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français	24.799	4,2	25.153	4,4
	254.887		255.530	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) A 3 mois maximum	99.290	17,0	76.903	13,3
b) A vue	11.651	2,0	23.186	4,0
	110.941		100.089	
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	2.196	0,4	3.646	0,6
3° Autres déposants :				
a) A 3 mois au maximum	33	0,0	2.985	0,5
b) A vue	6.321	1,1	3.893	0,7
	6.354		6.878	
V. Dépôts à vue (or)	9.347	1,6	9.248	1,6
VI. Postes divers :				
1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.412	0,2	1.399	0,3
2° Autres postes	51.521	8,8	50.562	8,8
	52.933		51.961	
TOTAL PASSIF...	585.929	100,0	576.623	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) coût de la vie en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) coût de la vie ou prix de détail à l'étranger.	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	III. — Prix de gros de produits industriels...	47
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		IV. — Prix des produits agricoles	48
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	LA PRODUCTION.	
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
III. — Change à terme	11	II. — Productions diverses	56
a) change à 1 mois;		III. — La construction	57
b) change à 3 mois.		IV. — L'électricité	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		V. — Le gaz	59
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	LA CONSOMMATION.	
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
III. — Rendement de fonds d'État belges et congolais	16	II. — Le tabac.....	66
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	III. — Les abatages	67
a) tableau rétrospectif;		LES TRANSPORTS.	
b) détail des émissions;		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
c) groupement par importance du capital.		a) recettes et dépenses d'exploitation;	
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	b) wagons fournis à l'industrie;	
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	c) trafic :	
LES FINANCES PUBLIQUES.		1 ^o trafic général;	
I. — Rendement des impôts	25	2 ^o grosses marchandises :	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	A) ensemble du trafic;	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		B) service interne belge.	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	II. — Les ports	71
a) détail par industries;		a) Anvers;	
b) tableau rétrospectif.		b) Gand;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	c) Bruges et Zeebrugge;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		d) Grand-Bruxelles;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		e) Ostende.	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
I. — Chambres de compensation	35	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
II. — Chèques postaux.....	36	LE CHOMAGE.	
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	I. — Tableau général	80
IV. — Effets impayés	38	II. — Tableau par provinces	81
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	STATISTIQUES BANCAIRES.	
a) tableau rétrospectif;		I. — Belgique et Congo belge.....	85
b) détail par industries.		a) Banque Nationale de Belgique;	
LES PRIX.		b) Banque du Congo belge;	
I. — Indices des prix de gros	45	c) Situations trimestrielles des banques belges :	
a) en Belgique;		1 ^o publiées par la Commission bancaire;	
b) à l'étranger.		2 ^o publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.

Anciens Etabl. d'imprimerie
TH. DEWARICHET
J., M., G. et L. Dewarichet
... Frères et Sœurs ...
(société en nom collectif)
16, rue du Bois-Sauvage, 16
- BRUXELLES -

16501